



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-2020



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-2020



4430, Avenue Papineau
Montréal (Québec) H2H 1T8
Téléphone : 514 844-7111

26 octobre 2015

Ce document technique est l'œuvre du cabinet Chamard stratégies environnementales et il est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Chamard stratégies environnementales et de son client.

Toute référence à ce document doit mentionner que celui-ci est l'œuvre du cabinet Chamard stratégies environnementales.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Préparation et rédaction

Chamard stratégies environnementales

- Jean Louis Chamard, M. Sc. Env. Directeur de projet
- Sandra Messih, M. Sc. Env. Chargée de projet
- Pamela Macquet, B.Sc.
- Annie Choquette, M. Sc. Env.
- Francis Fortin, M.Adm. Réviseur

Orientations et recommandations

MRC des Sources

- Dominique Ratté Chargée de projets
- Claude Dupont Coordonnateur de projets

Commission de consultation publique sur le projet de modification du PGMR de la MRC des Sources

- Alain Pinard Sièges syndicat
- Claude Messier Sièges environnement
- Alain Roy Sièges communautaire
- Steve Carrier Sièges industriel
- Michel Plourde Sièges élu
- Dominique Ratté Représentante MRC
- Benoît Théberge Consultant en communication

Conseil de la MRC

- Hugues Grimard Préfet et maire de la Ville d'Asbestos
- Pierre Therrien Préfet-suppléant et maire de la municipalité de Saint-Adrien
- Jean Roy Conseiller de la Ville d'Asbestos
- Michel Plourde Maire de la Ville de Danville
- Georges St-Louis Maire de la municipalité de Ham-Sud
- Benoît Bourassa Maire de la municipalité de Saint-Camille
- René Perreault Maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
- Katy St-Cyr Mairesse de la municipalité de Wotton

PROCESSUS DE RÉVISION

En vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les 5 ans. Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en juillet 2013, précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

Le processus de révision du PGMR selon les dispositions prévues par les articles de la LQE est synthétisé par la figure ci-dessous :

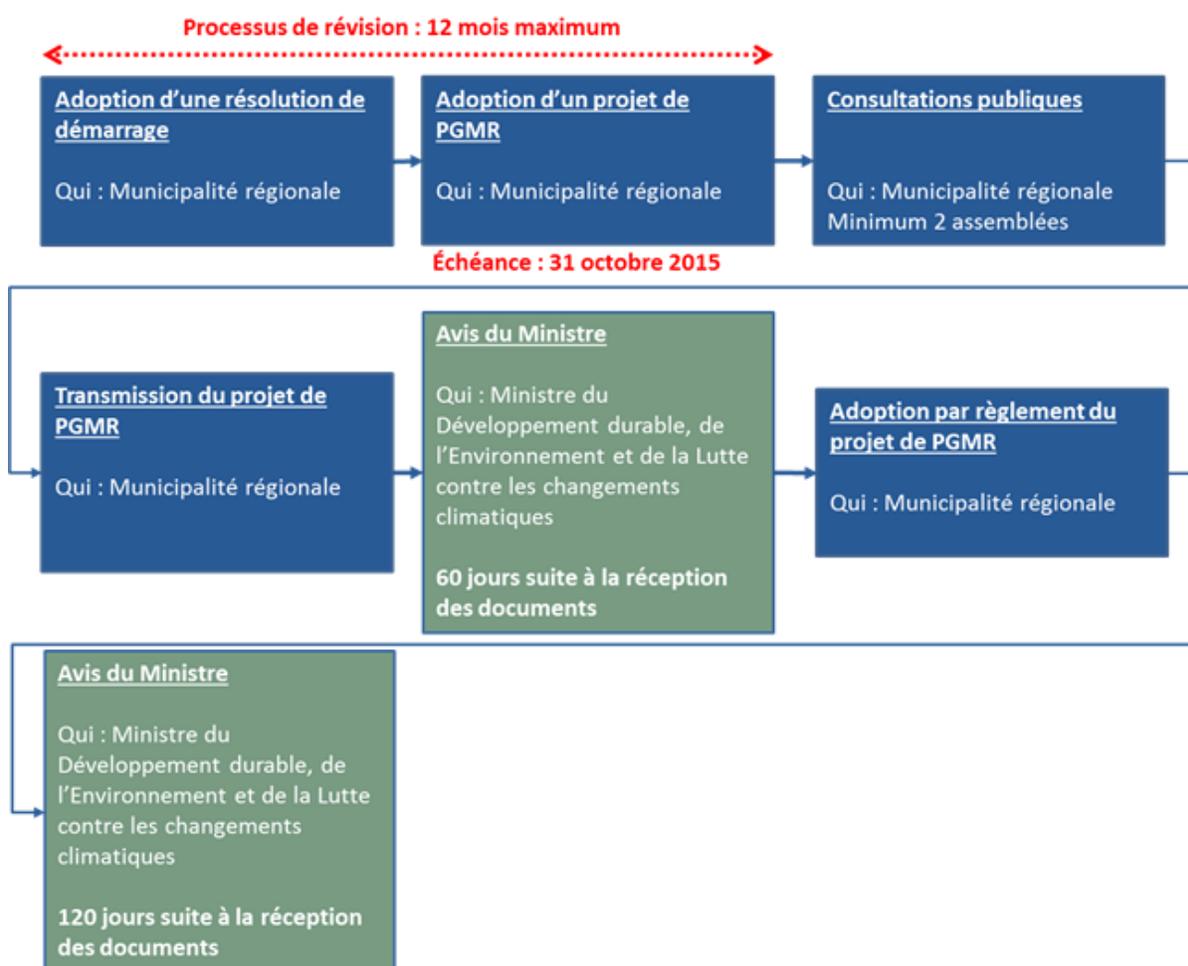


TABLE DES MATIÈRES

PROCESSUS DE RÉVISION	9
TABLE DES MATIÈRES	11
LISTE DES TABLEAUX	15
LISTE DES FIGURES	18
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	21
LEXIQUE	22
CONTEXTE	29
CHAPITRE 1 : SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION	33
1 Description du territoire d'application	34
1.1 Portrait géographique	34
1.1.1 Description de la MRC	34
1.2 Portrait démographique	40
1.2.1 Caractéristiques des ménages	40
1.2.2 Projections démographiques	40
1.3 Profil socio-économique	41
1.3.1 Caractéristiques de l'habitat	41
1.3.2 Caractéristiques sociales	43
1.3.3 Caractéristiques économiques	45
1.3.4 Profil de l'emploi	46
1.3.5 Perspectives économiques	52
1.4 À retenir - territoire d'application	53
2 Inventaire et description des ressources	55
2.1 Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles	55
2.1.1 Collecte et transport des ordures et des matières recyclables	56
2.1.2 Collecte et transport des matières organiques	57
2.2 Recensement des installations de gestion des matières résiduelles	57
2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles	60
2.2.2 Infrastructures de récupération et de valorisation des matières résiduelles	60
2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique	63
2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des eaux usées et des boues	63
2.3 À retenir - inventaire et description des ressources	64

3	Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles	65
3.1	Distribution des responsabilités	65
3.1.1	Responsabilités de la MRC	65
3.1.2	Responsabilités des municipalités	65
3.1.3	Règlements municipaux	65
3.1.4	Entente intermunicipale	67
3.2	Programmes de gestion des matières résiduelles	67
3.2.1	Ordures	67
3.2.2	Résidus encombrants	69
3.2.3	Matières recyclables	69
3.2.4	Matières organiques	71
3.2.5	Boues municipales	72
3.2.6	Écocentre et parcs à conteneurs (apport volontaire)	75
3.2.7	Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP	78
3.3	Programmes d'information, sensibilisation et éducation	78
3.3.1	Brigade verte	78
3.3.2	Agenda 21	80
3.3.3	Concertation Estrie	80
3.3.4	Activités de communication menées par les municipalités	80
3.4	Synthèse des modalités de gestion des matières résiduelles	82
3.5	À retenir - programme actuel de gestion des matières résiduelles	84
3.6	Coûts associés à la gestion des matières résiduelles	84
3.6.1	Collectes de porte en porte	85
3.6.2	Traitement et élimination	87
3.6.3	Gestion des boues municipales	88
3.6.4	Écocentre et sites d'apport volontaire	89
3.6.5	Synthèse des coûts de gestion des ordures, des matières recyclables et des matières organiques par unité d'occupation par année	89
3.6.6	Retour de redevances et compensation pour la collecte sélective	90
3.6.7	Synthèse	92
3.7	Coûts associés aux activités de communication	92
3.8	À retenir - Coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles	93
	CHAPITRE 2 — INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	95
4	Méthodologie générale	97
5	Secteur résidentiel	99
5.1	Estimation des quantités récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel	99
5.1.1	Estimation des quantités collectées de porte en porte	99
5.1.2	Bilan des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2013	102

6	Secteur des Industries, Commerces et Institutions (ICI)	105
6.1	Bilan secteur ICI	105
7	Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)	109
7.1	Bilan secteur CRD	109
8	Inventaire des matières résiduelles générées - 2013	111
8.1	Bilan global par type de matières résiduelles	111
8.2	Bilan par secteur	112
8.3	Performance de la MRC	113
CHAPITRE 3 — DIAGNOSTIC TERRITORIAL		115
9	Énoncé des orientations et objectifs à atteindre	117
9.1	Bilan du précédent plan d'action	117
9.2	Diagnostic de situation du secteur résidentiel	118
9.2.1	Analyse des forces et des faiblesses	118
9.2.2	Analyse des opportunités et menaces	119
9.3	Diagnostic de situation du secteur ICI	121
9.3.1	Analyse des forces et des faiblesses	121
9.3.2	Analyse des opportunités et des menaces	123
9.3.3	Attentes spécifiques du secteur ICI et enjeux pour les prochaines années	124
9.4	Diagnostic de situation du secteur CRD	125
9.4.1	Analyse des forces et des faiblesses	125
9.4.2	Analyse des opportunités et menaces	126
9.4.3	Attentes spécifiques du secteur CRD et enjeux pour les 5 prochaines années	126
10	Orientations et objectifs pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD	129
10.1	Identification des enjeux, des orientations et des objectifs provinciaux	129
10.2	Identification des orientations à l'échelle de la MRC	130
10.2.1	Trois enjeux spécifiques pour le secteur résidentiel	131
10.2.2	Trois enjeux spécifiques pour le secteur ICI	133
10.2.3	Deux enjeux spécifiques pour le secteur CRD	135
10.3	Synthèse des orientations et des enjeux	137
10.4	Objectifs fixés à l'échelle de la MRC	139
CHAPITRE 4 — PLAN D'ACTION		141
11	Élaboration du plan d'action	143

12	Présentation du plan d'action 2016-2020	145
12.1	Choix des mesures du plan d'action	145
12.2	Présentation du plan d'action 2016-2020	145
12.2.1	Bannissement des papiers-cartons, du bois et des matières organiques	146
12.2.2	Présentation des mesures du plan d'action 2016-2020	148
12.3	Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action	151
CHAPITRE 5 — SUIVI ET SURVEILLANCE		157
13	Pilotage et suivi du PGMR	158
13.1	Méthodologie	158
13.2	Indicateurs de suivi du plan d'action	158
13.3	Rapport de suivi de la mise en œuvre	159
13.4	Communication au public	159

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR	32
Tableau 2 : Répartition du territoire en fonction de son affectation	36
Tableau 3 : Caractéristiques des municipalités	37
Tableau 4 : Nombre et taille moyenne des ménages des municipalités de la MRC, 2011	40
Tableau 5 : Évolution démographique 2011-2036	40
Tableau 6 : Nombre de logements	41
Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité	42
Tableau 8 : Revenu des ménages, 2010	45
Tableau 9 : Indicateurs économiques, 2011.....	46
Tableau 10 : Répartition des employés par secteur, 2011	46
Tableau 11 : Principales entreprises du secteur agricole (plus de 5 employés), 2012	48
Tableau 12 : Entreprises de la fabrication alimentaire (plus de 5 employés), 2012.....	49
Tableau 13 : Entreprises de la fabrication de produits en bois (plus de 5 employés), 2012	49
Tableau 14 : Principales entreprises du secteur manufacturier (plus de 20 employés), 2012.....	50
Tableau 15 : Entreprises du secteur d'extraction minière, 2012.....	51
Tableau 16 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles.....	56
Tableau 17 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles	59
Tableau 18 : Caractéristiques des lieux d'enfouissement	60
Tableau 19 : Garages et récupérateurs	61
Tableau 20 : Points de collecte pour les médicaments et les seringues	61
Tableau 21 : Points de collecte pour les produits sous REP	62
Tableau 22 : Description des stations de traitement des eaux usées, 2013	63
Tableau 23 : Listes des règlements en vigueur en 2013.....	66
Tableau 24 : Description des ententes concernant la collecte de porte en porte des ordures ménagères, 2013.....	68
Tableau 25 : Description du programme de gestion des matières recyclables en 2013	70
Tableau 26 : Synthèse des programmes de gestion des résidus verts en 2013	72

Tableau 27 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2013	73
Tableau 28 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2013	73
Tableau 29 : Description des programmes de gestion des boues municipales en 2013	74
Tableau 30 : Inventaire des fosses septiques, 2013	75
Tableau 31: Description du programme de gestion des boues de fosses septiques de Saint-Adrien, 2013	75
Tableau 32 : Caractéristiques de l'écocentre d'Asbestos	76
Tableau 33 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Danville	77
Tableau 34 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Wotton	78
Tableau 35 : Partage des responsabilités pour la gestion des boues, 2013	83
Tableau 36 : Sites d'apport volontaire des débris de CRD, 2013	84
Tableau 37 : Coûts de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, 2013	85
Tableau 38 : Quantité et coûts associés à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères des Serres du Saint-Laurent, 2013	86
Tableau 39 : Coûts associés à la collecte et au transport des matières organiques, 2013	87
Tableau 40 : Coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles, 2013	88
Tableau 41 : Coûts de gestion des boues municipales, 2013	88
Tableau 42 : Coûts de gestion de l'écocentre, 2013	89
Tableau 43 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles, 2013	89
Tableau 44 : Synthèse des retours de redevance à l'élimination aux municipalités de la MRC pour l'année 2013	91
Tableau 45 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective perçus par les municipalités, 2013	91
Tableau 46 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2013	92
Tableau 47 : Quantité d'ordures collectées par les municipalités et sources des informations, 2013	100
Tableau 48 : Quantité de matières recyclables collectées par les municipalités et sources des informations, 2013	100

Tableau 49 : Quantité de matières organiques collectées par les municipalités, 2013	101
Tableau 50 : Quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités et sources des informations, 2013	101
Tableau 51 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2013	102
Tableau 52 : Estimation des quantités des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2013	104
Tableau 53 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI, 2013	106
Tableau 54 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD, 2013	110
Tableau 55 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière	111
Tableau 56: Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par secteur de génération, 2013	112
Tableau 57 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2013	114
Tableau 58: Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2013	114
Tableau 59 : Forces et faiblesses du territoire en regard de la gestion des matières résiduelles	118
Tableau 60 : Forces et faiblesses des secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles	121
Tableau 61 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles	125
Tableau 62 : Objectifs spécifiques concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2016-2020.....	139
Tableau 63 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2013	139
Tableau 64 : Mesures du plan d'action 2016-2020 de la MRC des Sources	148
Tableau 65 : Échelonnage des coûts de mise en œuvre du PGMR.....	151
Tableau 66 : Synthèse des coûts annuels du plan d'action par volet d'intervention	153
Tableau 67 : Revenus annuels potentiels	155

Tableau 68 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action.....159

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation du territoire de la MRC au sein de la région administrative de l'Estrie35

Figure 2 : Localisation et densité de population des sept municipalités de la MRC.....38

Figure 3 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC.....39

Figure 4 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble42

Figure 5 : Répartition des unités d'occupation ICI selon le type d'activité43

Figure 6 : Tranches d'âge de la population, 2014.....44

Figure 7 : Niveau de scolarité de la MRC, 201145

Figure 8 : Répartition des employés par secteur d'emploi.....47

Figure 9 : Catégorie d'organismes œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.....55

Figure 10 : Catégorie d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.....55

Figure 11 : Catégorie d'infrastructure de gestion de matières résiduelles57

Figure 12 : Localisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles58

Figure 13 : Répartition des quantités de matières résiduelles enfouies, 201369

Figure 14 : Répartition des quantités de matières recyclables récupérées, MRC des Sources, 2013.....70

Figure 15 : Programmes municipaux de gestion des ordures, 201382

Figure 16 : Programmes municipaux de gestion des matières recyclables, 201383

Figure 17 : Programmes municipaux de gestion des matières organiques, 201383

Figure 18 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles en \$/uo/an, 201390

Figure 19 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées.....97

Figure 20: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur résidentiel, 2013 ...103

Figure 21 : Taux de récupération des matières organiques pour le secteur résidentiel, 2013 ..104

Figure 22: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur ICI, 2013107

Figure 23: Taux de récupération des matières organiques pour le secteur ICI, 2013108

Figure 24: Taux de récupération des résidus de CRD, 2013	110
Figure 25 : Provenance des matières résiduelles générées en 2013 selon le secteur.....	112
Figure 26 : Taux de récupération par type de matières résiduelles par catégorie, tous secteurs confondus, 2013	113
Figure 27: Opportunités et menaces en regard de la gestion des matières résiduelles	120
Figure 28 : Opportunités et menaces ayant un impact sur les secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles.....	123
Figure 29 : Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles.....	126
Figure 30 : Synthèse des orientations et des enjeux, PGMR 2016-2020.....	138
Figure 31 : Éléments de base pour l'élaboration du Plan d'action 2016-2020.....	143
Le processus menant au choix de chaque mesure retenue est précisé à l'annexe 1.....	145
Figure 32 : Nombre de mesures par secteur d'intervention	145
Figure 33 : Catégories des mesures retenues.....	146

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E :	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ARPE :	Association de récupération des produits électroniques
BFS :	Boues de fosses septiques
CRD :	Construction, rénovation, démolition
ICI :	Industries, commerces et institutions
IPC :	Indice des prix à la consommation
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT :	Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalité régionale de comté
PCVPM :	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
PME :	Petites et moyennes entreprises
RDD :	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU :	Société de gestion des huiles usagées
SOMAE :	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
U.O.:	Unités d'occupation
VHU :	Véhicules hors d'usages

LEXIQUE

Autre matière organique : Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

Biométhanisation : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être du fumier, du lisier, du purin, des déchets organiques des ménages et de l'industrie agroalimentaire, des plantes énergétiques et des boues de stations d'épuration.

Boues : Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues seront extrêmement variables d'une source à l'autre.

Branche : Branche amassée lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Cendre : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

Centre de récupération et de tri : Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

Centre de transbordement : Lieu aménagé pour recevoir des chargements de matières résiduelles, de débris de CRD, de résidus encombrants ou autres déchets en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou un lieu de valorisation.

Collecte à trois voies : Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou d'une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Compost : Procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique.

Compostage : a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Consigne : Somme d'argent perçue lors de l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour favoriser la réutilisation ou la récupération de son emballage, après consommation.

Contenant : Poubelle, bac roulant, sac, boîte ou tout autre contenant destiné à entreposer des matières résiduelles.

Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) : Matières résiduelles provenant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment, la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces en béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques servant, généralement, dans l'industrie de la construction.

Déchetterie : synonyme d'écocentre (voir définition).

Déchet ultime : Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Dépôt en tranchées : Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'élimination.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un

juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Écocentre : Lieu de dépôt de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective de porte en porte. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon à recevoir une grande variété de matériaux. Généralement, on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux résidus domestiques dangereux (RDD) et, dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. Autant que possible, les matières résiduelles apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation. L'écocentre est aussi connu sur le terme de parc à conteneurs ou de déchetterie.

Élimination : Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, notamment, par enfouissement ou incinération y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Émissions atmosphériques : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Chaque tonne de matières résiduelles incinérées produit environ 5 000 m³ de gaz de combustion dont, le CO² et l'eau représentent 99 % du volume sous forme de vapeur. Les composés problématiques, polluants, se retrouvent dans le 1 % restant.

Entreprise d'économie sociale : Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Entreprise de deuxième transformation du bois : Entreprise utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisée dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Ferrailles : Débris de pièces en fer, fonte ou acier; vieux fers hors d'usage.

Fibres cellulosiques : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

Herbicyclage : Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination.

Incinération : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

Institution : Dans le présent document, le terme institutions inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les édifices publics de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

Lieu d'enfouissement technique : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire et à contrôler la contamination générée par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lixiviat : Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières résiduelles ou de résidus et ayant extrait, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Mâchefer : Produit dur, vitreux ou spongieux, souvent ferrugineux, résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération d'ordures ménagères et de déchets urbains. Le mâchefer est parfois utilisé comme agrégat dans la fabrication de certains bétons et mortiers ou comme matériel de sous-fondation pour la réalisation de chaussées et de remblais artificiels.

Matériaux secs : Voir débris de construction, de rénovation et de démolition.

Matière organique ou putrescible : Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène. Par exemple : coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

Matière recyclable : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectée selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matière secondaire : Matière organique ou matière recyclable destinée au recyclage, à la valorisation ou à la mise en valeur.

Métal : Canettes en aluminium, consignées ou non, papier aluminium et contenant en métaux ferreux ou non-ferreux, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de matières ou de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères : Matière résiduelle générée par les ménages, ramassée par la collecte régulière municipale et généralement, destinée à l'élimination.

Plastique : Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (identifiées des numéros 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA¹, contenants et

¹ Plastique alimentaire.

emballages numéro 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autre plastique.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou leur valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement, par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejets de centre de valorisation : Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part recyclable ou valorisable.

Résidence isolée : Habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c.Q-2).

Résidus domestiques dangereux (RDD) : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le *Règlement sur les matières dangereuses* (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Cela comprend les acides, les engrais, les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les lampes au mercure et fluocompactes, les médicaments, les peintures, les pesticides, les contenants de propane, les antigels, les produits d'entretien et de nettoyants, les produits chimiques pour piscine et les autres produits similaires. Cela comprend également les résidus de technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras et les systèmes audio.

Résidus encombrants : Matières résiduelles non industrielles, qui en raison de leur taille, de leur volume ou de leur poids ne sont pas ramassées par la collecte régulière des ordures ménagères.

Résidus encombrants métalliques : Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sécheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

Résidus encombrants non métalliques : Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus de table ou restes de table : Matières organiques générées à l'intérieur d'une résidence et généralement désignées par les rejets de cuisine. Le terme inclut toute partie de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de produits laitiers, d'œufs ou d'autres produits alimentaires. Les produits suivants font également partie de cette catégorie : les papiers et les cartons souillés d'aliments, les cendres froides, les papiers-filtres à café, les sachets de thé, ainsi que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

Résidus organiques : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire) et qui ont la propriété de se dégrader biologiquement ou de se composter. Également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidus ultimes : Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables.

Résidus verts : Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et à la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Textile : Vêtements, draps, serviettes, rideaux, torchons, etc.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de recyclage, de mise en valeur ou d'élimination.

Unité d'occupation : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc. identifiés par un numéro civique sur le territoire d'une municipalité.

Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque

maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation : Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont, le compostage, la biométhanisation ou autres technologies), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

Verre : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non, ainsi que verre plat et autre verre

CONTEXTE

Conformément à la LQE et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources avait procédé à la rédaction de son premier *Plan de gestion des matières résiduelles*. Ce plan a été approuvé le 10 octobre 2003 par le ministre de l'Environnement² et a ensuite été adopté officiellement par le conseil de la MRC, le 26 novembre 2003. Il est entré en vigueur le 30 mars 2004.

La MRC amorce actuellement le processus de révision de ce plan de gestion. Cette révision doit être en lien avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2011 - 2015*, adoptée en 2011 par le Gouvernement du Québec.

Objectif fondamental

Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime

Enjeux majeurs de la Politique

- Mettre un terme au gaspillage des ressources
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Objectifs quantitatifs du plan d'action national établi pour 2011-2015³

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

² Ancienne appellation en vigueur en 2003 pour désigner le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

³ Dans l'attente d'un nouveau plan d'action du gouvernement, le plan d'action 2011-2015 ainsi que les objectifs présentés dans ce programme restent en vigueur.

En vertu de l'article 53.11 de la LQE, la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR le 15 septembre 2014. La MRC des Sources a mandaté la firme Chamard stratégies environnementales, spécialisée en gestion des matières résiduelles, pour l'accompagner dans la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles*, ainsi que la firme Transfert Environnement et Société pour le volet relatif aux consultations publiques.

Conformément aux alinéas 1 à 9 de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit inclure certains éléments prioritaires. Le PGMR s'articule donc autour de quatre chapitres tels que définis dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MDDELCC :

Chapitre 1 Système local de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none">•Description du territoire d'application•Inventaire et description des ressources•Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles
Chapitre 2 Inventaire des matières résiduelles générées	<ul style="list-style-type: none">•Secteur résidentiel•Secteur Industries, commerces et institutions (ICI)•Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)
Chapitre 3 Diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none">•Orientations et objectifs à atteindre•Concept du plan d'action
Chapitre 4 Description des mesures prévues	<ul style="list-style-type: none">•Présentation du plan d'action 2015-2019•Suivi et surveillance de la mise en oeuvre

Le PGMR est rédigé pour inclure l'ensemble des matières résiduelles visées par la Politique québécoise et générées sur le territoire de planification, soit la MRC des Sources.

Le tableau 1 présente la liste des matières résiduelles visées par le PGMR.

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE
Matières recyclables acceptées pour la collecte sélective	Matières recyclables du secteur résidentiel Matières recyclables du secteur ICI
Matières organiques putrescibles excluant les résidus de transformation industrielle	Résidus alimentaires du secteur résidentiel Résidus alimentaires du secteur ICI Boues municipales Boues de papetières Boues de fosses septiques
Débris de CRD	Agrégats : pierre, brique, béton, asphalte Non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, métaux, plastique, etc.
Résidus de transformation industrielle	En fonction des industries sur le territoire
RDD, incluant les produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)	Peintures Huiles et antigels Produits électroniques Piles et batteries Pesticides et engrais Produits nettoyants d'usage domestique
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	Véhicules hors d'usage Textiles Contenants consignés Pneus hors d'usage Résidus encombrants
Résidus d'activités municipales	Résidus des activités de balayage de rues Abrasifs
Résidus des activités de gestion des matières résiduelles	Cendres Mâchefers Résidus de centre de valorisation Autres résidus issus du recyclage, de la valorisation, ou de l'élimination
Sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	Compost Digestat Chaleur, gaz, énergie, eau chaude, vapeur Lixiviats

CHAPITRE 1

Systeme régional de gestion des matières résiduelles

1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La description du territoire d'application vise à déterminer les aspects du territoire de planification afin d'adapter les mesures du plan d'action aux spécificités régionales. La description du territoire comprend une présentation des portraits géographique, démographique et socio-économique de la MRC.

Cette section a été établie à partir de données issues des sources suivantes :

- Données statistiques : ISQ et Statistique Canada;
- Répertoire des municipalités : MAMOT;
- Sommaires des rôles de l'évaluation foncière obtenus auprès de chaque municipalité;
- Schéma d'aménagement 2^e génération, MRC des Sources;
- Recherche socioéconomique par code SCIAN, Emploi Québec.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

1.1.1 Description de la MRC

Le territoire de la MRC couvre une superficie de 785 km², soit 7,7 % du territoire de l'Estrie.

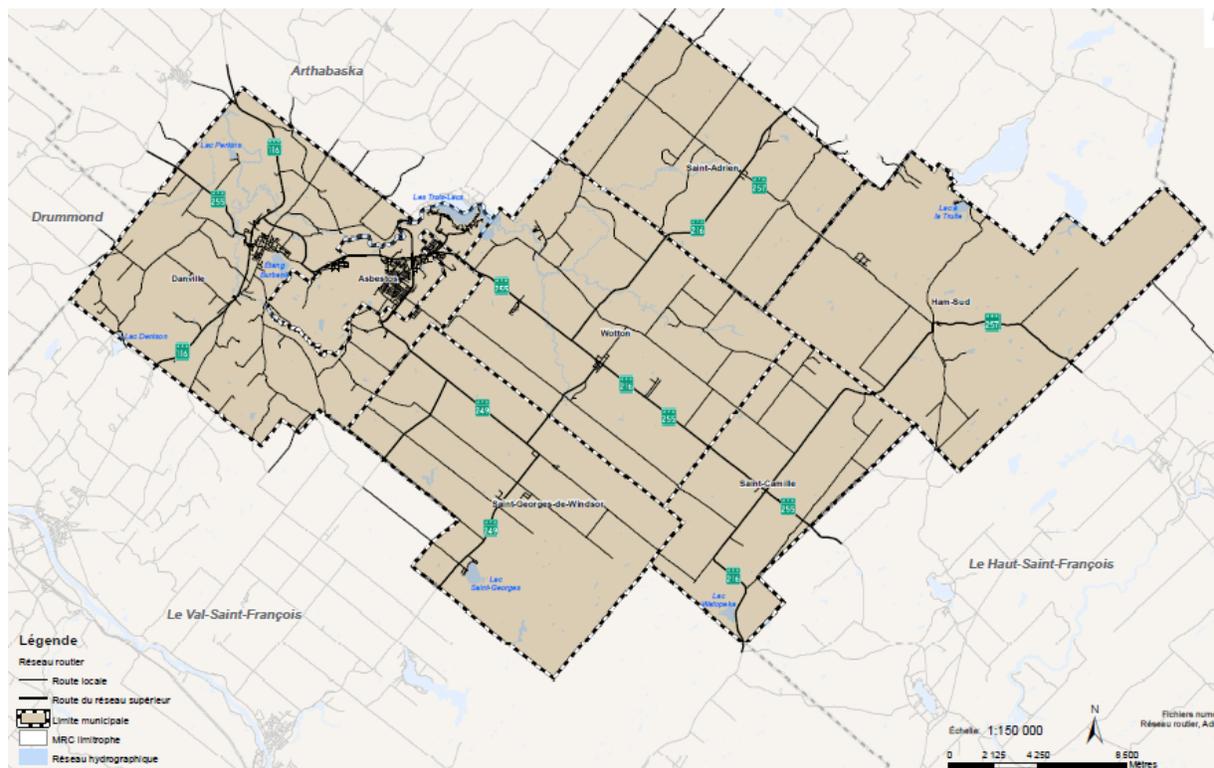
La MRC des Sources s'appelait auparavant la MRC de L'Or-Blanc, puis la MRC d'Asbestos. Son nom actuel a été adopté en 2006. Ce nom a été choisi, car les sept municipalités constitutives de la MRC sont à la tête du bassin versant de la rivière Nicolet. Le territoire comprend une autre rivière (la rivière Danville), ainsi que trois lacs et deux étangs d'envergure.

La figure 1 ci-après présente la localisation de la MRC à l'échelle de l'Estrie.

La MRC des Sources est située au nord-ouest de la région de l'Estrie (région administrative 05) et est contiguë à la région du Centre-du-Québec (région administrative 17). La MRC est entourée de la MRC du Val-Saint-François, de la MRC du Haut-Saint-François, de la MRC d'Arthabaska, de la MRC de l'Amiante, ainsi que de la MRC de Drummond.

Trois grandes villes se trouvent à proximité de la MRC : Drummondville (50 km), Victoriaville (35 km) et Sherbrooke (35 km).

Figure 1: Localisation du territoire de la MRC au sein de la région administrative de l'Estrie



Source : CLD des Sources, 2015

La MRC des Sources bénéficie de plusieurs points d'accès par le réseau routier interrégional dont :

- Les routes 116 et 216 dans l'axe nord-sud, qui desservent respectivement Victoriaville et Sherbrooke;
- Les routes 255, 249 et 257 dans l'axe est-ouest, qui desservent respectivement la route 132, Windsor et le parc national du Mont-Mégantic.

L'annexe 1 est extraite du schéma d'aménagement de deuxième génération de la MRC des Sources et présente les affectations du territoire en vigueur en 2015. Le tableau 3 synthétise ces données d'affectation du territoire en pourcentage pour chacune des municipalités.

La MRC des Sources est un territoire majoritairement rural. À l'échelle de la MRC, 45 % du territoire est dédié à l'agriculture et 19 % du territoire est occupé par le couvert forestier. Par ailleurs, 26 % du territoire a une vocation rurale tandis que seulement 2 % du territoire a une vocation urbaine (Asbestos et Danville sont les seules municipalités à posséder des territoires à vocation urbaine).

Il est à noter que la MRC des Sources s'est dotée d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en juin 2014 et que le processus de révision du PGMR s'insère dans les orientations et objectifs de l'Agenda 21.

Tableau 2 : Répartition du territoire en fonction de son affectation

Municipalité	Répartition du territoire en affectation										
	Agriculture	Forêt	Industrielle	Industrielle reliée à la ressource minière	Mine	Rurale	Récreo- touristique de type 1	Récreo- touristique de type 2	Urbain	Village	Villégiature
Asbestos	0,82 %	-	5,99 %	8,78 %	34,30 %	8,80 %	11,30 %	-	22,95 %	-	7,10 %
Danville	46,23 %	-	0,52 %	-	1,82 %	39,87 %	5,03 %	-	4,48 %	-	2,04 %
Ham-Sud	17,29 %	55,03 %	-	-	-	14,14 %	-	13,20 %	-	0,19 %	0,14 %
Saint-Adrien	20,83 %	29,21 %	-	-	-	47,33 %	2,25 %	-	-	0,38 %	-
Saint-Camille	66,61 %	4,43 %	-	-	-	27,09 %	1,50 %	-	-	0,36 %	-
Saint-Georges-de-Windsor	65,03 %	23,65 %	-	-	-	10,79 %	-	-	-	0,25 %	0,29 %
Wotton	69,23 %	0,99 %	-	-	-	28,34 %	-	-	-	0,51 %	0,93 %
MRC des Sources	45,08 %	18,68 %	0,34 %	0,35 %	1,73 %	26,46 %	1,86 %	2,53 %	1,79 %	0,25 %	0,92 %

Source : MRC des Sources, Schéma d'aménagement 2^e génération

- Zonage récréotouristique de type 1 : L'affectation récréotouristique de type 1 délimite les principaux éléments et les secteurs présentant un potentiel pour un développement récréotouristique. Chacun de ces secteurs possède un élément structurant autour duquel un développement est privilégié. Les zones incluses sont les suivantes : le mont Scotch (Danville), l'étang Burbank (Danville), le mont Pinacle (Danville), la mine Jeffrey (Asbestos), le terrain de golf Royal Estrie (Asbestos), le Camp musical d'Asbestos et le lac des Trois-Lacs (Asbestos), le petit Mont-Ham (Saint-Adrien), le P'tit bonheur (Saint-Camille), la concentration de bâtiments patrimoniaux (Danville), ainsi que l'emprise ferroviaire abandonnée du Canadien National (piste multifonctionnelle).
- Zonage récréotouristique de type 2 : vise le parc régional du Mont Ham.

La MRC des Sources est la première MRC au Québec à avoir adopté un Agenda 21 local en février 2014. Cette démarche vise à intégrer la notion de développement durable et de ses principes dans tous les aspects de gestion du territoire incluant la gestion des matières résiduelles, et ce, en lien avec les territoires proches et lointains. Cet outil de planification intersectoriel inclut des objectifs stratégiques spécifiques à la gestion de l'environnement ainsi que des objectifs plus larges sur lesquels la gestion des matières résiduelles a un impact telle que l'amélioration de l'image médiatique de la MRC.

Le plan d'action détaillé de l'agenda 21 est présenté à l'annexe 2.

Le tableau 3 présente les caractéristiques des sept municipalités de la MRC des Sources. Les trois municipalités les plus peuplées sont en gras.

Tableau 3 : Caractéristiques des municipalités

Municipalité	Statut juridique	Population (2014)	Population saisonnière ⁴	Population équivalente ⁵	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Asbestos	Ville	7 099	258	7 357	30,25	234,7
Danville	Ville	4 161	119	4 280	151,75	27,4
Ham-Sud	Municipalité	225	106	331	151,44	1,5
Saint-Adrien	Municipalité	528	64	592	98,50	5,4
Saint-Camille	Municipalité de canton	526	58	584	83,25	6,3
Saint-Georges-de-Windsor	Municipalité	965	180	1 145	127,03	7,6
Wotton	Municipalité	1 458	195	1 653	143,32	10,2
TOTAL	-	14 962	949	15 911	785,54	19,0

Source : Répertoire des municipalités (MAMOT) et calculs faits par Chamard stratégies environnementales à partir des sommaires des rôles de l'évaluation foncière des municipalités.

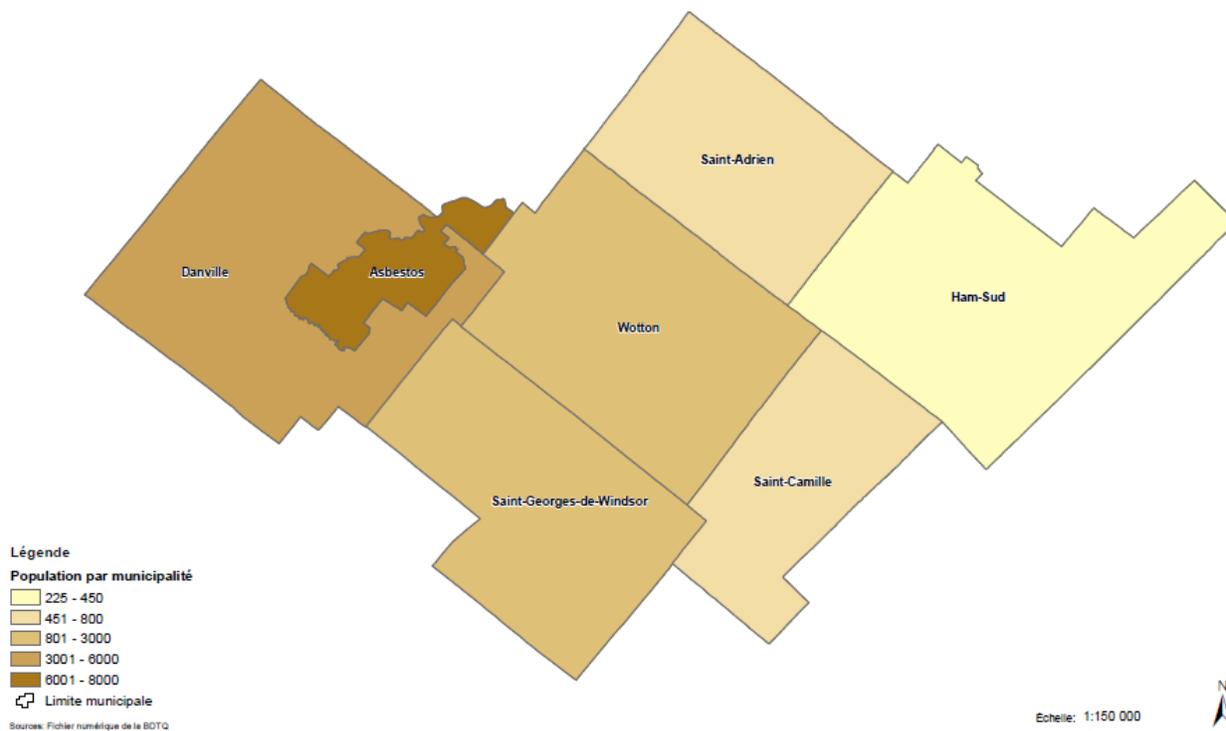
La densité de population varie de 1,5 à 234,7 habitants par km² sur les sept municipalités et présente une densité moyenne de 19 habitants par km² sur le territoire de la MRC (comparativement à 31,4 habitants par km² pour l'Estrie et à 6,3 habitants par km² pour le Québec).

La figure 2 permet de localiser les sept municipalités de la MRC les unes par rapport aux autres en plus de présenter la densité de population de chaque municipalité.

⁴ Nombre de chalets multiplié par le nombre de personnes par ménage (selon l'hypothèse que le séjour moyen est d'une durée de six mois)

⁵ Population permanente + population saisonnière (la population étudiante est considérée comme nulle)

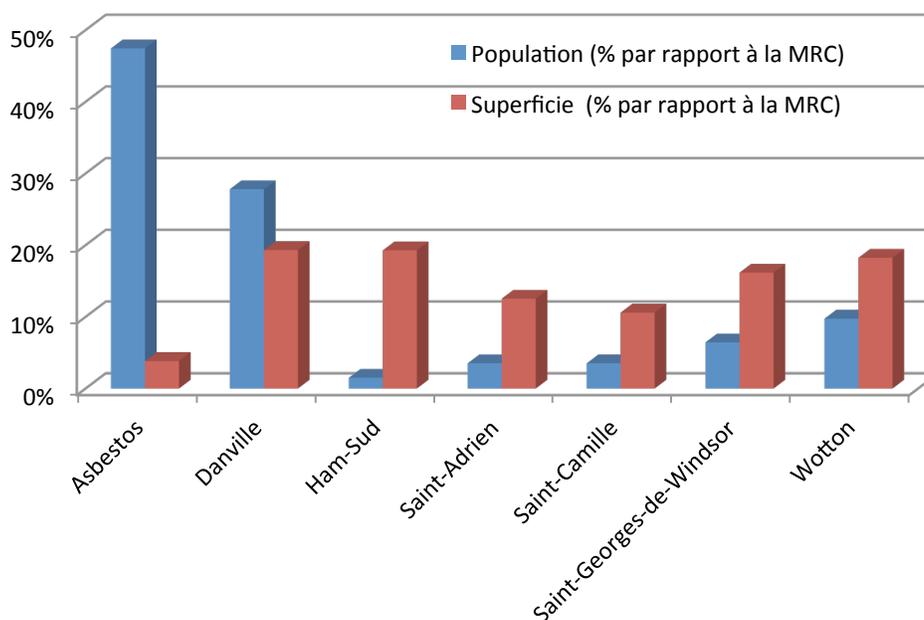
Figure 2 : Localisation et densité de population des sept municipalités de la MRC



Source : CLD des Sources, 2015

La figure 3 synthétise la proportion de la population et de la superficie de chaque municipalité par rapport à celles de la MRC.

Figure 3 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC



Source : Répertoire des municipalités (MAMOT)

Il est important de noter les différents points distinctifs caractérisant la région de la MRC des Sources :

- La population est concentrée dans les deux zones urbaines d'Asbestos et de Danville, qui représentent à elles seules 75 % de la population totale de la MRC répartie sur 23 % de sa superficie;
- Les municipalités de taille moyenne sont Saint-Georges-de-Windsor et Wotton qui représentent environ 16 % de la population totale de la MRC. Les municipalités de Saint-Adrien, Ham-Sud et Saint-Camille représentent seulement 8,5 % de la population;
- La densité de population de la MRC des Sources est de 19 habitants par km². Les écarts de densité moyenne entre les différentes municipalités sont très importants (la densité la plus faible correspond à 1,5 habitant par km² à Ham-Sud tandis que la densité la plus forte est de 234,7 habitants par km² à Asbestos);
- La variation saisonnière de la population au sein de la MRC est minime (la population saisonnière est estimée à 949 personnes sur six mois de l'année), même s'il y a plusieurs lacs et rivières sur le territoire de la MRC, où se concentrent les activités de villégiature.

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

1.2.1 Caractéristiques des ménages

La taille moyenne des ménages sur le territoire de la MRC était de 2,3 personnes en 2011, ce qui correspond à la taille moyenne des ménages établie pour le Québec. Le tableau 4 permet de constater que les variations entre les différentes municipalités composant la MRC sont faibles. La taille moyenne la plus élevée est atteinte par la municipalité de Wotton (2,53 personnes par ménage).

Tableau 4 : Nombre et taille moyenne des ménages des municipalités de la MRC, 2011

Municipalité	Population totale	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
Asbestos	7 095	3 240	2,2
Danville	4 070	1 785	2,3
Ham-Sud	225	100	2,2
Saint-Adrien	490	215	2,3
Saint-Camille	511	210	2,4
Saint-Georges-de-Windsor	911	365	2,5
Wotton	1 453	575	2,5
Total	14 755	6 490	2,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011

1.2.2 Projections démographiques

Le tableau 5 présente l'évolution de la population attendue de 2011 à 2036. Les projections démographiques sur l'ensemble de la MRC annoncent une augmentation de la population de 5,2 % et une augmentation du nombre de ménages de 4,2 %. Ces projections rompent avec la tendance récente de déclin démographique.

Tableau 5 : Évolution démographique 2011-2036

Perspective démographique	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2011-2036
Population	14 755	14 784	15 051	15 285	15 442	15 521	+ 5,2 %
Nombre de ménages privés	6 488	6 490	6 624	6 716	6 762	6 760	+ 4,2 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	-

Source : ISQ, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036

1.3 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire de la MRC est essentielle pour l'élaboration du PGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles produites et estimer les quantités qui y sont générées.

1.3.1 Caractéristiques de l'habitat

La MRC des Sources comptabilise 7 488 unités d'occupation, dont 95,7 % sont des unités d'occupation résidentielle. Les unités d'occupation sont concentrées dans les municipalités d'Asbestos et de Danville.

Les unités d'occupation résidentielle sont majoritairement de type unifamilial (64 %), ce qui est cohérent avec le caractère rural de la MRC. Les immeubles de type plex représentent 26 % des unités résidentielles et sont majoritairement présents à Asbestos. Les grands multilogements sont assez rares (4 % des unités) et se retrouvent également à Asbestos. Un total de 6 % des unités d'occupation résidentielles du territoire sont des chalets. On observe que les chalets sont peu nombreux en proportion dans les villes d'Asbestos et de Danville.

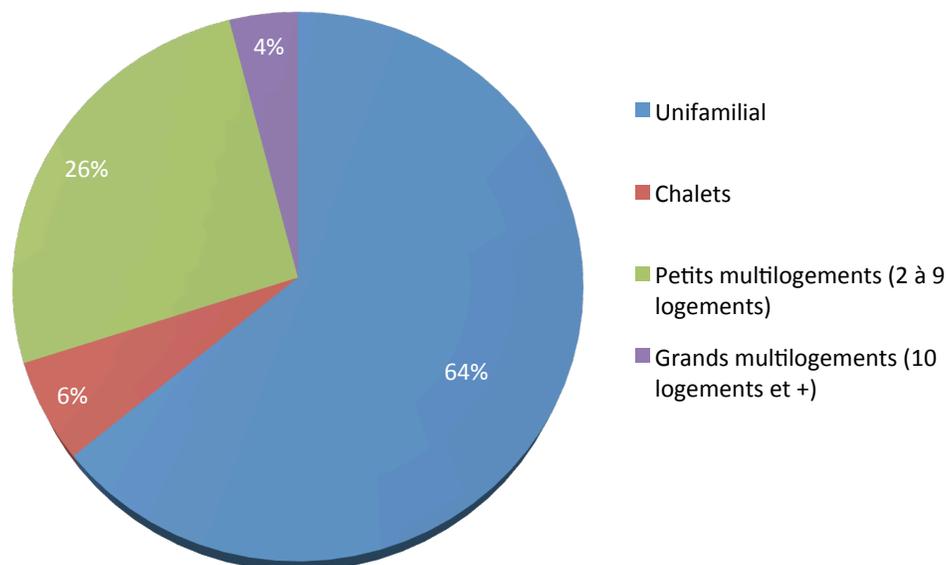
Le tableau 6 et la figure 4 présentent la répartition des unités d'occupation résidentielles de chaque municipalité en fonction de leur type.

Tableau 6 : Nombre de logements

Municipalité	Nombre de logements par type					% de chalets sur le nombre de logements
	Unifamilial	Chalet	Petit multilogement (2 à 9 logements)	Grand multilogement (10 logements et +)	Total	
Asbestos	1 799	118	1 267	265	3 449	3 %
Danville	1 426	52	396	37	1 911	3 %
Ham-Sud	104	47	14	0	165	28 %
Saint-Adrien	192	28	34	0	254	11 %
Saint-Camille	203	24	21	10	258	9 %
Saint-Georges-de-Windsor	346	72	34	0	452	16 %
Wotton	505	77	100	0	682	11 %
Total MRC	4 575	418	1 866	312	7 171	
Total MRC (%)	64%	6%	26%	4%	100%	

Source : Sommaires des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013, compilation MRC

Figure 4 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble



Le tableau 7 et la figure 5 présentent la répartition des unités d'occupation des institutions, commerces et industries (ICI) de chaque municipalité en fonction de leur activité.

Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité

Municipalité	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total	Nombre de bâtiments de ferme
Asbestos	21	103	17	141	5
Danville	9	69	22	100	138
Ham-Sud	1	1	7	9	27
Saint-Adrien	0	5	4	9	63
Saint-Camille	1	9	4	14	92
Saint-Georges-de-Windsor	1	10	4	15	139
Wotton	2	20	7	29	189
Total MRC	35	217	65	317	653
1.3.1.1.1 Total MRC (%)	11 %	68 %	21 %	100 %	-

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2013

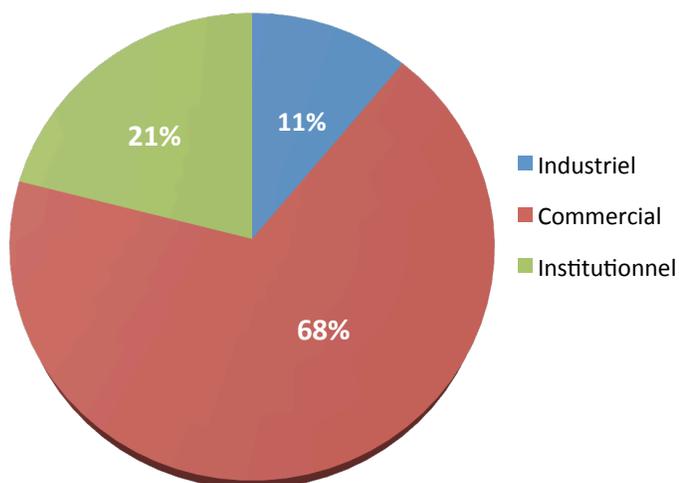
La plupart des industries sont localisées à Asbestos. Les commerces, bien que situés majoritairement à Asbestos, se retrouvent aussi à Danville, et en moindre proportion, à Wotton. Ces trois municipalités sont également celles où l'on retrouve des parcs industriels.

La proportion d'institutions par municipalité est moins variable.

Le faible nombre d'ICI a un impact sur leurs modalités de collecte des matières résiduelles et explique que, pour la plupart des municipalités, ces établissements sont intégrés à la collecte résidentielle.

Les unités d'occupation ICI présentes sur le territoire ont très majoritairement des usages commerciaux (68 % du nombre d'unités d'occupation ICI total). Le secteur industriel ne représente que 11 % des unités d'occupation ICI contre 21 % pour les institutions.

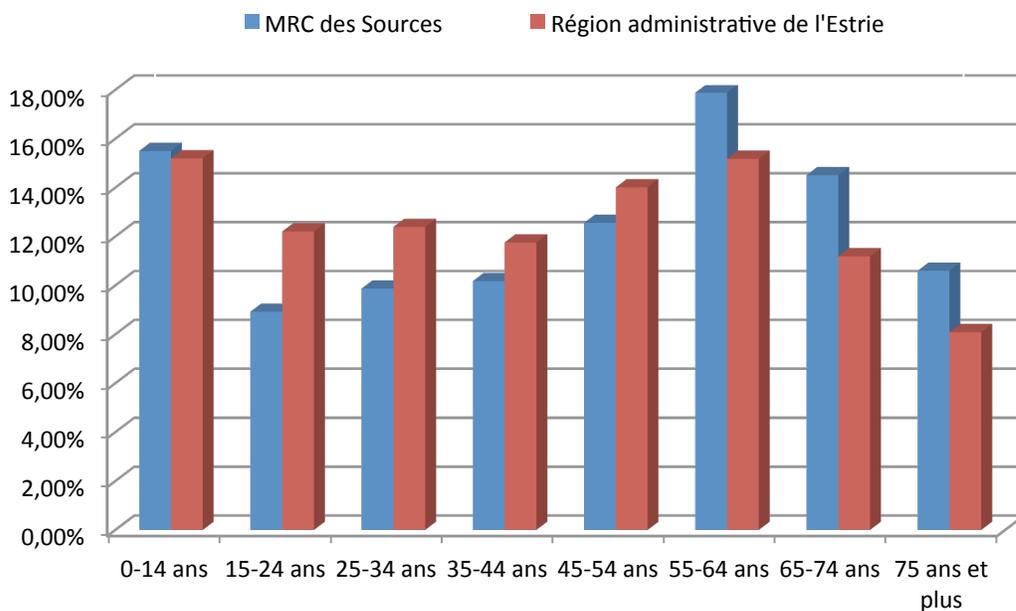
Figure 5 : Répartition des unités d'occupation ICI selon le type d'activité



1.3.2 Caractéristiques sociales

La figure 6 permet de comparer la répartition de la population de la MRC des Sources par tranches d'âge à celle de l'Estrie. On observe notamment que la population de la MRC est vieillissante. En effet, en 2014, plus de 55 % de sa population avait plus de 45 ans, contre 48 % pour l'Estrie. Par ailleurs, en 2011, l'âge médian de la MRC était de 48,7 ans alors qu'il était de 43,0 ans en Estrie.

Figure 6 : Tranches d'âge de la population, 2014

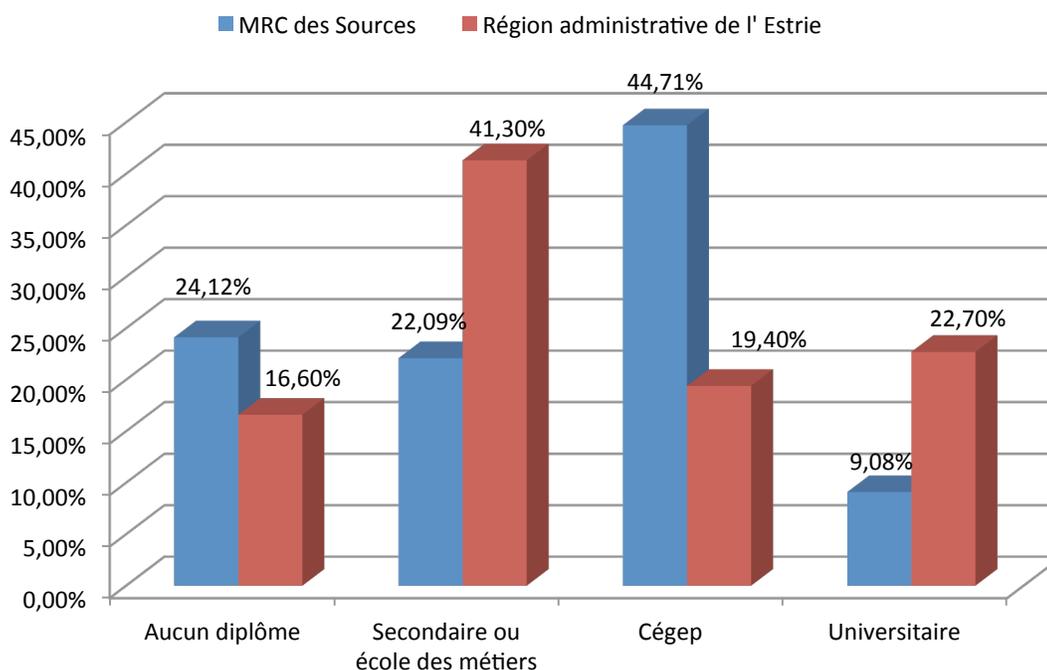


Source : ISQ, 2014

La figure 7 présente le niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, sur tout le territoire de la MRC des Sources. Presqu'un quart de la population n'a aucun diplôme tandis que presque 45 % de la population détient un certificat ou un diplôme collégial. Ces chiffres sont assez différents de ceux relatifs à la région administrative de l'Estrie.

En Estrie, le pourcentage de personnes sans diplôme est plus faible (16,6 %) et seulement 19,4 % de la population détient un certificat ou un diplôme collégial. En revanche, les pourcentages de personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou d'une école de métier et un diplôme universitaire sont plus élevés en Estrie qu'au sein de la MRC des Sources.

Figure 7 : Niveau de scolarité de la MRC, 2011



Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

1.3.3 Caractéristiques économiques

Le tableau 8 présente la répartition en pourcentage des ménages selon la tranche de revenu. Le revenu des ménages médian de la MRC était de 40 396 \$ en 2010 alors qu'il était de 68 000 \$ pour le Québec.

Tableau 8 : Revenu des ménages, 2010

Tranche de revenu	Répartition
Moins de 20 000 \$	21 %
20 000 \$ à 39 999 \$	28 %
40 000 \$ à 59 999 \$	23 %
60 000 \$ à 79 999 \$	13 %
80 000 \$ à 99 999 \$	8 %
100 000 \$ et plus	7 %

Source : Statistiques Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Le tableau 9 synthétise les indicateurs économiques de la MRC des Sources, de l'Estrie et du Québec, pour la population âgée de 15 ans et plus. On constate que le taux de chômage de la MRC des Sources est supérieur à celui de l'Estrie et du Québec alors que le taux d'activité et le taux d'emploi de la MRC des Sources sont bien inférieurs à ceux de l'Estrie et du Québec.

Tableau 9 : Indicateurs économiques, 2011

Situation d'activité	MRC des Sources	Estrie	Québec
Taux d'activité	55,9 %	63,9 %	65,1 %
Taux d'emploi	50,5 %	59,5 %	59,9 %
Taux de chômage	9,8 %	6,9 %	7,9 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

1.3.4 Profil de l'emploi

Le tableau 10 présente la répartition des employés pour les différents secteurs d'emplois selon les secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les trois secteurs d'emploi employant le plus de personnes sont en gras. Il s'agit des secteurs de la **fabrication** (19,7%), des **soins de santé et d'assistance sociale** (12,8%) et de **l'agriculture, foresterie et chasse** (10,0 %).

Tableau 10 : Répartition des employés par secteur, 2011

Secteur d'emploi	Nombre d'employés MRC	%
Secteur primaire		
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	635	10,0
21 Extraction minière	85	1,3
Secteur secondaire		
22 Services publics	20	0,3
23 Construction	430	6,8
31-33 Fabrication	1 250	19,7
Secteur tertiaire		
41 Commerce de gros	135	2,1
44-45 Commerce de détail	630	9,9
48-49 Transport et entreposage	330	5,2
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	65	1,0
52 Finance et assurances	135	2,1
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	55	0,9
54 Services professionnels	210	3,3
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0
56 Services administratifs	260	4,1
61 Services d'enseignement	395	6,2
62 Soins de santé et assistance sociale	815	12,8
71 Arts	15	0,2
72 Hébergement et services de restauration	275	4,3
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	340	5,4
91 Administrations publiques	275	4,3
TOTAL	6 355	100

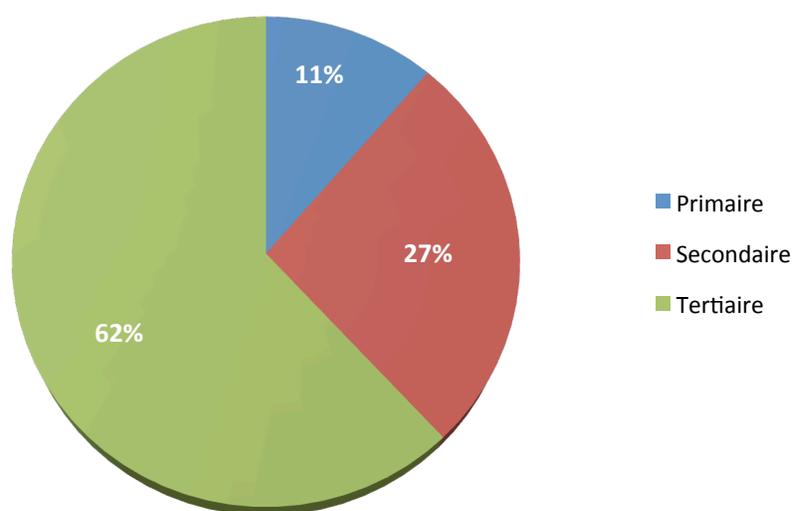
Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

Selon le Conseil régional en environnement de l'Estrie (CREE)⁶, la MRC des Sources regroupait en 2012 quarante-huit industries dont :

- 25 % dans le secteur du commerce de gros;
- 19 % dans le secteur de la première transformation des métaux, fabrication de produits métalliques et fabrication de machines agricoles;
- 12,5 % dans la fabrication d'aliments, de boissons gazeuses ou de produits du tabac;
- 8 % dans le secteur des produits textiles.

La figure 8 illustre que le secteur tertiaire fournit près des deux tiers des emplois tandis que le secteur secondaire en fournit un peu plus du quart. Quant au secteur primaire, il représente 11 % des emplois.

Figure 8 : Répartition des employés par secteur d'emploi



Selon le CLD des Sources, la MRC des Sources compte plus de 300 entreprises appartenant à quatre principales filières :

- ✓ Production agricole;
- ✓ Transformation alimentaire et transformation du bois;
- ✓ Transformation métallique;
- ✓ Tourisme.

Par ailleurs, la région se tourne vers le développement de filières émergentes telles les technologies environnementales et les technologies de l'information et des communications. Trois parcs industriels sont présents sur le territoire de la MRC des Sources. Ils sont situés à Asbestos, Danville et Wotton.

⁶ Inventaire des matières résiduelles autre que résidentielles de l'Estrie, Les consultants S.M Inc, 2012

1.3.4.1 Production agricole

En 2007, près de 225 exploitations agricoles, spécialisées notamment en production de cultures abritées et de veaux lourds, étaient situées sur le territoire de la MRC des Sources. Selon les informations disponibles, la situation serait similaire en 2015. La plupart de ces exploitations emploient moins de 5 personnes.

Le tableau 11 recense les exploitations agricoles du territoire employant plus de 5 employés.

Tableau 11 : Principales entreprises du secteur agricole (plus de 5 employés), 2012

Municipalité	Nom de l'entreprise agricole	Tranche d'employés
Danville	Les serres du Saint-Laurent (Danville)	50 à 99 employés ⁷
Saint-Camille	La Clé des Champs de St-Camille	5 à 19 employés
	Les Élevages Rustique inc.	5 à 19 employés
Saint-Georges-de-Windsor	Ferme LR Bruneau inc.	5 à 19 employés
	Le Versant Rouge	5 à 19 employés
Wotton	Ferme Écologique Guimond	5 à 19 employés
	Ferme Gerise enr.	5 à 19 employés
	Ferme Renédith enr.	5 à 19 employés
	Miellerie Lambert inc.	5 à 19 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN

Les serres du Saint-Laurent produisent les tomates de marque Savoura. Elle possède quatre complexes de serres, incluant celui de Danville, représentant une superficie de 140 000 mètres carrés de production. La gestion des matières résiduelles générées par cette entreprise est abordée à la troisième section de ce document.

1.3.4.2 Transformation alimentaire et transformation du bois

En 2012, la MRC se caractérisait par la présence de 23 entreprises de transformation alimentaire. La moitié des entreprises de transformation agricole de la MRC proviennent de trois secteurs alimentaires : les viandes et volailles, les produits du miel et les mets préparés.

Les deux plus grandes entreprises de transformation agricole sont des fromageries. Le tableau 12 présente les principales entreprises de transformation alimentaire du territoire.

⁷ Modification des activités en cours en 2015

Tableau 12 : Entreprises de la fabrication alimentaire (plus de 5 employés), 2012

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Asbestos	Fromagerie L'Oiseau Bleu	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	5 à 19 employés ⁸
	Viandes Laroche	Abattage, transformation, distribution et vente de produits de bœuf, de porc d'agneau, de volailles et de charcuterie	50 à 99 employés
	Produits de nos bois / Norcliff farm	Traitement et distribution de têtes de violon	50 à 99 employés
Saint-Georges-de-Windsor	Fromagerie Proulx (1985) inc.	Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés	20 à 49 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN et informations disponibles du parc industriel d'Asbestos

Par ailleurs, en 2011, sept entreprises œuvrant à la transformation du bois se trouvaient sur le territoire de la MRC. Une seule d'entre elles emploie plus de 5 personnes, telle que présentée au tableau 13.

Tableau 13 : Entreprises de la fabrication de produits en bois (plus de 5 employés), 2012

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Danville	Plancher et Moulures Frost inc.	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	5 à 19 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN

1.3.4.3 Transformation métallique

La base manufacturière de la MRC des Sources est composée principalement de petites et moyennes entreprises (PME) et prend actuellement appui sur une diversité de secteurs d'activités (bioalimentaire, machinerie/produits métalliques/produits électriques, produits minéraux non métalliques, première transformation des métaux). Le maillage industriel le plus important est celui de la fabrication et de la transformation métallique (environ 15 entreprises et 120 emplois).

Le tableau 14 présente les entreprises de fabrication (hors fabrication alimentaire) de plus de 20 employés présentes sur le territoire de la MRC.

⁸ Entreprise fermée selon la mise à jour d'Emploi Québec en juin 2015

Tableau 14 : Principales entreprises du secteur manufacturier (plus de 20 employés), 2012

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activité	Tranches d'employés
Asbestos	ABS Remorques inc.	Fabrication de remorques de camions	20 à 49 employés
	Usinage Pro 24 inc.	Ateliers d'usinage	20 à 49 employés
	Industries Magister	Broderie industrielle	20 à 49 employés ⁹
Danville	Les Ateliers Beauchemin inc.	Fabrication de produits métalliques divers	20 à 49 employés
	Industries 3R inc.	Usines de fibres, de filés et de fils	50 à 99 employés

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN et information disponible du parc industriel d'Asbestos

1.3.4.4 Tourisme

La MRC des Sources se démarque au niveau touristique par la présence d'une montagne unique et d'une architecture patrimoniale riche.

Au niveau du tourisme de plein air, la MRC des Sources a pour mandat d'accompagner, de soutenir et de recommander des actions pour réaliser les objectifs des organismes de gestion à la coordination des équipements régionaux (le Parc régional du Mont-Ham et les Corridors verts).

[Le Parc régional Mont-Ham](#)

Le Mont-Ham a obtenu en mars 2014 le statut de parc régional devenant, par le fait même, le premier dans la région touristique des Cantons-de-l'Est. Ce projet, global et structurant, a fait l'unanimité auprès des maires des sept municipalités de la région.

L'objectif est d'harmoniser les diverses activités économiques et récréotouristiques avec les orientations de développement durable de la région ainsi que de protéger et de valoriser ce site touristique sur le territoire.

La MRC des Sources, responsable du territoire du parc régional qui comprend la montagne, le lac à la Truite et la Forêt de Ham, prévoit entre autres aménager et développer le site en cinq phases pour des investissements totalisant 1 367 250 \$.

⁹ 5 à 19 employés selon la mise à jour d'Emploi Québec de juin 2015

Les corridors verts

Au cours des dernières années, la MRC des Sources a participé à l'aménagement de voies cyclables et a transformé l'emprise ferroviaire abandonnée en piste multifonctionnelle. Cette emprise ferroviaire du Canadien National (CN) a fait l'objet de travaux d'aménagement pour accueillir les vélos et les marcheurs en été et les motoneiges en hiver.

Par ailleurs, depuis 2003, six des sept municipalités de la MRC sont reliées au réseau cyclable régional. Depuis quelques années, la MRC a travaillé avec les municipalités sur l'entretien de ce réseau, en particulier sur la mise à jour de la signalisation.

On retrouve sur le territoire un nombre important d'éléments patrimoniaux, notamment sur le territoire de la Ville de Danville.

Plusieurs autres bâtiments patrimoniaux sont inventoriés sur le territoire. Toutefois, le Moulin Denison est le seul possédant le statut de monument classé en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec.

Enfin, les maisons à loggia représentent également un élément distinctif que possède la MRC à l'égard du patrimoine architectural. Ce type de maison témoigne de la colonisation des Cantons-de-l'Est par les pionniers venus de la Nouvelle-Angleterre. Selon une étude effectuée sur le sujet par le ministère de la Culture et des Communications en 1992, la Ville de Danville compte le plus grand nombre et la plus grande concentration de maisons à loggia des Cantons-de-l'Est.

Le développement de la MRC des Sources a été longtemps relié à l'exploitation de l'amiante. Malgré cette forte influence, peu d'éléments patrimoniaux témoignent aujourd'hui de la présence de ces activités sur le territoire.

1.3.4.5 Extraction minière

L'extraction minière a longtemps été l'activité économique dominante de la MRC. Aujourd'hui, le tableau 15 montre que ce secteur ne représente plus beaucoup d'employés.

Tableau 15 : Entreprises du secteur d'extraction minière, 2012

Municipalité	Nom de l'industrie	Domaine d'activités	Tranche d'employés en 2012
Asbestos	Ardobec inc.	Extraction d'ardoise	5 à 9 employés
	Mine Jeffrey inc.	Extraction d'amiante	20 à 49 employés ¹⁰

Source : Emploi Québec – Recherche par code des secteurs SCIAN

¹⁰ Cessation d'activités en septembre 2012.

1.3.5 Perspectives économiques

En novembre 2012, le gouvernement du Québec a annoncé la création du Fonds de diversification économique pour la MRC des Sources, d'un budget total de 50 millions de dollars.

Une Table de diversification économique de la MRC des Sources a été mise en place afin d'élaborer et de faire le suivi de la mise en œuvre d'une stratégie de diversification.

Le fonds vise à :

- Contribuer à l'expansion des entreprises existantes;
- Soutenir la création et le démarrage de nouvelles entreprises;
- Encourager l'émergence de projets structurants pour la région;
- Favoriser le développement de la culture entrepreneuriale;
- Stimuler la création d'emplois;
- Rendre compétitive l'offre industrielle de la MRC des Sources;
- Assurer un environnement favorable à la diversification économique;
- Développer de nouvelles industries tournées vers l'avenir.

La stratégie qui a été élaborée inclut plusieurs orientations ainsi qu'une série d'actions concrètes pour chacune des orientations proposées.

Les orientations sont les suivantes :

- Soutenir activement l'émergence, la vitalité, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local, en concordance avec les priorités stratégiques de la MRC;
- Attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée;
- Améliorer les atouts économiques, les conditions d'affaires et la culture entrepreneuriale de la MRC;
- Assurer la promotion et la notoriété de la région et de son plan de diversification.

Les moyens d'action incluent l'accompagnement stratégique des entreprises locales pour améliorer leur compétitivité, la prospection proactive et ciblée d'entreprises étrangères pour des projets d'implantation, la coordination d'intervenants autant régionaux que provinciaux pour soutenir les efforts de diversification ainsi que l'élaboration d'une stratégie marketing pour promouvoir la MRC.

Sur l'enveloppe initiale de 50 millions, un total de 7 millions a été attribué à environ 20 projets en provenance de différents secteurs d'activités (industries, services, commerces, etc.).

Les deux projets les plus importants sont l'implantation d'une usine pharmaceutique à Asbestos (Laboratoire KABS) ainsi que le projet d'usine pilote visant à produire du magnésium métallique.

L'ensemble de ces projets vise à consolider les emplois présents et à créer de nouvelles opportunités.

1.4 À RETENIR - TERRITOIRE D'APPLICATION

- Territoire majoritairement rural;
- Concentration de 75 % de la population dans les villes d'Asbestos et de Danville;
- À proximité de trois grandes villes : Victoriaville, Sherbrooke et Drummondville;
- Diminution progressive et vieillissement de la population au cours des dernières années;
- Revenu médian des ménages de la MRC des Sources inférieur à celui du Québec;
- Économie supportée par les secteurs manufacturier et agricole.

2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES RESSOURCES

Cette partie répertorie les organismes et les entreprises investis dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC, ainsi que les installations de traitement en exploitation pour la valorisation ou l'élimination des matières résiduelles générées par la population du territoire visé.

NOTE : Des tableaux synthèses présentant les informations relatives aux différents intervenants et installations liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC sont joints en annexe.

2.1 RECENSEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les différentes catégories d'intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et toutes autres activités connexes sont présentées ci-dessous.

Figure 9 : Catégorie d'organismes œuvrant dans la gestion des matières résiduelles



Figure 10 : Catégorie d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles



Le nombre et le type d'intervenants en gestion des matières résiduelles agissant sur le territoire de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Inventaire des intervenants	Asbestos	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton	Total des intervenants	Hors MRC des Sources
Organismes gouvernementaux et parapublics								0	2
Organismes municipaux	2	1	1	1	1	1	1	8	0
Groupes environnementaux	1							1	1
Entreprises de réemploi	1							1	0
Sous-total - Organismes	4	1	1	1	1	1	1	10	3
Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles	1	1						2	1*
Entreprises de valorisation des matières résiduelles								0	4
Entreprises d'élimination des matières résiduelles								0	2
Entreprises de traitement spécifique des matières résiduelles								0	0
Sous-total - Entreprises / GMR	1	1	0	0	0	0	0	2	8
Entreprises de collecte et transport des boues*	1					1		2	0
Entreprises de traitement des boues et des eaux								0	2
Sous-total - Entreprises / gestion des boues	1	0	0	0	0	1	0	2	2
Total intervenants	6	2	1	1	1	2	1	14	13

* L'entreprise Stanley et Dany Taylor inc. de Sawyerville n'est pas comptabilisée parce qu'elle n'a plus de contrat de collecte avec les municipalités de la MRC.

* L'entreprise de vidange des boues de fosses septiques Sani-Fosse n'est plus en activité.

Seule la Ressourcerie de la croisée offre la collecte des résidus encombrants en plus de réaliser la vente de matières récupérées dans ses locaux. Pour cette raison, la ressourcerie est intégrée dans le tableau des intervenants et celui des infrastructures puisqu'il s'agit également d'un lieu de vente des matières récupérées. Les autres ressourceries, n'offrant pas de services de collecte, sont présentées uniquement au tableau des infrastructures.

2.1.1 Collecte et transport des ordures et des matières recyclables

En 2013, les collectes des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des résidus encombrants des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Sources étaient réalisées par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH), l'entreprise Transport Yergeau Inc. ou l'entreprise Stanley et Dany Taylor Transport Inc. Les modalités de collecte (entrepreneur et fréquence) sont précisées pour chaque municipalité et chaque type de matières à la troisième section du document.

2.1.2 Collecte et transport des matières organiques

Les opérations de collecte et de transport des feuilles sont réalisées par Transport Yergeau à Danville et Stanley et Dany Taylor Transport à Wotton (par la RISH depuis 2015 à Wotton).

Les feuilles sont apportées chez un agriculteur d'Asbestos.

Les municipalités de Danville, Saint-Adrien et Wotton organisent une collecte annuelle des arbres de Noël.

Les collectes ainsi que la transformation des arbres en paillis sont effectuées par le service de la voirie de Danville, Saint-Adrien et Wotton.

La Ville d'Asbestos est la seule à avoir implanté une collecte des matières putrescibles incluant les résidus verts et les résidus alimentaires. La collecte et le transport sont réalisés par la RISH et les matières sont traitées au site de compostage de Biogénie à Bury.

2.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les différentes catégories d'infrastructures œuvrant dans le domaine des matières résiduelles sont présentées ci-dessous.

Figure 11 : Catégorie d'infrastructure de gestion de matières résiduelles



La carte ci-dessous localise les différentes installations qui traitent les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Le nombre et le type d'infrastructures qui reçoivent des matières résiduelles de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Les coordonnées et les caractéristiques des installations sont fournies en annexe.

Tableau 17 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Inventaire des infrastructures		Asbestos	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton	Total infrastructures	Hors MRC des Sources
Mise en valeur	Centre de tri des matières recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Écocentre	1	0	0	0	0	0	0	1	0
	Centre de compostage	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de tri des débris de CRD	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	Centre de réemploi - ressourcerie	2	2	0	0	0	1	1	6	1
	Points de dépôts - RDD	2	2	0	0	0	0	0	4	0
	Points de dépôts - Produits sous REP	3	1	1	1	1	1	1	9	0
	Points de dépôts - matériaux secs	0	1	0	0	0	0	1	2	0
	Récupérateur	0	2	0	1	2	2	0	7	0
Sous-total - Mise en valeur des matières résiduelles		8	8	1	2	3	4	3	29	7
Élimination	Lieu d'enfouissement technique (LET)	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	LEDCC	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incinérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total - Élimination des matières résiduelles		0	0	0	0	0	0	0	0	2
Traitement spécifique des matières résiduelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total - Traitement spécifique des matières résiduelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
eaux usées et boues	Traitement des eaux usées - station mécanisée	1	0	0	0	0	0	0	1	0
	Traitement des eaux usées - étangs aérés	0	1	0	1	0	1	1	4	0
	Traitement des boues de fosses septiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Traitement des boues	2*	0	0	0	0	0	0	2	1**
Sous-total - Traitement des eaux usées et des boues		3	1	0	1	0	1	1	7	1
Total Infrastructures		11	9	2	3	4	5	4	36	10

* Inclut la station mécanisée de traitement des eaux municipales d'Asbestos qui accepte les boues de fosses septiques et d'étangs aérés

** Station d'épuration d'East Angus

2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

En 2013, les ordures de toutes les municipalités de la MRC, excepté celles de la Ville de Danville et de la municipalité de Saint-Adrien, sont transportées vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Bury situé dans la MRC du Haut-Saint-François. Ce LET appartient à la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) et est exploité par cette même structure.

Quant aux ordures de la Ville de Danville et de la municipalité de Saint-Adrien, celles-ci sont transportées vers le LET Saint-Rosaire. Ce LET, qui est la propriété de Gesterra, est exploité par Gaudreau Environnement. En moyenne, ce dernier traite 85 000 tonnes d'ordures par année, tandis que sa capacité maximale autorisée est de 3 567 045 tonnes.

Le tableau 18 présente les caractéristiques nominales des lieux d'enfouissement.

Tableau 18 : Caractéristiques des lieux d'enfouissement

Site	Propriétaire Exploitant	Volume maximal autorisé (m ³)	Capacité de traitement (tonnes / an)	Durée de vie	Date de fermeture
LET Saint- Rosaire	Propriétaire : Gesterra Exploitant : Gaudreau Environnement	3 567 045 tonnes	150 000	Estimée à 40 ans	2055
LET Bury	Propriétaire et exploitant : Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	755 000 m ³ pour la première phase	Conception de la première phase : 40 000 m ³	Supérieure à 40 ans (en considérant l'agrandissement du site qui fera l'objet d'audiences publiques devant le BAPE)	Non déterminée

2.2.2 Infrastructures de récupération et de valorisation des matières résiduelles

Le territoire de la MRC compte plusieurs infrastructures de récupération des matières résiduelles, mais utilise également certaines installations à l'extérieur pour valoriser certaines des matières résiduelles générées.

- Deux centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective : un, situé à Sherbrooke, reçoit les matières recyclables de toutes les municipalités, excepté celle de Danville. Ce centre de tri, qui est la propriété de la Régie de récupération de l'Estrie, est exploité par Recycle City Inc.. Un autre centre de tri, situé à Victoriaville (appartenant et exploité par Gaudreau Environnement), reçoit les matières recyclables de la municipalité de Danville;
- Un écocentre : situé dans la municipalité d'Asbestos, exploité par cette dernière;

- Deux sites de dépôt volontaire : un site privé situé dans la municipalité de Danville, exploité par Transport Yergeau Inc. (qui en est aussi le propriétaire), et un site privé appartenant à Valoris situé dans le parc industriel de la municipalité de Wotton;
- Un centre de compostage situé à Bury sur le site du parc environnemental de la MRC du Haut-Saint-François. Le Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB), qui est la propriété de Valoris, est exploité par Biogénie et reçoit les résidus de bois, les fumiers, les résidus verts (feuilles et gazon), les résidus alimentaires et agroalimentaires, les boues municipales et industrielles;
- Un site de compostage à la ferme à Asbestos recevant les feuilles collectées de porte en porte ou apportées aux écocentres : le ranch Lougami au 155 rue Des Veterans, Asbestos;
- Trois centres de tri de débris de CRD hors MRC : un centre de tri situé à Warwick et exploité par La Sablière de Warwick, un centre de tri situé à Stoke et exploité par Gestion Michel Couture et un centre de tri exploité par Valoris à Bury¹¹ ;
- Sept centres de réemploi et ressourceries (meubles, vêtements, encombrants) situés sur le territoire des municipalités de Saint-Georges-de-Windsor, Danville, Asbestos et Wotton et un centre de réemploi situé hors de la MRC à Sherbrooke;

Par ailleurs, quelques garages et récupérateurs récupèrent les métaux et les pneus

Tableau 19 : Garages et récupérateurs

Exploitant de l'installation	Municipalité	Matières résiduelles acceptées
Maurice Bédard	Danville	Métaux ferreux et non ferreux
Ben Lecompte	Saint-Camille	Métaux ferreux et non ferreux
Garage Dany Proulx	Saint-Camille	Batteries d'auto, huile usée, pneus, métaux
Garage Leroux	Saint-Adrien	Batteries d'auto, huile usée, pneus
Garage Léandre Corriveau Inc.	Saint-Georges-de-Windsor	Batteries d'auto, huile usée, pneus
Garage Saurette	Saint-Georges-de-Windsor	Pneus

Quelques pharmacies récupèrent des résidus domestiques dangereux (RDD) :

Tableau 20 : Points de collecte pour les médicaments et les seringues

Exploitant de l'installation	Municipalité	Matières résiduelles acceptées
Familiprix	Asbestos	Médicaments et seringues
Jean Coutu	Asbestos	Médicaments et seringues
Familiprix	Danville	Médicaments et seringues

¹¹ La Sablière reçoit principalement des débris générés par les entrepreneurs de la MRC tandis que le centre de tri Gestion Michel Couture ne reçoit qu'une faible quantité de débris de CRD (soit moins de 1 % du total de débris reçus) provenant du territoire de la MRC.

Les habitants de la MRC peuvent apporter leurs RDD et les produits couverts par les programmes de REP¹² à l'écocentre d'Asbestos.

Les produits sous REP peuvent aussi être collectés dans les différents points de dépôt reconnus sur le territoire de la MRC, dans les bureaux municipaux essentiellement. Ils sont ensuite pris en charge par les organismes reconnus¹³, en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises*. La plupart des points de dépôt acceptent tous les produits pris en charge par les organismes SOGHU, Éco-peinture, ARPE, Appel à Recycler et Recyc-Fluo, tel que présenté au tableau 21.

Tableau 21 : Points de collecte pour les produits sous REP

Gestionnaire de l'installation	Matières résiduelles acceptées
Bureau municipal de Ham-Sud	Ampoule fluocompacte, tube fluorescent, produits électroniques, huiles usées, antigel, aérosols, peinture
Bureau municipal de Saint-Adrien	Ampoule fluocompacte, tube fluorescent, produits électroniques, huiles usées, antigel, aérosols, piles, batteries, peinture
Bureau municipal de Saint-Camille	Ampoule fluocompacte, tube fluorescent, produits électroniques, huiles usées, antigel, aérosols, piles et batteries, peintures, solvants
Bureau municipal d'Asbestos	Ampoule fluocompacte, tube fluorescent, huiles usées, antigel, aérosols, peinture
Bureau municipal de Saint-Georges-de-Windsor	Huiles usées, antigel, aérosols, piles et batteries, produits électroniques, Ampoule fluocompacte, tube fluorescent, peinture Attaches à pain, goupils de cannette, bouchons de plastique et de liège
Bureau municipal de Wotton	Ampoule fluocompacte, tube fluorescent, produits électroniques, huiles usées, antigel, aérosols, piles et batteries, peinture RDD, résidus encombrants et débris de CRD au bureau et garage municipal
Quincaillerie du carré, à Danville	Peinture, produits électroniques, piles et batteries

L'une des actions du PGMR était de mettre en place un conteneur pour le dépôt des peintures de Éco-peinture et d'en faire la promotion. Les sept municipalités ont réalisé cette action.

NOTE : Plusieurs organismes et entreprises qui figuraient dans le PGMR de 2004 sont absents de ce présent inventaire des ressources, car ceux-ci peuvent être fermés, inactifs ou fusionnés avec d'autres entités.

¹² Batteries et piles, huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigels et leurs contenants, lampes au mercure, peinture et leurs contenants, produits électroniques

¹³ ARPE-Québec, APR, SOGHU, Éco-peinture, Appel à recycler

2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique

Aucune infrastructure de traitement spécifique des matières résiduelles n'est présente sur le territoire de la MRC des Sources.

2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des eaux usées et des boues

Le territoire de la MRC comprend une (1) station mécanisée de traitement des eaux usées et quatre (4) étangs aérés qui sont tous la propriété des municipalités respectives. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces installations municipales.

Tableau 22 : Description des stations de traitement des eaux usées, 2013

Station de traitement	Type de station	Numéro de la station	Date de mise en opération	Population de conception	Débit moyen (m3/j)	Charge moyenne DBO5 (kg/j)	Nombre ouvrage de surverse
Asbestos	BA (FO)	35700-1	Déc. 1988	10 225	5 546	553	2
Saint-Georges-de-Windsor	EA (PV)	40032-1	Juil. 2004	277	107,7	19,2	0
Danville	EA	35720-1	Oct. 1986	2 903	2 730	157	3
Saint-Adrien	EA	26710-1	Oct. 1984	502	168	25	0
Wotton	EA	40017-1	Janv. 1980	750	346	77	3

Source : MAMOT- Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)

Légende :

EA : Étangs aérés

EA (PV) : Étangs aérés (Parois verticale)

BA (FO) : Boues activées (Fossé d'oxydation)

Aucune station d'épuration municipale n'est présente dans les municipalités de Saint-Camille et Ham-Sud. Les résidents de ces municipalités possèdent des fosses septiques.

Les boues municipales d'Asbestos provenant de la station mécanisée sont valorisées à 90 % par épandage sur les haldes de la mine Jeffrey d'Asbestos. Ce site, exploité par Biogénie, accepte les boues municipales, mais aussi les boues de gypse, les résidus de désencrage, les boues mixtes, la cendre de grille, les feuilles de vrac, les résidus d'écorce et les résidus alimentaires. Il traite 1 016 tonnes de biosolides par année et sa capacité totale pour la phase en cours de travaux est de plus de 60 000 t/an de matières résiduelles fertilisantes.

Le dixième des boues municipales d'Asbestos restant est enfoui au LET de Bury.

En 2013, les boues de fosses septiques générées sur le territoire de la MRC sont collectées par les trois principales entreprises suivantes : Normand Brassard, Beaugard fosses septiques et Sani-Fosse.

2.3 À RETENIR - INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES RESSOURCES

- Collecte et transport des matières résiduelles par la Régie Intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour la plupart des municipalités;
- Localisation des installations de récupération et de valorisation des matières résiduelles en dehors du territoire, hormis un site de compostage agricole pour les feuilles et le CFER d'Asbestos;
- Recours à deux LET pour l'élimination des matières résiduelles;
- Éloignement des centres de tri des débris de CRD pour les entrepreneurs;
- Présence d'un écocentre et de deux sites de dépôt volontaire sur le territoire;
- Nombreux centres de réemploi et ressourceries;
- Points de collecte des produits visés par les programmes de REP présents dans chaque municipalité;
- Valorisation des boues de la station mécanisée d'Asbestos dans les Halles à proximité de l'installation.

3 PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section suivante présente un portrait de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de la MRC des Sources pour l'année 2013, détaillant la répartition des responsabilités entre les différentes composantes de la MRC ainsi que les différents programmes municipaux existants de gestion des matières résiduelles.

3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

3.1.1 Responsabilités de la MRC

La MRC des Sources, actuellement composée de sept municipalités, est dirigée par un conseil où siègent les maires de chacune d'elles en plus d'un conseiller de la Ville d'Asbestos. La MRC est essentiellement responsable de la production, de l'adoption et de la révision du PGMR sur son territoire.

3.1.2 Responsabilités des municipalités

Toutes les municipalités de la MRC des Sources ont comme responsabilités de :

- gérer la collecte et le transport des ordures ménagères et leur traitement;
- gérer les collectes sélectives des matières recyclables et des matières organiques ainsi que leur traitement;
- gérer les boues municipales (à l'exception d'Ham-Sud et de Saint-Camille qui n'ont pas de station mécanisée ou d'étangs aérés);
- mettre en œuvre les actions prévues au PGMR;
- sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

Les programmes de gestion des matières résiduelles mis en œuvre par les municipalités varient principalement au niveau de la collecte et de la valorisation des matières organiques ainsi que des pratiques de récupération des débris de CRD. Par exemple, seule la Ville d'Asbestos a mis en place un programme de récupération des matières organiques issues de la 3^{ème} voie. Quant à la municipalité de Saint-Adrien, elle a implanté un programme municipal de vidange des fosses septiques sur son territoire. Enfin, les villes d'Asbestos, de Danville et de Wotton offrent des possibilités d'apport volontaire de résidus de construction aux écocentres et sites de dépôt.

3.1.3 Règlements municipaux

Les règlements municipaux ont pour but de favoriser la santé des citoyens et la protection de l'environnement et de permettre une bonne gestion des collectes des matières résiduelles.

Le tableau 23 présente l'ensemble des règlements en vigueur en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Sources.

On constate que les villes d'Asbestos et de Danville se sont respectivement dotées d'un règlement intégrant à la fois les ordures ménagères et les matières recyclables. Celui de la Ville d'Asbestos comprend en plus des considérations relatives aux matières compostables ainsi qu'aux résidus domestiques dangereux (RDD).

Quant aux municipalités d'Ham-Sud, de Saint-Adrien, de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton, elles disposent d'un règlement relatif aux ordures ménagères et un relatif aux matières recyclables. Un certain nombre de ces règlements datent de l'année 2000 et ont été adoptés dans le cadre de l'ancienne entente intermunicipale encadrant le Service sanitaire intermunicipal (SSI), précédant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Les règlements de ces municipalités qui datent de cette époque sont des règlements communs.

Enfin, la municipalité de Saint-Adrien est la seule à posséder un règlement spécifique à la vidange des fosses septiques.

Les règlements qui ont été adoptés depuis la rédaction du précédent PGMR, adoptés le 26 novembre 2003, apparaissent en gras dans le tableau 23. On constate que les municipalités d'Ham-Sud, de Saint-Adrien et de Saint-Georges-de-Windsor se sont dotées d'un nouveau règlement relatif à l'enlèvement des déchets domestiques en 2004.

Tableau 23 : Listes des règlements en vigueur en 2013

Territoire d'application	Règlements	Libellé	Entrée en vigueur
Asbestos	NO.2012-190	Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles	2012
Danville	NO.35-2002	Règlement relatif à la cueillette des ordures et des matières recyclables non dangereuses Amendé en 2010 par le règlement NO.100-2010.	2002
Ham-Sud	NO.2004-05	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques	2004
	NO.338	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
Saint-Adrien	NO.261	Règlement remplaçant le règlement N°226 concernant l'enlèvement des déchets domestiques	2004
	NO.227	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
	NO.271	Règlement autorisant la vidange des fosses septiques des résidences isolées, situées sur le territoire de la municipalité	2006
Saint-Camille	NO.01-2000	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la municipalité	2000

Territoire d'application	Règlements	Libellé	Entrée en vigueur
Saint-Camille	NO.02-2000	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
Saint-Georges-de-Windsor	NO.130-2003	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la municipalité	2004
	NO.105-2000	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
Wotton	NO.59-00	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la municipalité	2000
	NO.61-00	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000

Source : MRC des Sources, compilation réalisée par Chamard

3.1.4 Entente intermunicipale

La seule entente intermunicipale en vigueur sur le territoire concerne la RISH, qui a été formée en avril 2006 par dix municipalités ayant la volonté de se doter d'un service de transport autonome pour ses matières recyclables, ses ordures ménagères et ses matières compostables. Les municipalités de la MRC des Sources à l'origine de la création de la Régie sont Asbestos, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille et Saint-Georges-de-Windsor. Il est à noter que la municipalité de Wotton a rejoint la Régie le 1^{er} avril 2015. Désormais, Danville est la seule municipalité de la MRC des Sources à ne pas faire partie de la Régie. En tant que membres, les municipalités faisant partie de la Régie versent une quote-part chaque année.

L'entente initiale avait une durée de 10 ans et prendra fin le 31 décembre 2015.

3.2 PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.2.1 Ordures

En 2013, la RISH assure la collecte des ordures ménagères de l'ensemble des municipalités à l'exception de Danville et Wotton. La municipalité de Danville avait un contrat de collecte des ordures et des matières recyclables avec l'entreprise Transport Yergeau de 3 ans, et arrivant à échéance le 29 février 2015.

La municipalité de Wotton avait un contrat de collecte des ordures et des matières recyclables avec l'entreprise Stanley et Dany transport de 5 ans. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2014 et la municipalité est désormais desservie par la RISH.

Les programmes de collecte des ordures ménagères des différentes municipalités s’appliquent à tous les usagers résidentiels et tous les usagers institutionnels, commerciaux et institutionnels (ICI). Seules deux épiceries, Maxi et Métro, ont un contrat de collecte privé pour les ordures.

Toutes les municipalités de la MRC exigent des bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte des ordures ménagères à l'exception de la municipalité de Wotton. Cependant, seule la municipalité d’Asbestos fournit les bacs de collecte aux résidents et offre une collecte complètement automatisée sur son territoire (camion avec bras mécanique).

La collecte des ordures ménagères a lieu aux deux semaines toute l'année pour l'ensemble des municipalités. Certaines municipalités offrent la collecte hebdomadaire aux ICI sur demande en appliquant des frais supplémentaires ou non.

Les municipalités de Ham-Sud et de Wotton acceptent les matières déposées à côté des bacs, de façon occasionnelle à Ham Sud et en tout temps à Wotton.

Les ordures collectées de porte en porte sont acheminées à deux LET (Valoris et Gesterra).

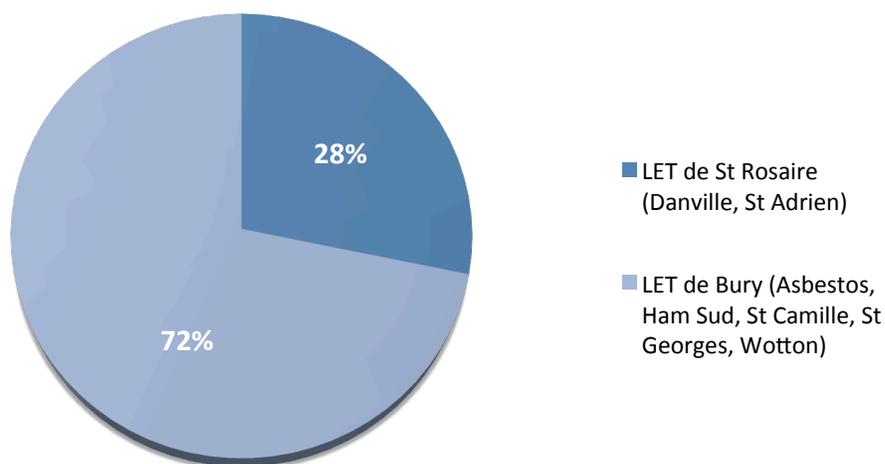
Tableau 24 : Description des ententes concernant la collecte de porte en porte des ordures ménagères, 2013

Municipalité	Entreprise de collecte	Destination	Durée	Échéance	Fréquence de collecte
Asbestos	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	LET de Bury	10 ans	31/12/2015	26 collectes par année
Danville	Transport Yergeau inc.	LET de St-Rosaire	5 ans	02/03/2015	
Ham-Sud	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	LET de Bury	10 ans	31/12/2015	
Saint-Adrien		LET de St-Rosaire			
Saint-Camille		LET de Bury			
Saint-Georges-de-Windsor		LET de Bury			
Wotton	Stanley et Dany Taylor Transport inc.	LET de Bury	5 ans	31/12/2014	

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

La figure 13 présente la proportion des quantités enfouies selon les deux LET qui reçoivent des ordures ménagères de la MRC.

Figure 13 : Répartition des quantités de matières résiduelles enfouies, 2013



3.2.2 Résidus encombrants

Toutes les municipalités de la MRC des Sources proposent deux collectes spécifiques des résidus encombrants par an. Ces collectes de porte en porte sont incluses dans les contrats de collecte des ordures ménagères et ont généralement lieu en mai et en octobre. Les résidus encombrants sont envoyés à l'enfouissement sans être valorisés.

Par ailleurs, les habitants de la MRC des Sources peuvent déposer leurs résidus encombrants à l'écocentre d'Asbestos pour la récupération ou l'enfouissement selon leur nature.

3.2.3 Matières recyclables

À l'exception de Danville et Wotton, en 2013, toutes les municipalités de la MRC des Sources font appel à la RISH pour assurer la collecte des matières recyclables. Les programmes de collecte des matières recyclables des différentes municipalités s'appliquent à tous les usagers résidentiels et tous les usagers institutionnels, commerciaux et institutionnels (ICI).

Toutes les municipalités de la MRC exigent des bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte des matières recyclables, à l'exception de la municipalité de Wotton, et autorisent les conteneurs pour les établissements ICI.

La collecte a lieu aux deux semaines toute l'année pour toutes les municipalités. La collecte des matières recyclables est automatisée, mais les bacs sont manipulés par des éboueurs.

En 2013, les matières recyclables collectées étaient acheminées au centre de tri de Sherbrooke et au centre de tri de Victoriaville.

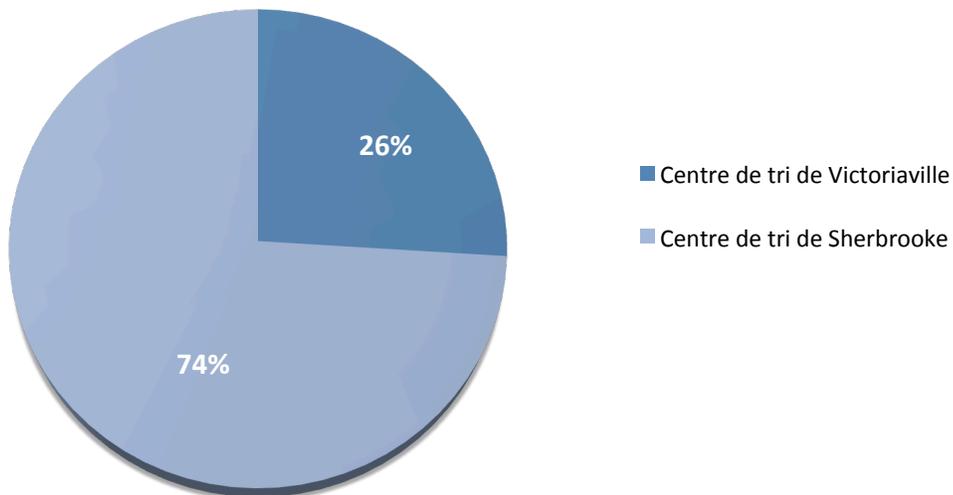
Tableau 25 : Description du programme de gestion des matières recyclables en 2013

Municipalité	Entreprise de collecte	Destination	Durée	Échéance	Fréquence de collecte
Asbestos	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Régie de récupération de l'Estrie (Sherbrooke)	10 ans	31/12/2015	Aux deux semaines
Danville	Transport Yergeau inc.	Gaudreau Environnement (Victoriaville)	5 ans	02/03/2015	
Ham-Sud	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Régie de récupération de l'Estrie (Sherbrooke)	10 ans	31/12/2015	
Saint-Adrien					
Saint-Camille					
Saint-Georges-de-Windsor					
Wotton	Stanley et Dany Taylor Transport inc.		5 ans	31/12/2014	

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

La figure 14 présente la proportion des quantités de matières recyclables selon leur lieu de récupération.

Figure 14 : Répartition des quantités de matières recyclables récupérées, 2013



3.2.4 Matières organiques

3.2.4.1 Collecte de feuilles

La collecte de feuilles est réalisée par Transport Yergeau à Danville et par Stanley et Dany Taylor Transport à Wotton. Les collectes sont offertes à une seule occasion chaque automne. Les feuilles sont principalement valorisées sur des terres agricoles à Asbestos.

La ville d'Asbestos offre également quatre collectes de feuille à l'automne pour les surplus de matières organiques n'entrant pas dans le bac. Les feuilles sont traitées avec les autres matières organiques au centre régional de valorisation de la biomasse de Bury.

3.2.4.2 Collecte des arbres de Noël

Les municipalités de Danville, Saint-Adrien et Wotton offrent une collecte des arbres de Noël en janvier. Les arbres de Noël sont collectés et transformés en paillis par les services de la voirie de chaque municipalité à l'exception de Wotton qui fait appel à une entreprise privée.

3.2.4.3 Collecte des résidus alimentaires

En 2009, la Ville d'Asbestos a implanté la collecte des matières compostables (bac brun) sur l'ensemble de son territoire. Elle est donc la première municipalité de la MRC des Sources à offrir ce service. Ce service est offert au secteur résidentiel et aux ICI, et, en 2012, la collecte est devenue obligatoire pour tous.

De mai à octobre inclusivement, la collecte des matières compostables est offerte toutes les semaines par la RISH. Quant au reste de l'année, la collecte est mensuelle, pour un total de 31 collectes durant l'année.

Les matières organiques sont valorisées au Centre régional de valorisation de la biomasse de Biogénie à Bury. Selon le règlement NO.2012-190, les matières compostables acceptées sont les suivantes :

- restes de table (résidus de préparation, restants et rognures de fruits et légumes, toutes les parties de viande et de poisson, coquilles d'œuf, pâtes alimentaires, pains, céréales, riz, produits laitiers, café moulu, filtres à café, sachets de thé, friandises, sucre, bonbons et confiseries);
- divers (plantes d'intérieur incluant le matériel de jardinage et la terre, boules de coton et tampon pour le démaquillage, excréments d'animaux, litière d'animaux, cendres refroidies de foyer et barbecue);
- résidus provenant de l'extérieur (feuilles mortes, herbes séchées, résidus de jardin et de plates-bandes, aiguilles de conifères, tailles de haie, tout genre de végétaux);
- fibres, papier et carton souillés (papier journal, carton, boîte moulée pour les œufs, serviettes et papiers-mouchoirs, essuie-tout, papier essuie-main, serviette de table);

- bois (résidus de bois naturel, branches, cure-dents, retailles de « 2 x 4 »). Les résidus de bois doivent être de format maximal pour entrer dans le bac de façon à pouvoir fermer le couvercle. Le poids maximal autorisé de bois par collecte est de 20 kg ou 45 lbs.

3.2.4.4 Compostage domestique

La municipalité de Saint-Adrien a mis en œuvre une politique visant à inciter ses habitants à se doter d'un composteur domestique en appliquant des surtaxes en cas de non-participation au compostage domestique. Ainsi, en 2013, 177 résidences sont équipées d'un composteur domestique sur un total de 254 logements.

À Asbestos, les citoyens qui récupèrent et participent au compostage domestique bénéficient d'une réduction de 30 \$ par rapport au tarif de base pour la gestion des matières résiduelles.

Le tableau 26 synthétise les types de programmes pour la récupération des résidus verts sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 26 : Synthèse des programmes de gestion des résidus verts en 2013

Municipalités	Feuilles	Branches	Arbres de Noël
Asbestos	31 collectes dans l'année (bac brun), 4 collectes de feuilles à l'automne		Aucune collecte
Danville	1 collecte en automne	Aucune collecte	1 collecte en janvier
Ham-Sud	Aucune collecte	Aucune collecte	Aucune collecte
Saint-Adrien	177 résidences possèdent un composteur		1 collecte en janvier
Saint-Camille	Aucune collecte	Aucune collecte	Aucune collecte
Saint-Georges-de-Windsor	Aucune collecte	Aucune collecte	Aucune collecte
Wotton	1 collecte en automne	Aucune collecte	1 collecte en janvier

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

3.2.5 Boues municipales

Les eaux usées domestiques sont, soit collectées par un réseau d'égout municipal, soit par un système pour résidences isolées. Dans le premier cas, elles sont traitées par une station de traitement mécanisée ou dans des étangs aérés. Dans le second cas, elles sont traitées sur place par un système de traitement autonome. Dans les deux cas, le traitement des eaux usées génère des boues qu'il faut collecter et traiter de façon adéquate.

Le tableau 27 synthétise la proportion de la population raccordée au réseau d'égout municipal en 2013 sur l'ensemble du territoire de la MRC. On constate que seules deux municipalités (Ham-Sud et Saint-

Camille) ne possèdent pas de réseau d'égout municipal, toutes les résidences ayant leur propre système de traitement.

Tableau 27 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2013

Municipalité	% u.o desservies	% u.o non desservies	Type de traitement municipal des eaux
Asbestos	98,2 %	1,8 %	Station mécanisée
Danville	50 %	50 %	Étangs aérés
Ham-Sud	0 %	100 %	-
Saint-Adrien	49 %	41 %	Étangs aérés
Saint-Camille	0 %	100 %	-
Saint-Georges-de-Windsor	16 %	84 %	Étangs aérés
Wotton	75 %	25 %	Étangs aérés

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

3.2.5.1 Boues de stations mécanisées

La gestion des boues générées par les ouvrages municipaux relève des municipalités, propriétaires et exploitantes des installations. Les stations mécanisées nécessitent généralement l'extraction régulière des boues produites, alors que les étangs aérés peuvent les accumuler durant plusieurs années.

Le tableau 28 présente la génération annuelle de boues de la station d'épuration de la municipalité d'Asbestos.

Tableau 28 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2013

Municipalité	Quantité générée annuellement (t mh)	Siccité (%)	Traitement	Destination
Asbestos	1 329 (en 2013)	14	90 % valorisées	Biogénie – Haldes de la mine Jeffrey

Les 10 % de boues enfouies pour Asbestos s'expliquent par le fait que les haldes de la mine Jeffrey ne sont pas accessibles en tout temps et que le surnageant des boues n'est pas valorisable.

3.2.5.2 Boues provenant des vidanges d'étangs aérés

Le tableau 29 présente un historique des vidanges effectuées au cours des dernières années dans les étangs aérés présents sur le territoire ainsi que les dates des futures vidanges.

Les étangs aérés de Danville et l'étang aéré «2» de Wotton n'ont encore jamais été vidangés.

Quant aux municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Georges-de-Windsor, elles ont pour le moment entreposé leurs boues municipales dans l'attente de leur valorisation.

Les municipalités de Saint-Camille et de Ham-Sud n'ont pas de station municipale de traitement des eaux usées.

Tableau 29 : Description des programmes de gestion des boues municipales en 2013

Municipalité	Station ou étang vidangés	Date de la dernière vidange	Quantité vidangée (t mh)	Siccité (%)	Traitement	Destination	Date de prochaine vidange
Danville	Étangs aérés (2 étangs)	Aucune vidange requise à date					Mesures prévues en 2015 pour définir la date de la vidange
Saint-Adrien	Étang aéré # 1	2013	246,45	7,9	Entreposage sur place (géotubes)	<i>En réflexion</i>	2043 (estimation)
	Étang aéré # 2	2013	69, 22	6,4			
Saint-Georges-de-Windsor	Étang aéré (4 étangs)	2008	777,64	2,46	Entreposage sur place (géotubes)	<i>En réflexion</i>	Non établie
		2012	380,89	2,46	Entreposage sur place (géotubes)	<i>En réflexion</i>	
Wotton	Étang aéré # 1	2009	503	8,4	Épandage	Terrain agricole	2019
					Entreposage sur place	<i>En réflexion</i>	
	Étang aéré # 2	L'étang n'a encore jamais été vidangé					2015

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

3.2.5.3 Boues de fosses septiques

Le tableau 30 dresse l'inventaire des fosses septiques présentes sur le territoire de la MRC des Sources. Les municipalités comptant le plus grand nombre de fosses septiques sont : Danville, Saint-Camille et Saint-Georges-de-Windsor.

Seule la municipalité de Saint-Adrien possède un règlement relatif à la vidange des fosses septiques (règlement NO.271) et opère un programme de vidange municipal des fosses septiques.

La municipalité de Ham-Sud demande aux résidents de transmettre une preuve de vidange de leur installation septique lorsque réalisée et a entamé une démarche pour effectuer des inspections afin d'assurer leur conformité.

L'entreprise Normand Brassard doit fournir un rapport des fosses vidangées à la municipalité de Danville; toutefois, les données sont incomplètes concernant l'inventaire des fosses septiques en secteur rural. Le projet d'adoption d'un règlement municipal de vidange automatique des fosses septiques résidentielles aux deux ans est présentement à l'étude. La municipalité projette par ailleurs de

débuter un processus de visite et d'inspection des installations septiques avec l'organisme COPERNIC (organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet), mais les modalités précises de réalisation ne sont pas précisées.

Tableau 30 : Inventaire des fosses septiques, 2013

Municipalité	Nombre de fosses septiques			Entreprises réalisant les vidanges
	Permanentes	Saisonniers	Total	
Asbestos	0	16	16	Normand Brassard
Danville	789	51	840	Beauregard fosses septiques
Ham-Sud	Répartition non disponible		71	Sani-Fosse
Saint-Adrien	92	22	114	Normand Brassard
Saint-Camille	Répartition non disponible		147	Normand Brassard
Saint-Georges-de-Windsor	333	53	386	Normand Brassard
Wotton	Répartition non disponible		213	Normand Brassard
Total	-	-	1 787	

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

Le tableau 31 synthétise les détails du programme de gestion des boues de fosses septiques de la municipalité de Saint-Adrien.

Tableau 31: Description du programme de gestion des boues de fosses septiques de Saint-Adrien, 2013

Fréquence de vidange	Contrat de collecte			Lieu de traitement	Valorisation / Élimination
	Entreprise de collecte	Date du début	Durée		
Résidence principale : 2 ans Résidence secondaire : 4 ans	Normand Brassard 2006 inc.	Avril 2014	2 ans	Station d'épuration d'Asbestos	Valorisation à 90 %

Source : Municipalité de Saint-Adrien

3.2.5.4 Boues industrielles

Il n'y a pas de boues d'origine industrielle générées sur le territoire de la MRC.

3.2.6 Écocentre et parcs à conteneurs (apport volontaire)

La Ville d'Asbestos est propriétaire d'un écocentre et a confié la gestion de cette installation à la RISH. Le tableau 32 synthétise les principales caractéristiques de cet écocentre.

Tableau 32 : Caractéristiques de l'écocentre d'Asbestos

Caractéristiques de l'écocentre d'Asbestos	
Heures d'ouverture	Lundi : 8h00 à 11h45 / 13h00 à 16h45 Mercredi : 8h00 à 19h45 Samedi (du 14 octobre au 30 avril) : 8h00 à 11h45 Samedi (du 1 ^{er} mai au 12 octobre) : 8h00 à 15h45
Conditions d'accès	
3 catégories de clients sont autorisées et chaque catégorie bénéficie d'une tarification spécifique : <ol style="list-style-type: none"> 1. Résident (citoyen qui réside dans la Ville d'Asbestos ou entrepreneur qui fait des travaux chez un citoyen d'Asbestos); 2. Non-résident citoyen (citoyen non résident d'Asbestos, non-entrepreneur); 3. Entrepreneur sans permis de construction d'Asbestos (entrepreneur de toute provenance, qui fait des travaux dans une municipalité autre qu'Asbestos). 	
Caractéristiques	
Nombre de conteneurs à l'écocentre	17
Aires de dépôt au sol	3 aires de dépôt au sol : 1) branches, 2) bardeaux d'asphalte et 3) pierres, briques et béton
Nombre de visites par année (2013)	Non disponible
Quantité totale de matières résiduelles reçues (2013)	Bois : 117 tonnes Bardeaux : 156 tonnes Quantités non disponibles pour les autres matières
Tarification	
3 tarifs, en fonction des quantités apportées et des catégories de matières	Ces tarifs sont affichés sur le site internet de la municipalité.
Matières acceptées gratuitement	
Résidus domestiques dangereux	Matériaux de construction et démolition
Produits sous programme de REP	Bois, branches
Pneus d'automobile et de vélo sans jante	Brique, béton, bardeau d'asphalte
Batteries d'automobile	Gros cartons
Appareils électroniques	Métaux
Bonbonnes de propane	Meubles
	Électroménagers
Transport et destination des matières	
RDD et produits sous programme de REP : transport et valorisation par Laurentide Re-Sources Pneus : transport et valorisation par RECYC-QUÉBEC Branches : transport et valorisation par la Ville d'Asbestos Bois : transport par Enviro-Métal et valorisation au centre de tri de Warwick Métal : transport et valorisation par Enviro-Métal Bardeaux d'asphalte, pierres, briques et bétons : valorisation au centre de tri de Warwick Autres débris de CRD : valorisation au centre de tri de Bury	

Le tableau 33 présente les informations générales du parc à conteneurs de Danville, géré par Transport Yergeau inc. Cette entreprise a aménagé à ses frais un quai de déchargement pour la disposition des matériaux secs dans l'un ou l'autre de ses conteneurs et la municipalité de Danville loue sur une base annuelle deux conteneurs à l'entrepreneur. Les citoyens de Danville ont donc accès à ces derniers.

Par ailleurs, la municipalité souhaite implanter également des sites de dépôt pour les feuilles et les branches.

Tableau 33 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Danville

Caractéristiques du parc à conteneurs de Danville	
Heures d'ouverture	Les gens doivent appeler avant de venir porter leurs matières.
Conditions d'accès	
Ouvert aux résidents et aux ICI	
Caractéristiques	
Nombre de conteneurs	2
Aires de dépôt au sol	Non
Nombre de visites par année (2013)	40 entrepreneurs; 195 particuliers; 10 hors MRC.
Quantité totale de matières reçues (2013)	57 tonnes
Tarification	
Résidents de Danville : 0,40 \$/pied cube (et la ville paie 0,70 \$/pi ³) Citoyens externes et entreprises : 1,10 \$/pied cube	
Matières acceptées	
Débris de CRD	
Destination des matières	
Centre de tri de débris de CRD de La sablière de Warwick ou Centre de tri de débris de CRD de Valoris à Bury	

La municipalité de Wotton met également à disposition de ses habitants un parc à conteneurs pour les débris de CRD. Ce site est également géré par Transport Yergeau inc., mais il appartient à Valoris.

Ce parc à conteneur est libre d'accès et fonctionne huit mois par année. Transport Yergeau inc. transporte les débris de CRD au centre de tri de Bury, qui est chargé de leur récupération. Une quantité annuelle de 25 tonnes de débris de CRD est récupérée à ce site.

Tableau 34 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Wotton

Caractéristiques du parc à conteneurs de Danville	
Heures d'ouverture	Ouvert 8 mois par année
Conditions d'accès	
Ouvert aux résidents et aux ICI	
Caractéristiques	
Nombre de conteneurs	Non disponible
Aires de dépôt au sol	Non
Nombre de visites par année (2013)	Non disponible
Quantité de matières (2013)	25 tonnes
Tarification	
Non disponible	
Matières acceptées	
Débris de CRD non agrégats	
Destination des matières	
Centre de tri de débris de CRD de Valoris à Bury	

3.2.7 Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP

Il n'y a aucune collecte spécifique itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits sous REP sur le territoire de la MRC. Les habitants de la MRC peuvent apporter leurs RDD et les produits couverts par les programmes de REP aux différents points de dépôt présents sur le territoire.

3.3 PROGRAMMES D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

3.3.1 Brigade verte

3.3.1.1 Objectifs de la brigade verte



festivals.

La Brigade verte est un groupe d'intervention environnemental actif entre 2002 et 2012, dont le mandat était de développer la responsabilité citoyenne. La Brigade verte jouait le rôle de promoteur des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) sur le territoire des municipalités membres du site d'enfouissement régional. Les activités de la brigade verte incluaient la sensibilisation sous forme de promotion du compostage, du recyclage, etc., l'accompagnement des municipalités dans leurs projets (exemple : projet de vermicompostage dans une école de Saint-Adrien) ainsi que l'intervention dans les camps d'été, dans les garderies et lors des

En 2011 la Brigade verte a fait l'objet d'une réflexion pour redéfinir son mandat et son territoire d'intervention et un partenariat a été établi entre le Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Richmond et la MRC des Sources. La Brigade verte avait alors pour objectifs de :

- ✓ poursuivre sa campagne de sensibilisation et d'éducation auprès des municipalités;
- ✓ promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles;
- ✓ aborder différents aspects d'éco-citoyenneté et développement durable.

Le programme a été abandonné pour des raisons budgétaires essentiellement. La brigade verte estivale fonctionnait grâce à une subvention fédérale. Le budget requis était de l'ordre de 20 000 \$ par année les premières années puis de 11 000 \$, sur le budget de la MRC, lors des dernières années de fonctionnement.

3.3.1.2 Exemples d'activités réalisées en 2012

- Activités pour enfants autour de trois activités : Apprenti-recycleur pour le préscolaire (sous forme d'enquête) et pour le scolaire (sous forme de jeux actifs) et Apprenti-composteur pour le scolaire (sous forme de jeux actifs);
- Rencontre organisée à l'étang Burbank sur la récupération des matières résiduelles;
- Organisation d'un jeu avec l'Enviro-Roue sur la gestion des matières résiduelles et assistance à la gestion des matières résiduelles sur les différents kiosques lors de différents événements (Régates de bateaux de carton des Trois-Lacs à Asbestos, Marché Mante du carré de Danville, Festival d'été de Saint-Georges-de-Windsor et Festival des Gourmands d'Asbestos);
- Campagne de sensibilisation au compostage domestique de porte en porte à Saint-Adrien;
- Sensibilisation à la gestion des RDD de porte en porte à Ham-Sud.

3.3.1.3 Recommandations établies dans les rapports annuels de la Brigade verte

Les activités réalisées par la Brigade ont montré la pertinence du porte en porte pour sensibiliser les citoyens ainsi que la réussite de l'organisation de jeux tels que l'Enviro-Roue lors d'événements ou pour la tenue de kiosques dans certains commerces.

Les trousse d'apprenti recycleurs développées à destination des jeunes, les jeux élaborés avec l'enviro-roues autour de différents thèmes ainsi que les outils de communication divers préparés pour véhiculer différents messages (accroche-porte, articles de journaux, messages radio, etc.) pourraient être réutilisés pour les prochaines activités.

D'autres activités comme l'accompagnement pour la gestion des matières résiduelles lors d'événements ont également été très appréciées des organisateurs et ont permis de dévier de l'enfouissement des quantités de matières non négligeables tout en sensibilisant la population à une saine gestion des matières résiduelles.

3.3.2 Agenda 21

La MRC des Sources est la première MRC au Québec à avoir adopté un Agenda 21 local en février 2014. Cette démarche prend en compte, à l'échelle locale, les préoccupations planétaires affirmées depuis la Déclaration de Rio en 1992 et a pour finalité de mettre en application la notion de développement durable et de ses principes dans tous les aspects de la réalité d'un territoire : comportements, vie sociale et culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains. Pour la MRC des Sources, il s'agit d'un outil de planification intersectoriel qui permettra d'agir localement sur le développement de la région en respect des personnes qui l'habitent, des ressources qui s'y retrouvent et des moyens disponibles.

3.3.3 Concertation Estrie

Les SADC (Société d'aide au développement des collectivités) de l'Estrie se sont regroupées afin d'offrir un service d'accompagnement en développement durable aux entreprises du territoire.

La mission de Concertation Estrie est d'accompagner les PME de la partie est de l'Estrie dans une démarche en développement durable et de soutenir la région dans l'amélioration des pratiques sur le plan environnemental.

Ce service inclut la réalisation d'un diagnostic évaluant les activités de l'établissement sur les plans économique, social et environnemental puis un plan d'action est élaboré sur la base des résultats du diagnostic afin d'améliorer les aspects de développement durable de l'entreprise.

Chaque année, trois projets sont sélectionnés sur le territoire de la MRC des Sources. Entre 2010 et 2015, ce sont 16 entreprises qui ont été accompagnées pour l'optimisation de leurs pratiques environnementales.

L'organisme organise également des forums en développement durable dans les collectivités ainsi que des formations en développement durable pour les acteurs socioéconomiques de l'Estrie.

3.3.4 Activités de communication menées par les municipalités

Toutes les municipalités ont mis en ligne un calendrier de collectes à destination des résidents; certaines municipalités incluent à ce document des informations spécifiques sur une saine gestion des matières résiduelles.

La plupart des municipalités ont également un bulletin municipal qui paraît régulièrement et dans lequel des informations relatives à la gestion des matières résiduelles peuvent être incluses.

3.3.4.1 Asbestos

La municipalité a mis sur pied un comité sur le développement durable et a adopté un plan d'action sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) en 2013.

Plusieurs documents sont mis en ligne pour accompagner les résidents dans la gestion des matières organiques et recyclables. Un guide de collecte des résidus compostables présente les matières acceptées à la collecte ainsi que les trucs et astuces concernant celle-ci. Le calendrier de collecte inclut également des informations détaillées sur la destination des différentes catégories de matières.

Des annonces sont effectuées de temps à autre à la radio pour sensibiliser la population à la gestion des matières résiduelles également.

Un rabais de 30 \$, applicable au tarif des matières résiduelles de 2013 et chargé sur le compte de taxes, est offert aux résidents utilisant le compostage domestique. Cette pratique ne permet pas de se soustraire de l'obligation de la collecte des matières compostables (bac brun).

La municipalité d'Asbestos propose d'identifier sur son site Internet et dans son bulletin municipal les industries ou commerces ayant mis en oeuvre des actions favorisant le développement durable telles que la livraison de repas dans des contenants et ustensiles compostables, l'utilisation de détergents biologiques, etc. La Ville d'Asbestos entend reconnaître publiquement les efforts de tous. Par ailleurs, la municipalité exige désormais l'utilisation de contenants et d'ustensiles réutilisables lors d'évènements.

3.3.4.2 Danville

Le calendrier en ligne inclut des informations sur les options de récupération possibles pour les différentes catégories de matières résiduelles sur le territoire ainsi que des trucs et astuces pour faciliter la récupération des matières recyclables.

La municipalité de Danville a organisé pour la seconde année consécutive en 2015 une journée Trocs et Ressources. Au cours de cet évènement, des dépôts de RDD et de matières recyclables sont mis à la disposition de la population, une collecte de vieux vélos est effectuée et des ateliers sont organisés autour du compostage domestique et de l'utilisation de couches lavables.

La municipalité organise également au mois de mai une journée de distribution des arbres.

La corporation de développement de l'Étang Burbank est un organisme à but non lucratif et offre au cours de la saison estivale des conférences reliées à l'environnement au centre d'interprétation.

3.3.4.3 Saint-Camille

La municipalité met en ligne le petit livre vert de la Brigade verte qui présente la liste des points de récupération présents sur le territoire de la municipalité, les matières acceptées à la collecte sélective des matières recyclables ou au compostage domestique. Une information est mise en ligne sur le programme RECYC-FRIGO également.

3.3.4.4 Saint-Georges-de-Windsor

La municipalité de St-Georges-de-Windsor met en oeuvre en 2015 une grande campagne de sensibilisation au compostage domestique, incluant des visites de formation à domicile. Un document est mis en ligne pour accompagner les résidents dans l'opération de leur composteur domestique également.

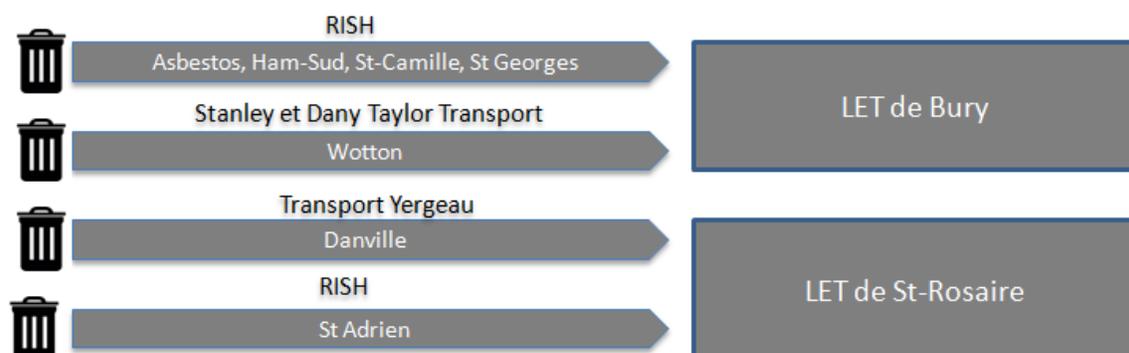
Le calendrier des collectes inclut la liste des matières acceptées à la collecte des matières recyclables.

La municipalité offre un site de dépôt au bureau municipal pour les produits visés par les programmes de Responsabilité Élargie des Récupérateurs ainsi que pour les attaches à pain, goupils de cannette, bouchons de plastique et de liège.

3.4 SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La figure 15 synthétise les programmes de gestion des différentes matières résiduelles pour le secteur résidentiel en ce qui concerne les matières collectées de porte en porte.

Figure 15 : Programmes municipaux de gestion des ordures, 2013

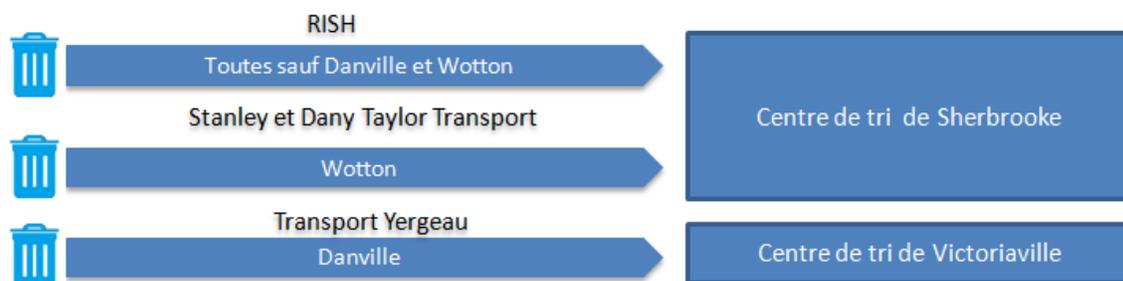


La collecte et l'élimination des résidus encombrants sont incluses dans les devis de gestion des ordures.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, la municipalité de Wotton utilise les services de la Régie pour la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables.

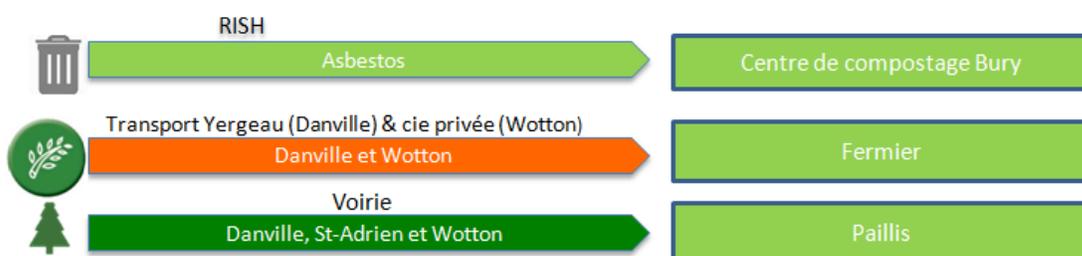
La figure 16 synthétise les programmes de gestion des matières recyclables ainsi que la destination des matières collectées.

Figure 16 : Programmes municipaux de gestion des matières recyclables, 2013



La figure 17 synthétise les programmes de gestion des matières organiques ainsi que la destination des matières collectées.

Figure 17 : Programmes municipaux de gestion des matières organiques, 2013



Le tableau 35 synthétise les modalités de la gestion des boues sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 35 : Partage des responsabilités pour la gestion des boues, 2013

Activités	Asbestos	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Programme municipal de vidange des boues de fosses septiques	s.o.	s.o.	s.o.	Normand Brassard inc.	s.o.	s.o.	s.o.
Boues municipales (usine mécanisée)	Mine Jeffrey Biogénie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Boues municipales (étangs aérés)	s.o.	Aucune vidange en 2013	s.o.	Vidange en 2013 - entreposage	s.o.	Aucune vidange en 2013	Aucune vidange en 2013

Le tableau 36 synthétise les modalités de la gestion des matières résiduelles en provenance des secteurs ICI et CRD sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 36 : Sites d'apport volontaire des débris de CRD, 2013

Activités	Asbestos	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Collecte des débris de CRD	Écocentre d'Asbestos	Site de dépôt volontaire de Danville	Écocentre d'Asbestos				Site de dépôt volontaire de Wotton
Traitement des débris de CRD	Centre de tri des débris de CRD La sablière de Warwick; Centre de tri Gestion Michel Couture à Stoke; Centre de tri des débris de CRD de Valoris à Bury.						

3.5 À RETENIR - PROGRAMME ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Collecte des ordures aux deux semaines sauf certaines exceptions pour les établissements ICI;
- Utilisation de bacs roulants pour la plupart des municipalités pour la collecte des ordures et des matières recyclables;
- Aucune limite de quantités pour les collectes de porte en porte;
- Collecte et valorisation des feuilles et des arbres de Noël dans quelques municipalités (Danville, Saint-Adrien et Wotton);
- Collecte des résidus alimentaires et des résidus verts à Asbestos depuis 2009;
- Programme d'incitation au compostage domestique à Saint-Adrien;
- Cinq municipalités sont dotées d'un réseau d'égout. Asbestos possède une station mécanisée tandis que Danville, Saint-Adrien, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton traitent leurs eaux usées dans des étangs aérés;
- Valorisation par épandage des boues de la station d'Asbestos.

3.6 COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section suivante précise les coûts inhérents à la gestion des matières résiduelles pour chaque municipalité de la MRC. Les coûts sont présentés sans taxe ni redevance à l'élimination.

Les coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles incluent :

- les coûts relatifs à la collecte et au transport concernant les ordures ménagères, les résidus encombrants, les matières recyclables et les matières organiques;
- les coûts relatifs à l'élimination des ordures ménagères, au traitement des matières recyclables et à la valorisation des résidus organiques;
- les coûts de gestion des sites de dépôt et écocentres;
- les coûts relatifs à la gestion des boues.

3.6.1 Collectes de porte en porte

3.6.1.1 Ordures et matières recyclables

Les coûts relatifs à la collecte et au transport des ordures ménagères et des matières recyclables étant globalisés pour les municipalités desservies par la RISH, ils sont présentés globalement au tableau 37.

Tableau 37 : Coûts de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, 2013

	Coût annuel \$/u.o. (avant taxes)	Coût annuel total \$/an (avant taxes)
Asbestos	106,27 \$	381 501,00 \$
Danville	121,29 \$	243 912,00 \$
Ham-Sud	104,53 \$	18 188,00 \$
Saint-Adrien	107,14 \$	28 179,00 \$
Saint-Camille	102,71 \$	27 936,00 \$
Saint-Georges-de-Windsor	109,05 \$	50 925,00 \$
Wotton	97,71 \$	69 472,00 \$
Moyenne pour la MRC	109,88 \$	820 113,00 \$

Le coût de collecte et de transport pour les municipalités de Danville et de Wotton provient des factures de l'entrepreneur pour 2013. Pour les autres municipalités, ce coût correspond à la quote-part opérations versée annuellement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Les quantités annuelles collectées proviennent des infrastructures d'élimination des ordures ménagères et de traitement des matières recyclables à l'exception de Danville (quantités inscrites au questionnaire acheminé à la municipalité dans le cadre du mandat).

Le nombre d'u.o correspond au nombre d'unités d'occupation tous types confondus (résidentielle et ICI) inscrits au rôle de l'évaluation foncière. Les bâtiments de ferme n'ont pas été pris en compte, car chaque ferme compte plusieurs bâtiments.

Il est à noter que tous les ICI de la MRC sont desservis pour la collecte municipale des ordures ménagères et des matières recyclables, à l'exception de deux épicerie à Asbestos. Ces deux épicerie sont desservies par Transport Yergeau pour la collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, les quantités et les coûts associés à la collecte, au transport et à l'élimination des ordures ménagères des serres du Saint-Laurent ne figurent pas non plus dans le tableau 38, bien que les serres du Saint-Laurent bénéficient de la collecte municipale. Ces informations sont synthétisées dans le tableau 41.

Tableau 38 : Quantité et coûts associés à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères des Serres du Saint-Laurent, 2013

	Quantité d'ordures ménagères enfouie en 2013 (t)	Coûts de collecte, de transport et d'élimination (\$), avant taxes et redevances
Serres du Saint-Laurent	1 375 tonnes	240 056 \$

Le coût annuel total de la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables pour la MRC des Sources est de **820 113 \$** pour l'année 2013 en excluant la gestion des matières résiduelles provenant des serres. Le coût spécifique de collecte et de transport des ordures provenant des serres n'est pas disponible.

3.6.1.2 Résidus encombrants

Il est difficile de déterminer les coûts associés à la gestion des résidus encombrants dans la mesure où leurs coûts de collecte et de transport sont intégrés à ceux des ordures ménagères et des matières recyclables. De même, le coût d'élimination des résidus encombrants est inclus dans celui des ordures ménagères.

3.6.1.3 Matières organiques

- **Collecte des résidus alimentaires**

En 2013, la collecte et le transport des résidus alimentaires à Asbestos, incluant les résidus verts, a coûté 60 170 \$ avant taxes. Ce coût inclut les collectes et le traitement des feuilles ramassées à l'automne.

- **Collecte des feuilles**

Un total de 4,35 tonnes de feuilles a été collecté à Danville en 2013, pour un coût de 2 070 \$. Le coût relié à la collecte et au transport des feuilles à Wotton n'est pas disponible.

- **Collecte des arbres de Noël**

Pour les municipalités de Danville et de Saint-Adrien, aucun coût n'est associé au service de collecte et de transport des arbres de Noël, car il est réalisé par les services municipaux.

Le coût relié à la collecte et au transport des arbres à Wotton n'est pas disponible.

Le tableau 39 présente les coûts reliés à la collecte et au transport des matières organiques, des résidus alimentaires, des feuilles et des arbres de Noël, et ce, pour l'année 2013.

Tableau 39 : Coûts associés à la collecte et au transport des matières organiques, 2013

	Coût annuel par u.o \$/u.o.	Coût annuel total \$/an
Asbestos (3e voie)	16,76 \$	60 170,00 \$
Danville (feuilles)	1,03 \$	2 070,00 \$
Total	-	62 240,00 \$

3.6.2 Traitement et élimination

Le coût de l'élimination au LET de Bury est de 60 \$/t avant les taxes et sans les redevances pour les cinq municipalités membres de la RISH. Pour les municipalités de Danville et de Saint-Adrien, le coût de l'élimination au LET de Saint-Rosaire, basé sur les coûts d'élimination annuels transmis par les municipalités, est respectivement de 74 \$ / tonne et de 120 \$ / tonne.

La Régie de récupération de l'Estrie (centre de tri de Sherbrooke) facture 7 \$ par porte desservie pour le traitement des matières recyclables. Cela représente des coûts compris entre 31,29 \$ et 52,09 \$ par tonne. Gesterra (centre de tri de Victoriaville) facture 39,22 \$ / tonne à la Ville de Danville pour le traitement des matières recyclables.

La valorisation des matières organiques collectées à Asbestos a occasionné des coûts annuels avant taxes de 45 479 \$ en 2013.

Les feuilles sont valorisées chez des agriculteurs sans entrainer de coût de traitement. Les arbres sont transformés en paillis par les travaux publics municipaux et les coûts n'ont pas été estimés spécifiquement.

Les coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles collectées de porte en porte pour l'année 2013 sont présentés au tableau 40.

Tableau 40 : Coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles, 2013

	Coût annuel d'élimination des déchets		Coût annuel de traitement des matières recyclables		Coût annuel de traitement des matières organiques	
	Coût par tonne	Coût annuel	Coût par tonne	Coût annuel	Coût par tonne	Coût annuel
Asbestos	60,00 \$	192 474,60 \$	31,13 \$	25 998,00 \$	73,00 \$	45 479,00 \$
Danville	73,88 \$	110 078,00 \$	39,22 \$	16 042,00 \$		
Ham-Sud	60,00 \$	5 404,20 \$	43,16 \$	1 295,00 \$		
Saint-Adrien	120,28 \$	21 170,00 \$	39,67 \$	1 771,00 \$		
Saint-Camille	60,00 \$	7 302,60 \$	46,85 \$	1 771,00 \$		
Saint-Georges-de-Windsor	60,00 \$	19 630,20 \$	49,84 \$	3 262,00 \$		
Wotton	60,00 \$	29 064,60 \$	40,64 \$	5 047,00 \$		
Total	72,51 \$	427 626,20 \$	35,69 \$	55 186,00 \$	73,00 \$	45 479,00 \$

3.6.3 Gestion des boues municipales

3.6.3.1 Boues de stations mécanisées et des étangs aérés

Le tableau 41 précise les coûts inhérents à la gestion des boues municipales des stations mécanisées et des étangs aérés en 2013.

Tableau 41 : Coûts de gestion des boues municipales, 2013

Municipalité	Station ou étang vidangés	Volume vidangé (t)	Siccité (%)	Quantité à 20 % de siccité (t mh)	Traitement	Coût total
Asbestos	Station mécanisée	1 329	14 %	930,3	90 % valorisé	46 520 \$
					10 % enfouis	
Saint-Adrien	Étang aéré 1	246	7,9 %	97,4	Entreposage sur place en géotubes	20 700 \$*
	Étang aéré 2	69	6,4 %	22,1		
Total						67 228 \$

* Excluant le traitement final (valorisation ou élimination)

Source : Informations collectées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

3.6.3.2 Boues de fosses septiques

Le coût relié au programme municipal de gestion des fosses septiques de la municipalité de Saint-Adrien était de l'ordre de 20 160 \$ (avant taxes) en 2013; ce coût inclut la vidange et le traitement des boues de fosses septiques localisés sur le territoire de la municipalité.

Les autres municipalités n'ont pas de programme municipal de vidange des boues de fosses septiques.

3.6.4 Écocentre et sites d'apport volontaire

Le tableau 42 présente les coûts de gestion des sites d'apport volontaire de matières situés sur le territoire.

Tableau 42 : Coûts de gestion de l'écocentre, 2013

Localisation de l'écocentre ou site d'apport volontaire	Coût annuel
Écocentre d'Asbestos (opération du site et traitement des matières)	75 000 \$
Site de dépôt de Danville (location des conteneurs)	2 500 \$
Site de dépôt de Wotton (location des conteneurs et enfouissement des matières)	8 088 \$
Total	85 088 \$

Source : Données obtenues auprès des municipalités, compilation par Chamard

Pour les municipalités n'ayant pas de site d'apport volontaire, la gestion des résidus domestiques dangereux a occasionné certains coûts en 2013, à savoir 71,41 \$ à Saint-Adrien et 645,82 \$ à Saint-Camille.

3.6.5 Synthèse des coûts de gestion des ordures, des matières recyclables et des matières organiques par unité d'occupation par année

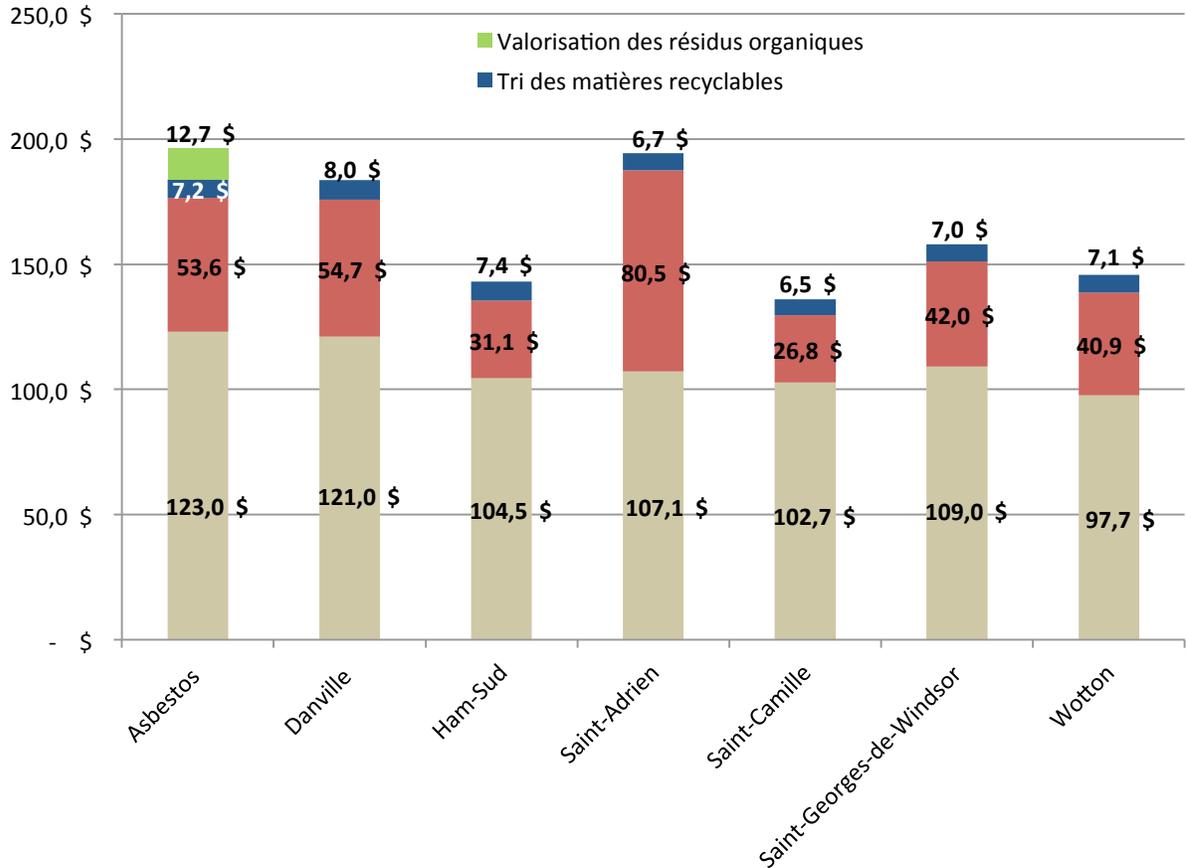
Le tableau 43 présente les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles pris en charge par les municipalités en 2013.

Tableau 43 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles, 2013

Municipalité	Coût total, \$/uo	Gestion des ordures ménagères et des matières recyclables		Gestion des matières organiques	
		\$/an	\$/uo	\$/an	\$/uo
Asbestos	197 \$	599 970 \$	167 \$	105 649 \$	29 \$
Danville	185 \$	370 000 \$	184 \$	2 070 \$	1 \$
Ham-Sud	143 \$	24 900 \$	143 \$	- \$	- \$
Saint-Adrien	194 \$	51 100 \$	194 \$	- \$	- \$
Saint-Camille	136 \$	37 000 \$	136 \$	- \$	- \$
Saint-Georges-de-Windsor	158 \$	73 800 \$	158 \$	- \$	- \$
Wotton	146 \$	103 600 \$	146 \$	- \$	- \$
Total MRC	182 \$	1 260 370 \$	168 \$	107 719 \$	14,39 \$

La figure 18 synthétise la répartition des coûts reliés à la gestion des matières résiduelles collectées de porte en porte en 2013. Les coûts sont présentés par unité d'occupation et par année.

Figure 18 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles en \$/uo/an, 2013



3.6.6 Retour de redevances et compensation pour la collecte sélective

3.6.6.1 Montant du retour des redevances à l'élimination pour 2013

Le tableau 44 présente les sommes reversées aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination. Un total de 101 242 \$ a été reversé aux municipalités en 2013.

Tableau 44 : Synthèse des retours de redevance à l'élimination aux municipalités de la MRC pour l'année 2013

Municipalité	Montant annuel, en \$/an	Montant par unité d'occupation, en \$/uo/an
Asbestos	37 764 \$	11 \$
Danville	30 911 \$	15 \$
Ham-Sud	4 130 \$	24 \$
Saint-Adrien	5 573 \$	21 \$
Saint-Camille	8 326 \$	31 \$
Saint-Georges-de-Windsor	1 860 \$	4 \$
Wotton	12 677 \$	18 \$
Total	101 242 \$	14 \$

Source : Site internet du MDDELCC¹⁴

3.6.6.2 Montant de la compensation perçue pour les coûts de la collecte sélective en 2013

Le tableau 45 présente les montants de compensation de collecte sélective reçus aux municipalités en 2013.

Tableau 45 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective perçus par les municipalités, 2013

Municipalité	Montant de la compensation - Collecte et transport	Montant de la compensation - Traitement	Montant de la compensation - Total
Asbestos	171 441 \$	0 \$ ¹⁵	171 44 \$
Danville	n.d.	n.d.	107 503 \$
Ham-Sud	9 596 \$	0 \$	9 596 \$
Saint-Adrien	14 868 \$	0 \$	14 868 \$
Saint-Camille	14 740 \$	0 \$	14 740 \$
Saint-Georges-de-Windsor	26 870 \$	0 \$	26 870 \$
Wotton	n.d.	n.d.	27 626 \$
Total pour la MRC	n.d.	n.d.	372 644 \$

¹⁴ MDDELCC, [Site Internet], <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/sommaire/bilanr05.pdf>

¹⁵ Le montant de la compensation reversée aux municipalités est nul, car ce montant est versé à Récup Estrie qui ajuste les coûts de traitement facturés selon ce financement.

3.6.7 Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts de gestion des matières résiduelles par catégorie de matières pour l'année de référence 2013.

Tableau 46 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2013

Programmes de gestion des matières résiduelles	Coût total (\$/an)
Ordures ménagères, résidus encombrants et matières recyclables	1 260 420 \$
Matières organiques	107 720 \$
Boues municipales	67 230 \$
Boues de fosses septiques	20 160 \$
Résidus Domestiques Dangereux (RDD)	717 \$
Résidus de CRD	85 590 \$
Sous-total	1 541 837 \$
<i>Redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles</i>	101 242 \$
<i>Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables</i>	372 644 \$
TOTAL	1 067 951 \$

Source : Compilation réalisée par Chamard

3.7 COÛTS ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Les coûts de communication reliés à la gestion des matières résiduelles pris en charge par les municipalités en 2013 ne peuvent pas être estimés de façon exhaustive pour l'ensemble des municipalités.

En 2013, la Ville d'Asbestos a diffusé un document de 12 pages incluant le calendrier des collectes et des directives relatives à la gestion des matières résiduelles pour un coût approximatif de 10 000 \$. Des chroniques relatives à la gestion des matières résiduelles sont diffusées régulièrement sur la station de radio 99.3.

La Ville de Danville évalue à 4 100 \$ les dépenses en 2013 relatives à la gestion des matières résiduelles, incluant l'organisation de la journée Trucs et Ressources.

La municipalité de Ham-Sud envoie chaque année le calendrier des collectes à ses citoyens. Cette action coûte environ 60 \$ par année à la municipalité.

Quant à la municipalité de Saint-Adrien, l'envoi par la poste des communiqués concernant les éventuels changements dans les dates de collecte ou dans les consignes coûte 35 \$.

3.8 À RETENIR - COÛTS RELATIFS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Les coûts de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables sont compris entre 98 et 123 \$ par unité d'occupation en 2013;
- Le coût d'enfouissement des ordures au LET de Bury était de 60 \$ par tonne en 2013 tandis que le coût d'enfouissement au LET de Saint-Rosaire était compris entre 74 \$ et 120 \$ par tonne;
- Le coût relié au traitement des matières recyclables facturé par la Régie de récupération de l'Estrie est de 7 \$ par porte, soit entre 31 et 50 \$ par tonne selon les municipalités;
- Le coût relié au traitement des matières recyclables et facturé par le centre de tri de Victoriaville est de 39 \$ par tonne à Danville;
- Le coût de traitement des résidus alimentaires collectés de porte en porte à Asbestos est de 73 \$ la tonne en 2013;
- Le coût de traitement des feuilles et des arbres est considéré comme nul;
- Le montant de la compensation versée pour la collecte sélective des matières recyclables varie entre 39 et 53 \$ par unité d'occupation (résidentielles et ICI) selon les municipalités en 2013;
- Le montant de redistribution des redevances à l'élimination varie entre 136 et 207 \$ par unité d'occupation (résidentielle et ICI) en 2013.

CHAPITRE 2

Inventaire des matières résiduelles

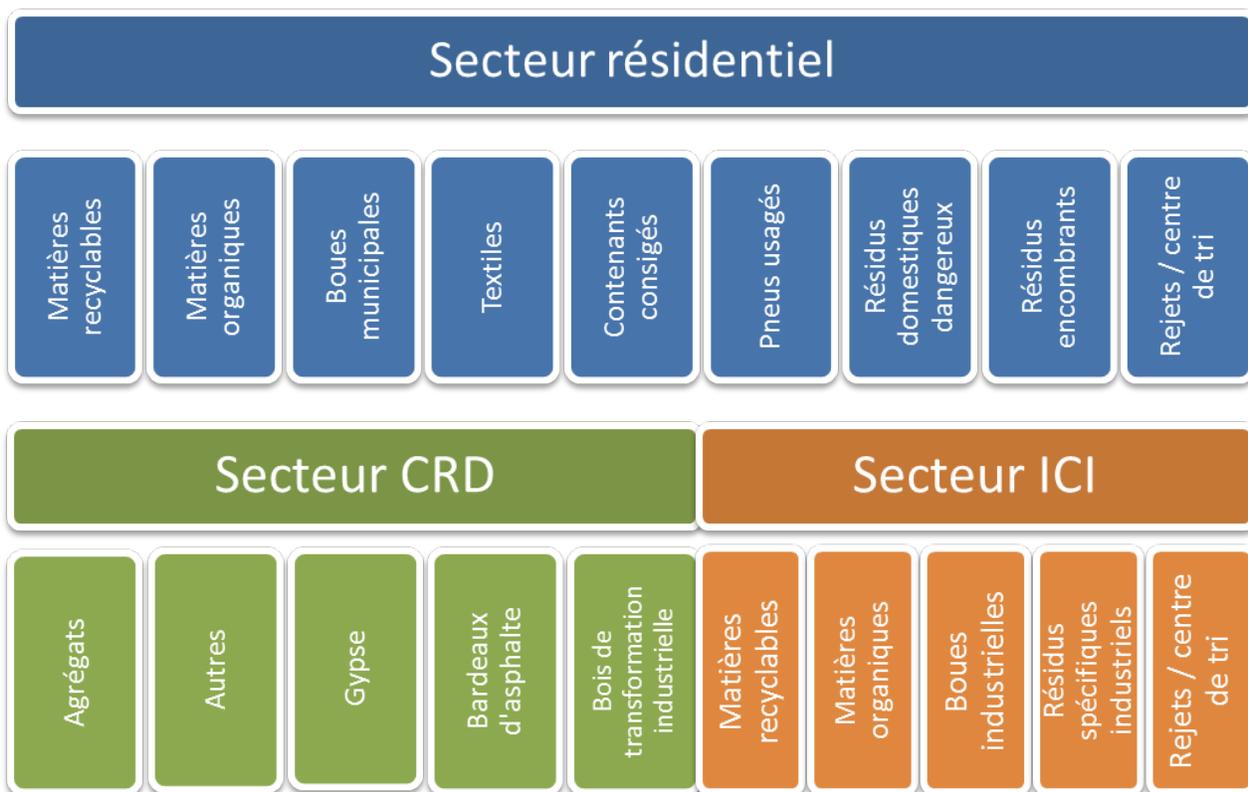
Année 2013

4 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

L'année 2013 sert d'année de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC.

La figure ci-dessous précise les différentes catégories de matières résiduelles pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Figure 19 : Catégories de matières résiduelles¹⁶ pour l'inventaire des quantités générées



L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit la MRC, les municipalités ou encore les régies, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

¹⁶ Les différentes catégories de matières sont détaillées dans la section 4.1 et dans le tableau 1 des *lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles – juillet 2013, mis à jour en décembre 2014, publié par le MDDELCC.*

Dans le cas où aucune donnée n'est disponible ou que seules des données partielles le soient, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'Outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

Présentation de l'Outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC a fait consensus au sein d'un comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. Il permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance.

Les indicateurs de récupération et d'élimination des matières résiduelles utilisés dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

La version 2 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC des Sources.

NOTE : La note technique détaillant la méthodologie complète de l'inventaire des quantités générées des matières résiduelles ainsi que les sources des données sont jointes en Annexe 4.

5 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières résiduelles d'origine résidentielle¹⁷ prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables (collecte sélective);
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Textile;
 - Véhicules hors d'usage (VHU);
 - Contenants consignés;
 - Pneus.
- Les autres matières résiduelles :
 - Résidus domestiques dangereux (RDD);
 - Résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets de centres de tri des matières recyclables et de valorisation des matières organiques;
- Les résidus d'activités municipales.

5.1 ESTIMATION DES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

L'annexe 4 présente la démarche méthodologique retenue pour l'estimation des quantités générées, récupérées et éliminées par le secteur résidentiel ainsi que leur composition.

Les sections ci-dessous présentent les quantités collectées de porte en porte par les municipalités en 2013 sur lesquelles se base l'inventaire.

5.1.1 Estimation des quantités collectées de porte en porte

Les tableaux ci-dessous présentent les quantités de matières résiduelles collectées de porte en porte par les municipalités en 2013 ainsi que les sources des informations. Ces quantités proviennent des rapports annuels des installations de récupération et d'élimination des matières résiduelles et ont été complétées et validées par les questionnaires aux municipalités.

¹⁷ Les quantités générées des produits sous REP ne sont pas incluses dans l'inventaire, car les quantités récupérées et éliminées de ces matières ne sont pas disponibles.

Tableau 47 : Quantité d'ordures collectées par les municipalités et sources des informations, 2013

	Quantité d'ordures enfouies 2013 (tonnes)	Source de la donnée
Asbestos	3 208 t	Rapport annuel du LET de Bury
Danville	1 490 t	Questionnaire à la municipalité
Ham-Sud	90 t	Rapport annuel du LET de Bury
Saint-Adrien	176 t	RISH
Saint-Camille	122 t	Rapport annuel du LET de Bury
Saint-Georges-de-Windsor	327 t	Rapport annuel du LET de Bury
Wotton	484 t	Rapport annuel du LET de Bury
Total pour la MRC	5 897 t	

Tableau 48 : Quantité de matières recyclables collectées par les municipalités et sources des informations, 2013

	Quantité de matières recyclables récupérées 2013 (tonnes)	Source
Asbestos	835 t	Régie de récupération de l'Estrie
Danville	409 t	Questionnaire à la municipalité
Ham-Sud	30 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Adrien	45 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Camille	38 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Georges-de-Windsor	65 t	Régie de récupération de l'Estrie
Wotton	124 t	Régie de récupération de l'Estrie
Total pour la MRC	1 546 t	

5.1.1.1 Collecte des matières organiques

La quantité de feuilles collectée à Danville est basée sur une estimation du volume collecté (effectuée par la municipalité sur la base de 1 451 sacs de 50 litres soit 72,5 m³) et l'application d'une densité de référence (60 kg/m³. RECYC-QUEBEC, 2004¹⁸). La quantité de feuilles collectées à Wotton est évaluée au prorata de la population par rapport à celle de Danville.

¹⁸ <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/Bilan2004/FacteurConv.pdf>

Le poids des arbres collectés est estimé sur la base des données disponibles auprès de la Ville de Sherbrooke qui évalue le poids de 100 arbres à une tonne¹⁹. Le nombre d'arbres collectés à Saint-Adrien en 2013 est de 30 arbres. Pour les municipalités de Danville et de Saint-Adrien, en l'absence de données disponibles, la quantité est évaluée au prorata de la population.

Tableau 49 : Quantité de matières organiques collectées par les municipalités, 2013

	Quantité de feuilles récupérées (tonnes)	Quantité d'arbres récupérés (tonnes)	Quantité totale de matières organiques récupérées (tonnes)
Asbestos	Non applicable	Non applicable	623
Danville	4,35	2,4	Non applicable
Saint-Adrien	Non applicable	0,3	Non applicable
Wotton	5,9	0,8	Non applicable
Total pour la MRC	10	4	623

Un total de 637 tonnes de matières organiques a été récupéré en 2013 sur le territoire de la MRC des Sources.

5.1.1.2 Synthèse des matières collectées

Tableau 50 : Quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités et sources des informations, 2013

	Quantité d'ordures enfouies en 2013 (tonnes)	Quantité de matières recyclables récupérées en 2013 (tonnes)	Quantité totale de matières organiques récupérées en 2013 (tonnes)
Asbestos	3 208	835	623
Danville	1490	409	7
Ham-Sud	90	30	-
Saint-Adrien	176	45	0,3
Saint-Camille	122	38	-
Saint-Georges-de-Windsor	327	65	-
Wotton	484	124	7
Total pour la MRC	5 897	1 546	637

Ainsi, un total de 8 080 tonnes de matières résiduelles est collecté de porte en porte sur le territoire de la MRC. Cette quantité comprend les matières provenant de petits commerces et autres institutions, également collectés lors de collectes municipales de porte en porte. Ces quantités sont exclues du bilan des matières récupérées, éliminées et générées du secteur résidentiel et prises en compte dans le bilan du secteur ICI.

¹⁹ <http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/sous-site/environnement/collectes-et-ecocentres/collectes-speciales/sapins-de-noel/>

5.1.2 Bilan des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2013

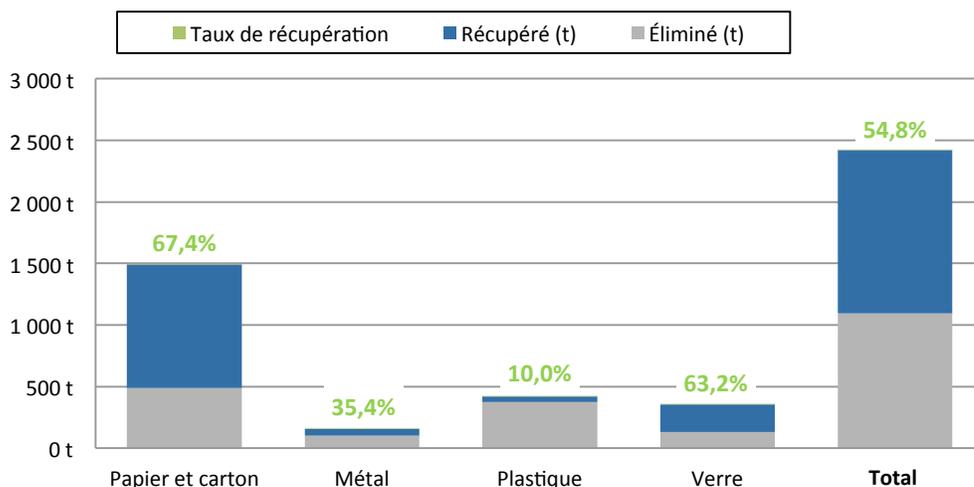
- Le secteur résidentiel (excluant le secteur ICI) génère un total de 6 874 tonnes de matières résiduelles (sans les boues) avec un taux de récupération de 44,8 %. À ce total s'ajoutent 249 tonnes d'autres matières (pneus, consignes et REP) ainsi que 930 tonnes de boues à une siccité de 20 %;
- Les matières générées en plus grande quantité sont les fibres et les résidus alimentaires;
- Le taux de récupération des matières recyclables est de 54,8 %;
- Le taux de récupération des matières organiques est de 22,3 % sans les boues et de 38,2 % incluant les boues.

Tableau 51 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2013

Catégories de matières résiduelles	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de récupération
Papier et carton	1 004 t	487 t	1 491 t	67,4 %
Métal	56 t	102 t	158 t	35,4 %
Plastique	42 t	375 t	417 t	10,0 %
Verre	223 t	130 t	353 t	63,2 %
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	4 t	100,0 %
Résidus verts	499 t	417 t	915 t	54,5 %
Résidus alimentaires	141 t	1 138 t	1 278 t	11,0 %
Autres résidus organiques	31 t	796 t	827 t	3,8 %
Véhicules hors d'usage	683 t	0 t	683 t	100,0 %
Textiles	76 t	144 t	220 t	34,5 %
Rejets des centres de tri	0 t	70 t	70 t	NA
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	22 t	22 t	NA
Résidus domestiques dangereux (RDD)	5 t	2 t	7 t	71,4 %
Encombrants métalliques	321 t	37 t	358 t	89,7 %
Encombrants non-métalliques	0 t	42 t	42 t	0,0 %
Résidus ultimes	0 t	30 t	30 t	NA
TOTAL (sans boues)	3 083 t	3 791 t	6 874 t	44,8 %
Boues municipales de stations mécanisées	837 t	93 t	930 t	90 %
Boues municipales d'étangs aérés	0 t	0 t	0 t	-
Boues de fosses septiques	0 t	0 t	0 t	-
TOTAL (avec boues)	3 920 t	3 884 t	7 804 t	50,2 %

Les figures 20 et 21 présentent les taux de récupération des matières recyclables et organiques sur le territoire.

Figure 20: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur résidentiel, 2013



Le taux de récupération global de matières recyclables atteint 54,8 %, mais varie beaucoup selon les différentes catégories de matières acceptées à la collecte sélective. Ainsi, on constate que les fibres (papier et carton) ainsi que le verre sont bien récupérés. À l'inverse, le plastique est très peu récupéré de même que le métal.

À titre de comparaison, les taux de réacheminement²⁰ des matières recyclables provenant des résidences vers les installations de tri pour le Québec étaient les suivants en 2012 :

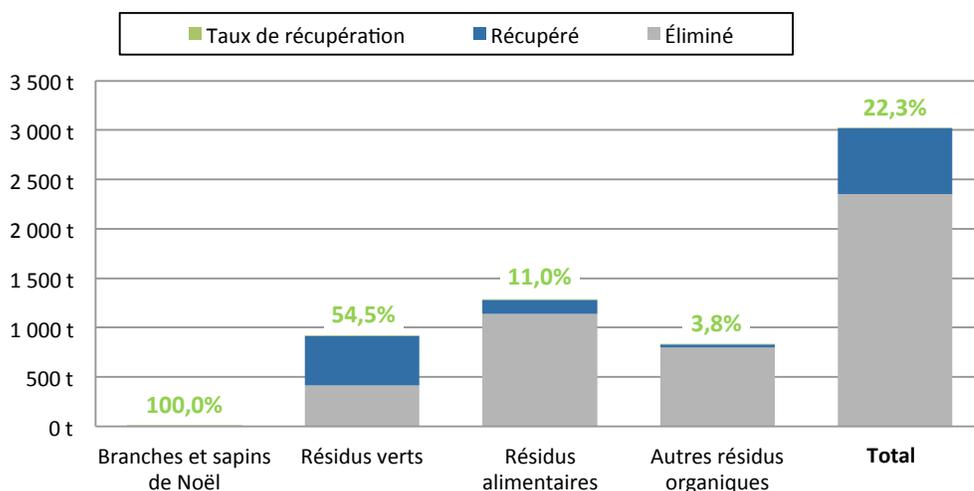
- 75 % pour le papier et le carton;
- 37 % pour le métal;
- 16 % pour le plastique;
- 53 % pour le verre.

Les tendances observées sur le territoire de la MRC sont similaires à celles du Québec; les taux de récupération sont légèrement inférieurs, sauf pour le verre.

Les objectifs fixés par la *Politique de gestion des matières résiduelles* visent à atteindre un taux de récupération de 70 % pour chaque catégorie de matières spécifiquement.

²⁰ Le taux de réacheminement inclut les rejets. Donnée du bilan 2012 de RECYC-QUÉBEC.

Figure 21 : Taux de récupération des matières organiques pour le secteur résidentiel, 2013



Les programmes mis en œuvre, à savoir les collectes, les sites de dépôt ainsi que les activités d'herbicyclage et de compostage domestique, permettent de récupérer plus de la moitié des résidus verts générés sur le territoire.

Toutefois, étant donné que seule la municipalité d'Asbestos a mis en place la collecte des résidus organiques incluant les résidus alimentaires, le taux de récupération pour ces matières est encore faible. À titre de comparaison, le taux de recyclage des résidus verts et alimentaires était de 16 % au Québec en 2012.

Le tableau 52 présente les quantités récupérées d'autres matières résiduelles en 2013.

Tableau 52 : Estimation des quantités des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2013

	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)
Produits visés par les programmes de REP	16 t	n.d.	n.d.
Contenants consignés	75 t	0 t	75 t
Pneus hors d'usage	158 t	0 t	158 t
Total - Autres matières	249 t	n.d.	n.d.

6 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle²¹.

La MRC des Sources a plusieurs industries sur son territoire qui génèrent une grande quantité de matières résiduelles, certaines prises en charge par les programmes municipaux et d'autres par des contrats privés.

L'annexe 4 présente la démarche méthodologique retenue pour estimer les quantités récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI en 2013.

6.1 BILAN SECTEUR ICI

- Le secteur ICI génère 6 368 tonnes de matières résiduelles avec un taux de récupération de 43,2 %;
- Les fibres représentent le tiers des matières résiduelles générées par le secteur ICI;
- Le taux de récupération des matières recyclables est estimé à 43,7 %;
- Le taux de récupération des matières organiques est estimé à 52,8 %; ce taux s'explique par les modalités de gestion des résidus de transformation alimentaire des matières résiduelles générées par le secteur ICI qui sont majoritairement récupérées.

Le tableau 53 présente le bilan des matières générées, récupérées et éliminées par le secteur résidentiel en 2013.

²¹ Aucune entreprise générant des boues industrielles n'est présente sur le territoire.

Tableau 53 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI, 2013

Catégories de matières résiduelles	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de récupération
Papier et Carton	1 087 t	952 t	2 039 t	53,3 %
Métal	107 t	130 t	237 t	45,2 %
Plastique	99 t	505 t	603 t	16,4 %
Verre	55 t	146 t	201 t	27,2 %
Industries de transformation agroalimentaire	1 369 t	18 t	1 387 t	98,7 %
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t	-
Résidus verts	1 t	128 t	129 t	0,8 %
Résidus alimentaires	3 t	896 t	899 t	0,3 %
Autres résidus organiques	0 t	187 t	187 t	0 %
Plastiques agricoles	30 t	0 t	30 t	n.d.
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	71 t	71 t	-
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	-
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	470 t	470 t	-
Résidus ultimes	0 t	113 t	113 t	-
TOTAL	2 751 t	3 616 t	6 368 t	43,2 %

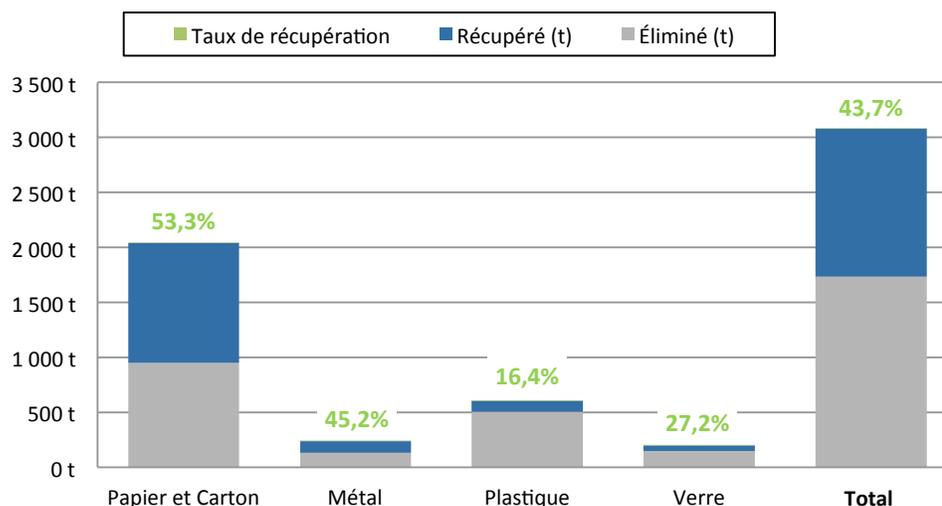
En ce qui concerne les matières organiques, les quantités de résidus alimentaires collectées auprès du secteur ICI à Asbestos ne sont pas connues et sont incluses dans les quantités résidentielles.

L'organisme La RHA pour la Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture (RHA), l'école de la Passerelle et la cuisine Amitié d'Asbestos ont développé depuis l'automne 2013 un programme nommé 1,2,3...Compost! Au total, 30 partenaires incluant des organismes communautaires ainsi que des écoles primaires et secondaires, pratiquent aujourd'hui le compostage des résidus organiques récupérés des cuisines, les résidus de collation et de repas des élèves ainsi que les résidus de jardinage. Un total de 23 tonnes a été collecté entre le mois de septembre 2013 et le mois de mai 2015, ce qui représente une moyenne d'une tonne par mois. La quantité collectée en 2013 est donc estimée à 4 tonnes.

Les résidus de transformation agroalimentaire sont, dans la plupart des industries, récupérées en raison de leurs caractéristiques propices à la valorisation agricole. En effet, ces produits sont générés en grande quantité, de façon stable tant en volume qu'en composition et présentent une composition intéressante pour des fins d'alimentation animale ou d'épandage agricole. Une entrevue téléphonique réalisée avec la fromagerie Proulx a validé l'existence de programmes de valorisation agricole de résidus de production.

Les figures 22 et 23 présentent les taux de récupération des matières recyclables et organiques sur le territoire pour le secteur ICI.

Figure 22: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur ICI, 2013



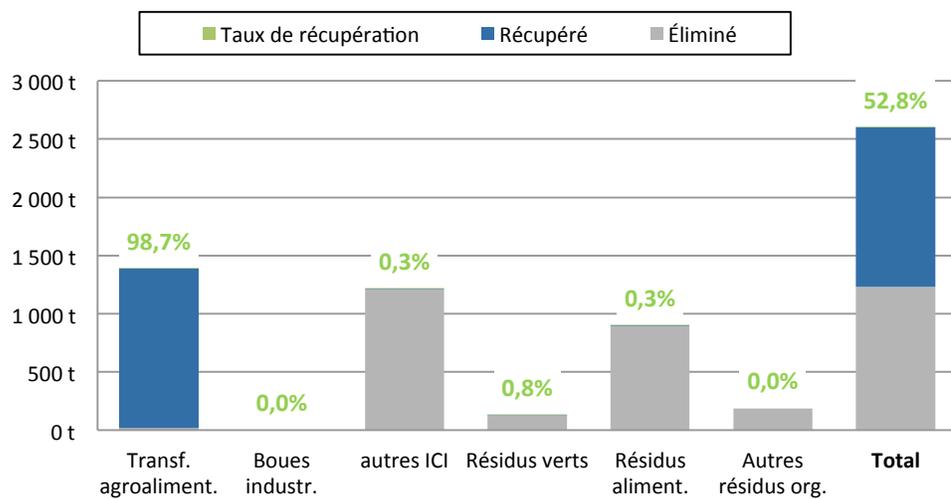
Le taux de récupération global de matières recyclables atteint 43,7 %, mais, comme pour le secteur résidentiel, celui-ci varie selon les différentes catégories de matières acceptées à la collecte. Ainsi, on constate que les fibres (papier et carton) ainsi que le métal sont bien récupérés. À l'inverse, le plastique est très peu récupéré de même que le verre.

Les efforts devront porter sur le verre, mais aussi sur les fibres qui représentent une quantité importante (26 %) de matières résiduelles générée annuellement par le secteur ICI comparativement à une proportion de 14 % pour le verre.

Les objectifs fixés par la *Politique de gestion des matières résiduelles* visent à atteindre un taux de récupération de 70 % pour chaque catégorie de matières spécifiquement.

En ce qui concerne les matières organiques, le fort taux de récupération des résidus des industries agroalimentaires a un impact important sur les performances de gestion de ces matières, comme le démontre la figure suivante.

Figure 23: Taux de récupération des matières organiques pour le secteur ICI, 2013



7 SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Le bois;
- Les autres résidus (non-agrégats).

Les agrégats²² sont distingués des non-agrégats²³, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents.

De plus, les non-agrégats sont divisés en deux types : le bois de construction, matière visée par la *Politique de gestion des matières résiduelles* pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014 et les autres résidus, par exemple le verre plat, la céramique, les résidus de plastique et de papier-carton.

7.1 BILAN SECTEUR CRD

- Le secteur CRD génère 3 427 tonnes de matières résiduelles avec un taux de récupération de 77,8 %;
- Le fort taux de récupération global atteint par ce secteur s'explique par les modalités de gestion des résidus agrégats, qui sont majoritairement récupérés lors des travaux.

Le tableau 54 présente la synthèse des quantités de débris de CRD générées, récupérées en éliminées en 2013 sur le territoire de la MRC des Sources. Ces quantités incluent les matériaux secs en provenance des chantiers professionnels, les matières apportées aux écocentres ainsi que les matières potentiellement présentes dans les ordures ménagères.

²² Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

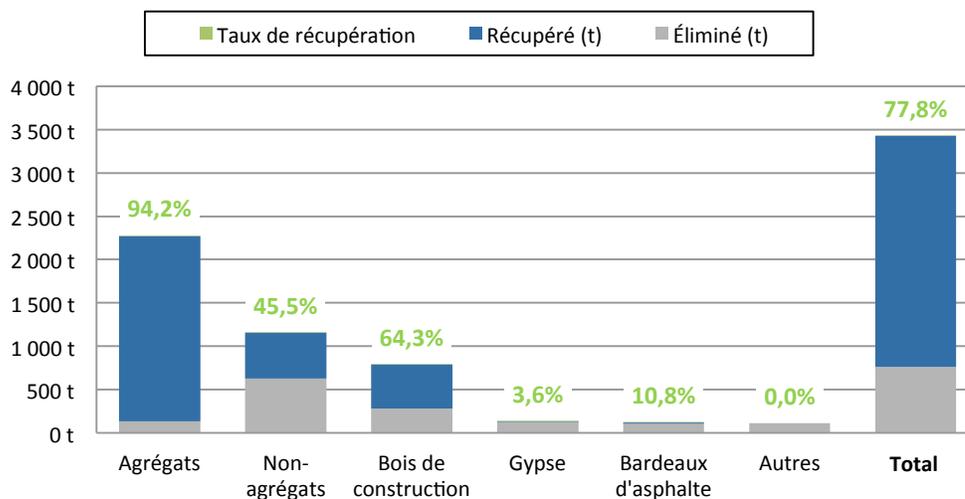
²³ Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

Tableau 54 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD, 2013

Catégories de matières résiduelles	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de récupération
Agrégats	2 140 t	132 t	2 273 t	94,2 %
Gypse	5 t	129 t	134 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	13 t	108 t	121 t	10,8 %
Autres	0 t	111 t	111 t	0 %
Bois de construction	507 t	281 t	789 t	64,3 %
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t	-
TOTAL	2 666 t	761 t	3 427 t	77,8 %

La figure 24 présente les taux de récupération pour chaque catégorie de matières provenant du secteur CRD.

Figure 24: Taux de récupération des résidus de CRD, 2013



Il sera nécessaire d'approfondir le portrait quantitatif et qualitatif des résidus générés par les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition provenant de travaux résidentiels et ceux réalisés par des entrepreneurs privés. L'objectif est de connaître les quantités qui transitent dans les lieux de traitement (écocentre et déchetterie) et d'élimination des CRD ainsi que le taux de valorisation spécifique de chacune des matières.

8 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES - 2013

- Globalement, 16 669 tonnes de matières résiduelles sont générées pour l'année 2013 sur le territoire de la MRC des Sources, tous secteurs confondus (excluant les boues municipales);
- De cette quantité, 8 500 tonnes sont récupérées et 8 168 tonnes sont éliminées.

8.1 BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau 55 synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

Tableau 55 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière

Catégories de matières résiduelles	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de récupération
PAPIER/CARTON	2 091 t	1 439 t	3 530 t	59,2 %
MÉTAL	163 t	232 t	395 t	41,3 %
PLASTIQUE	141 t	880 t	1 021 t	13,8 %
VERRE	278 t	276 t	554 t	50,2 %
MATIÈRES ORGANIQUES	2 047 t	3 580 t	5 627 t	36,4 %
RÉSIDUS DE CRD	2 666 t	761 t	3 427 t	77,8 %
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	30 t	0 t	30 t	100 %
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	5 t	2 t	7 t	71,4 %
AUTRES RÉSIDUS	1 080 t	855 t	1 935 t	55,8 %
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	143 t	143 t	0 %
TOTAL (sans les boues)	8 500 t	8 168 t	16 669 t	51,0 %
BOUES MUNICIPALES	837 t mh	93 t mh	930 t mh	90,0 %

8.2 BILAN PAR SECTEUR

Le tableau 56 synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC pour chaque secteur de génération, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

Tableau 56: Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par secteur de génération, 2013

	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel (sans les boues)*	3 083 t	3 791 t	6 874 t	44,8 %
Secteur ICI	2 751 t	3 616 t	6 368 t	43,1 %
Secteur CRD	2 666 t	761 t	3 427 t	77,8 %
Total - Tous secteurs confondus	8 500 t	8 168 t	16 669 t	51,0 %

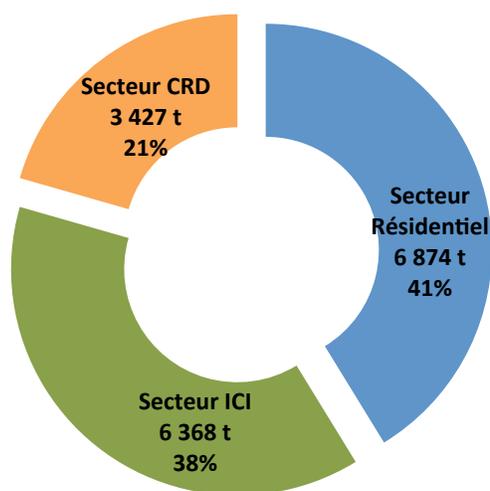
* N'inclut pas les pneus, consignes et produits visés par la REP.

Ce sont les secteurs résidentiel et ICI qui génèrent le plus de matières résiduelles avec respectivement 41 % et 38 % du total des matières résiduelles produites de la MRC.

Le secteur CRD est le plus performant (77,8 %) en termes de mise en valeur des matières résiduelles, notamment grâce à la très forte valorisation des agrégats. Le secteur ICI est moins performant avec 43 % de valorisation des matières résiduelles.

La figure 25 présente la répartition des quantités générées par secteur, en excluant les boues municipales.

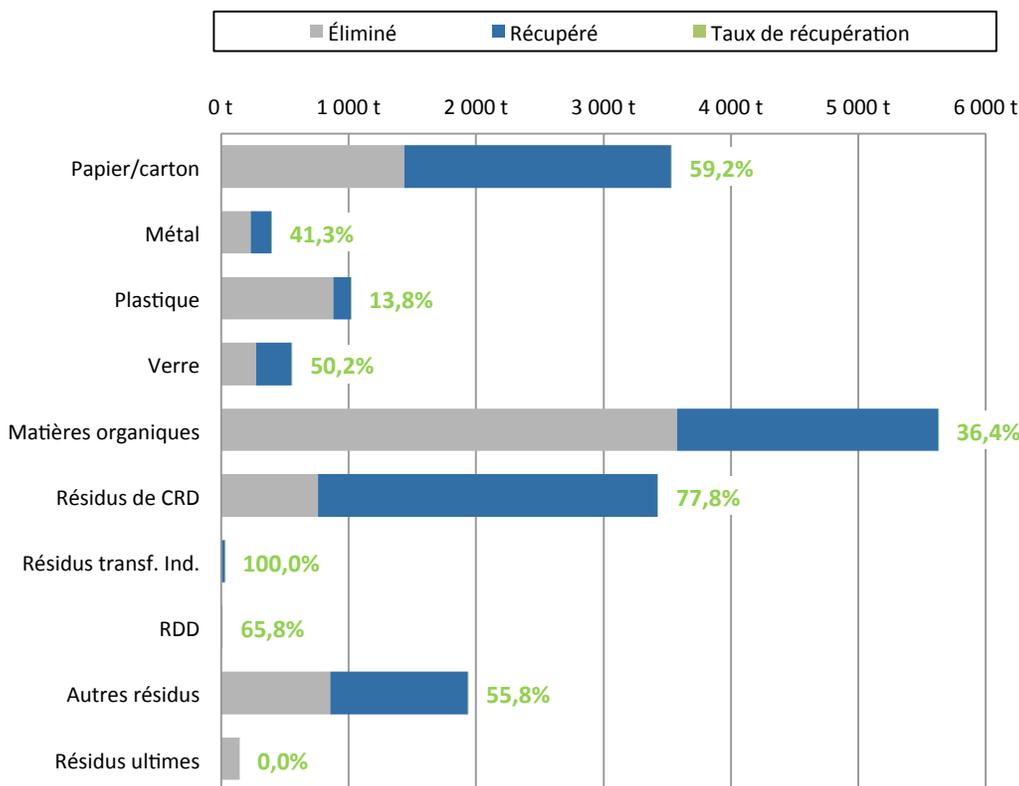
Figure 25 : Provenance des matières résiduelles générées en 2013 selon le secteur



8.3 PERFORMANCE DE LA MRC

Le taux de récupération de chaque matière, tous secteurs confondus, est présenté à la figure 26 afin d'évaluer où se situe la MRC par rapport aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Figure 26 : Taux de récupération par type de matières résiduelles par catégorie, tous secteurs confondus, 2013



Le taux d'élimination pour l'ensemble des secteurs de la MRC des Sources est de **568 kg/hab./an** (incluant les boues municipales) selon l'inventaire, alors que l'objectif gouvernemental est de 700 kg/hab./an.

Le tableau 57 compare la performance de la MRC des Sources aux objectifs de la Politique québécoise pour tous les secteurs de génération confondus.

Tableau 57 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2013

Objectif	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Tous secteurs confondus	Objectif national
Recycler 70 % du papier/carton, plastique, verre et métal	54,7 %	43,7 %	48,6 %	70 %
Recycler 60 % de la matière organique résiduelle (incluant les boues)	38,8 %	52,8 %	43,9 %	60 %

Le tableau 58 compare la performance de la MRC des Sources aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour le secteur CRD.

Tableau 58: Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2013

Objectifs	MRC des Sources	Objectif national
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	94,2 %	80 %
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des débris de CRD (non-agrégats)	45,6 %	70 %
Bannissement de l'élimination du bois	64,3 %	À venir (selon les classes de qualité)

CHAPITRE 3

Diagnostic territorial, orientations et enjeux

9 ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ce chapitre présente les différentes tendances et les orientations gouvernementales relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que la synthèse du diagnostic territorial de la MRC des Sources. Cette analyse représente l'étape préalable permettant de mettre en évidence les enjeux de la MRC et de définir les nouveaux objectifs régionaux concernant les secteurs résidentiel, ICI et CRD pour l'horizon 2016-2020.

9.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PLAN D'ACTION

Un bilan réalisé en date du 31 décembre 2013 sur l'avancement du premier PGMR a été effectué et transmis au MDDELCC. Les mesures retenues pour le premier PGMR 2004-2008, révisé en 2010, ainsi que leur niveau de mise en œuvre depuis, ont été prises en compte pour la réalisation du diagnostic territorial ainsi que pour l'élaboration du nouveau plan d'action 2016-2020.

La description des mesures et leur niveau d'avancement sont présentés à l'annexe 5.

Les principaux éléments de ce bilan sont les suivants :

- Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont peu nombreuses auprès du secteur ICI;
- Les activités de la brigade verte ont été suspendues en 2013;
- Les résidus encombrants sont collectés d'une manière spécifique, mais envoyés à l'enfouissement;
- La plupart des municipalités ont mis en place des options de récupération de textile à l'exception de la municipalité de Saint-Camille;
- Le programme régional de vidange des fosses septiques n'a pas été implanté; toutefois, la municipalité de Saint-Adrien a mis en place un programme municipal de gestion des boues de fosses septiques sur son territoire;
- Des points de dépôt de RDD ont été mis en place dans l'ensemble des municipalités.

Deux parcs à conteneurs ont été construits, en plus de l'écocentre d'Asbestos, à Danville et à Wotton, mais ces installations ne permettent pas de desservir l'ensemble de la MRC comme prévu au plan d'action.

9.2 DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

9.2.1 Analyse des forces et des faiblesses

L'analyse des performances des programmes de récupération et des modalités de gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel a permis d'identifier les forces et les faiblesses du système actuel. Cet exercice est important pour établir les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action.

Tableau 59 : Forces et faiblesses du territoire en regard de la gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité de zones agricoles propices à la valorisation du compost ▪ Centres de tri, sites de compostage et lieux d'élimination à proximité ▪ Implication de 2 régies intermunicipales dans la gestion des matières résiduelles ▪ Écocentre (1) et sites d'apport volontaire (2) ▪ Points de dépôt pour les RDD, les produits de la REP et le textile ▪ Programme de collecte et de recyclage des résidus organiques à Asbestos avec obligation réglementaire de participation ▪ Valorisation des boues municipales d'Asbestos à 90 % ▪ Programme municipal de vidange des fosses septiques (Saint-Adrien) ▪ Formation au compostage domestique et incitation financière ou réglementaire dans certaines municipalités ▪ Programmes de sensibilisation à l'herbicyclage ▪ Programme de communication sur la récupération des matières recyclables géré par la Régie de récupération de l'Estrie ▪ Outils de communication développés par la brigade verte disponibles²⁴ ▪ Tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire ▪ Adoption de l'Agenda 21 en 2014 ▪ Mise en place d'un comité de développement durable à Asbestos 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de récupération des résidus organiques de porte en porte ▪ Enfouissement des résidus encombrants ▪ Absence de réglementation sur la mise aux rebuts des matières récupérables ▪ Manque de visibilité sur les filières de valorisation et de réemploi ▪ Manque de traçabilité sur la provenance des quantités de matières recyclables collectées de porte en porte sur le territoire ▪ Peu de concertation entre les municipalités sur les outils utilisés pour améliorer la gestion des matières résiduelles ▪ Manque de suivi du PGMR après son adoption

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, les forces de la MRC résident essentiellement dans la mise en œuvre d'actions novatrices et efficaces dans les programmes de sensibilisation et de communication ainsi que dans les programmes de gestion des matières organiques. Les municipalités

²⁴ Brigade verte en opération de 2002 à 2012

ont développé plusieurs initiatives visant la promotion du compostage domestique et de l'herbicyclage. Depuis 2009, la Ville d'Asbestos a également implanté un service de collecte de porte en porte des résidus alimentaires et rendu la participation à cette collecte obligatoire.

La proximité géographique aux grands centres urbains tels que Victoriaville, Drummondville ou Sherbrooke offre des opportunités pour la valorisation des matières résiduelles ainsi que leur élimination. La présence de deux régies intermunicipales impliquées dans la gestion des matières résiduelles permet de réduire les coûts d'opération tout en mutualisant les outils de communication.

Les faiblesses et contraintes du milieu sont liées aux performances actuelles de gestion des matières résiduelles par rapport aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux objectifs de bannissement de l'élimination de certaines catégories de matières résiduelles. Ainsi, les programmes actuels de récupération des matières organiques devront être développés sur l'ensemble du territoire de la MRC pour respecter le bannissement des résidus organiques à l'enfouissement.

Le système de suivi des quantités de matières recyclables collectées de porte en porte ne permet pas de valider la provenance de ces matières dans la mesure où un parcours de collecte peut cibler plusieurs municipalités et que la répartition des quantités n'est pas systématiquement indiquée par les chauffeurs. Il a été constaté que, pour l'année 2013, certaines municipalités n'ont pas de données enregistrées pour quelques mois.

9.2.2 Analyse des opportunités et menaces

Les opportunités et les menaces en regard de la gestion des matières résiduelles sont présentées à la figure 26. Elles représentent les aspects extérieurs au système de gestion des matières résiduelles qui peuvent influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures.

Les objectifs de récupération fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles incitent les municipalités à mettre en œuvre des programmes visant à augmenter les quantités récupérées.

Le programme des redevances à l'élimination a pour objectifs de rendre l'élimination plus coûteuse que les autres filières de traitement des matières résiduelles comme le recyclage des matières recyclables ou le compostage des matières organiques.

La façon dont est calculé le remboursement des redevances à l'élimination privilégie les municipalités qui présentent un taux élevé de récupération des matières recyclables et des matières organiques, ce qui représente également une opportunité intéressante.

Enfin, les différents programmes d'aide financière accessibles aux municipalités permettent d'implanter des programmes ou des outils pour dévier des matières résiduelles de l'enfouissement. Par exemple, la Table pour la récupération hors foyer subventionne les équipements de récupération dans les lieux publics municipaux.

La pérennité des filières de récupération représente un enjeu majeur pour la gestion des matières résiduelles à l'échelle du Québec. La volatilité des prix du marché des matières recyclables et la fragilité des débouchés peuvent représenter des risques élevés pour les porteurs de projets de récupération.

Figure 27: Opportunités et menaces en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*
- Mise en place des bannissements du papier, du carton et des matières organiques
- Évolution de la redevance à l'élimination
- Formule de calcul des retours de redevance
- Aides financières offertes par la Table pour la récupération hors foyer pour les lieux publics

Menaces

- Pérennité des filières de récupération des matières recyclables
- Coûts de valorisation des matières résiduelles

Cette analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur résidentiel permet d'identifier les actions à mener pour les cinq prochaines années.

Les éléments suivants ont été considérés pour l'élaboration des mesures concernant le secteur résidentiel ainsi que pour leur sélection finale lors de l'étape d'évaluation de leur efficacité.

Les actions spécifiques à implanter auprès du secteur résidentiel visent l'optimisation des services de collecte des matières recyclables et organiques offerts afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux ainsi que le développement des activités de réduction à la source et de réemploi. La mise en commun des initiatives municipales gagnantes pourrait faciliter l'atteinte des objectifs de récupération et de réduction des quantités enfouies.

9.3 DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR ICI

Trois rencontres ont été organisées par la MRC en 2015 afin de présenter les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées pour le secteur ICI. Ces rencontres permettaient aussi d'identifier les principaux enjeux reliés aux matières résiduelles selon les secteurs d'activité et de valider les mesures à implanter dans le PGMR 2016-2020. Les secteurs industriel et de la transformation agroalimentaire et de l'agroforesterie ont été rencontrés, ainsi que le comité touristique.

Les sections suivantes présentent les résultats de ces discussions ainsi que les éléments clés à prendre en compte pour l'élaboration du plan d'action et la sélection des mesures spécifiques au secteur ICI.

9.3.1 Analyse des forces et des faiblesses

Les modalités de gestion actuelle des matières résiduelles de ce secteur ont été validées et les attentes des acteurs du milieu analysées. Le tableau 60 présente le résultat de l'analyse du système de gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI.

Tableau 60 : Forces et faiblesses des secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Noyaux urbanisés à vocation industrielle et commerciale ▪ Présence de grandes industries ▪ Proximité de zones agricoles ▪ Prise en charge des ICI dans la collecte des matières recyclables ▪ Plusieurs entreprises de collecte et de récupération des matières résiduelles ▪ 1 écocentre ouvert aux ICI ▪ 2 centres de tri de matières recyclables à proximité ▪ Programmes de récupération des matières recyclables dans certains sites touristiques et dans certaines auberges ▪ Accompagnement offert par la SADC pour la gestion et la récupération des matières résiduelles ▪ Mise en ligne des certifications environnementales des ICI par la Ville d'Asbestos ▪ Efficacité des outils de communication de la Régie de récupération de l'Estrie dans le secteur industriel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de connaissance du secteur ICI sur leurs modalités de gestion ▪ Absence d'équipements de récupération dans les aires publiques ▪ Manque d'incitatifs réglementaires sur la récupération des matières résiduelles ▪ Communication réduite des avantages économiques de participation à la collecte sélective de la MRC ▪ Absence de synergie industrielle ▪ Établissements à fort achalandage sans programmes de récupération ▪ Élimination des matières organiques générées par les serres Saint-Laurent à Danville ▪ Peu de programmes de récupération des résidus organiques (hors transformation agroalimentaire) ▪ Coûts reliés de la gestion des matières résiduelles et manque de ressources ▪ Difficultés de gestion des cartons (volume) ▪ Faible rayonnement des certifications environnementales obtenues par les ICI ▪ Manque de connaissance sur les programmes de certification

Les municipalités interviennent à différents niveaux par rapport à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI :

- En tant que fournisseur de services pour la collecte des matières recyclables et la gestion des écocentres;
- En tant que modèle en appliquant les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux;
- En tant qu'organismes de sensibilisation auprès des générateurs de tous les secteurs.

L'analyse des modalités de collecte des ICI sur le territoire visé montre que ceux-ci bénéficient d'opportunités locales importantes pour la récupération des matières résiduelles tant au niveau des services municipaux que privés. Néanmoins, l'absence d'incitatifs réglementaires ou la méconnaissance des impacts économiques liés à la récupération des matières recyclables n'encouragent pas la mise en œuvre de ces programmes.

Parmi les avantages liés à l'organisation urbanistique, les noyaux urbanisés et les zones industrielles constituent un avantage pour la gestion des matières résiduelles dans le sens où ces regroupements facilitent les échanges d'informations ainsi que la mutualisation éventuelle de conteneurs d'entreposage. De plus, les grandes industries ont souvent plus de ressources à consacrer aux programmes de gestion des matières résiduelles et peuvent ensuite agir à titre d'ambassadeur auprès d'autres ICI. Toutefois, il y a peu d'initiatives de synergie industrielle qui permettraient d'utiliser les résidus de production d'une industrie comme intrant pour une autre et ainsi réduire les quantités de matières résiduelles éliminées.

Concernant la localisation géographique, la proximité des zones agricoles représente assurément un atout pour la valorisation des matières organiques telles que les boues, les composts ou les digestats.

La plupart des établissements ICI présents sur le territoire sont desservis par la collecte des matières recyclables et par la collecte des déchets. Toutefois, la plupart des établissements manquent d'informations sur les services offerts. Par ailleurs, le fait de déjà desservir le secteur ICI permet une meilleure connaissance des matières résiduelles générées par le secteur ICI ainsi qu'une proximité avec ce secteur qui pourra faciliter la mise en place et le suivi des mesures du prochain plan d'action.

L'ouverture de l'écocentre d'Asbestos aux ICI offre une alternative intéressante à ces établissements pour la valorisation d'autres matières résiduelles générées en petites quantités sans entrer en compétition néanmoins avec les installations privées. Les entreprises privées de gestion des matières résiduelles localisées à proximité sont néanmoins plus adaptées pour la réception de grandes quantités.

Les faiblesses pour le secteur ICI sont essentiellement reliées à l'absence d'informations tant sur la disponibilité des services et les programmes offerts par les municipalités et la MRC que sur la connaissance des avantages liés à la mise en place des programmes de récupération des matières résiduelles. Les coûts reliés à la mise en œuvre de programmes de récupération ainsi que le manque de ressources à dédier à ces activités sont souvent cités pour expliquer le manque d'initiatives des ICI dans le domaine environnemental.

Dans le secteur industriel, la plupart des matières générées sont récupérées par différentes filières de valorisation. Toutefois, certaines matières résiduelles sont éliminées par manque de connaissance sur les filières potentielles de valorisation.

9.3.2 Analyse des opportunités et des menaces

Les opportunités et les menaces ayant un impact sur le système de gestion des matières résiduelles pour le secteur ICI sont présentées à la figure 28. Celles-ci sont similaires aux éléments présentés pour le secteur résidentiel dans la mesure où les objectifs de la Politique québécoise sont à l'échelle territoriale et englobent tous les générateurs soit le secteur résidentiel, ICI et CRD.

Figure 28 : Opportunités et menaces ayant un impact sur les secteurs ICI en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Évolution du montant des redevances à l'élimination
- Modalités de calcul des retours de redevance
- Mise en place des bannissements du papier, du carton et des matières organiques
- Aides financières pour le secteur ICI disponibles (RECYC-QUÉBEC et autres sources)
- Programme de synergie industrielle

Menaces

- Pérennité des filières de récupération des matières recyclables
- Coûts de valorisation des matières résiduelles en comparaison des coûts d'élimination

L'évolution du montant des redevances à l'élimination a pour objectif de favoriser la hiérarchisation des 3RV-E au niveau économique afin que l'option d'élimination devienne plus coûteuse que les options de récupération et de valorisation. L'augmentation des coûts d'élimination représente un incitatif efficace pour les gestionnaires du secteur ICI pour l'implantation ou l'optimisation de programmes de récupération. De la même façon, les aides financières disponibles par les programmes de RECYC-QUÉBEC ou autres programmes de financement peuvent réduire les coûts de mise en œuvre de pratiques de récupération tels que les coûts reliés à l'acquisition de bacs ou conteneurs.

D'un point de vue réglementaire, les éventuels bannissements à l'élimination vont obliger les générateurs des matières résiduelles visées à mettre en place des filières de gestion pérennes pour ces résidus. Dès leur application, le ministère publiera des lignes directrices qui en préciseront la mise en œuvre.

Enfin, les programmes de synergie industrielle offrent des opportunités intéressantes qui permettent de dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans un établissement industriel et privilégier le réemploi de certaines matières résiduelles par d'autres industries.

9.3.3 Attentes spécifiques du secteur ICI et enjeux pour les prochaines années

Au cours des différents comités tenus avec les représentants du secteur ICI, plusieurs éléments complémentaires au bilan réalisé précédemment ont été mis en évidence.

- Les entreprises du secteur ICI sont intéressées par la gestion des matières résiduelles et souhaitent, pour la plupart, améliorer leur performance. Par contre, ils manquent d'outils et de ressources pour mettre en place des programmes de récupération. Ils manquent aussi d'informations sur les filières de récupération existantes sur le territoire;
- Plusieurs auberges affichent une charte environnementale dans leurs locaux;
- Le compostage domestique (in situ) peut occasionner des nuisances comme des odeurs;
- Les restaurateurs estiment que la quantité de matières organiques générées est trop importante pour mettre en place du compostage in situ;
- La gestion séparée des matières résiduelles (tri des matières recyclables et gestion des résidus organiques) prend beaucoup de temps aux employés;
- Le volume des contenants disponibles peut être insuffisant pour répondre aux volumes générés par certains ICI pour des matières comme le carton;
- L'inesthétisme des contenants destinés aux matières résiduelles peut constituer un frein pour certains établissements qui travaillent avec le public;
- Selon les participants, les touristes sont moins conscientisés et intéressés au tri à la source des matières recyclables et des matières organiques;
- En général, les ICI ont d'importants besoins de formation pour leurs employés;
- Les services offerts, en particulier à l'écocentre, ne sont pas connus de tous les ICI;
- Les ICI manquent parfois d'informations sur la recyclabilité de certaines matières;
- Les ICI mentionnent l'importance de former les employés.

Les attentes spécifiques du secteur ICI se concentrent principalement sur un accès facilité à l'information concernant les services existants et les matières acceptées dans chacun des programmes. De plus, il y a des besoins marqués au niveau de la sensibilisation et de la formation des employés ainsi que dans l'accompagnement pour l'implantation et le suivi de programmes de récupération. La question du financement des actions mises en œuvre est aussi importante.

L'ensemble de ces éléments a été considéré pour l'élaboration des mesures ainsi que pour leur sélection finale lors de l'étape d'évaluation de leur efficacité.

9.4 DIAGNOSTIC DE SITUATION DU SECTEUR CRD

Tout comme le secteur ICI, le secteur CRD regroupe une grande diversité d'acteurs et les filières de gestion de matières résiduelles générées manquent parfois de traçabilité sur leur provenance et leur destination finale. Par ailleurs, pour ce secteur, la nature même des matières résiduelles générées diffère beaucoup de celles des matières résiduelles des autres secteurs, en quantité ainsi qu'en composition, et les options de récupération sont par conséquent différentes des filières retenues pour le secteur résidentiel ou ICI.

9.4.1 Analyse des forces et des faiblesses

Les forces et faiblesses identifiées pour le secteur CRD sont présentées au tableau 61.

Tableau 61 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">▪ Proximité de plusieurs carrières sur le territoire qui récupèrent les agrégats▪ Sites de dépôt de matériaux secs à Danville et Wotton▪ Présence de nombreux récupérateurs de métaux sur le territoire▪ Trois centres de tri de débris de CRD localisés à proximité▪ Écocentre d'Asbestos ouvert aux ICI	<ul style="list-style-type: none">▪ Peu d'obligations de récupération des débris de CRD dans les contrats municipaux▪ Peu d'opportunités de réemploi des débris de CRD▪ Absence de sensibilisation des particuliers et des entrepreneurs lors de la délivrance de permis de construction▪ Faible traçabilité sur le niveau de valorisation des débris de CRD▪ Pas de réglementation sur la valorisation des débris de CRD.

Les principaux atouts du milieu pour la gestion des débris de CRD sont reliés à la présence de lieux de dépôts pour les matériaux secs, à l'activité de plusieurs récupérateurs sur le territoire et à la proximité des installations de traitement.

Il y a peu de sensibilisation des générateurs quant à la destination finale de leurs résidus de chantiers et la décision repose donc sur les entreprises de location de conteneurs. La gestion des débris de CRD est souvent guidée par la distance à parcourir.

La récupération des agrégats générés lors de travaux municipaux ainsi que la réutilisation d'agrégats recyclés pour les travaux de construction de route ne sont pas des pratiques systématiques pour l'ensemble des municipalités.

Enfin, il y a peu de communication sur les possibilités de récupération des résidus non-agrégats tant au niveau des entrepreneurs que des particuliers que ce soit au moment de la demande ou lors de la délivrance des permis de construction.

9.4.2 Analyse des opportunités et menaces

La figure 29 présente les opportunités et menaces applicables spécifiquement au système de gestion des matières résiduelles du secteur CRD.

Figure 29 : Opportunités et menaces ayant un impact sur le secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités

- Évolution du montant de la redevance à l'élimination
- Modalités de calcul des retours de redevance à l'élimination
- Objectifs de récupération et d'acheminement vers les centres de tri
- Mise en place du bannissement du bois
- Délivrance des permis par les municipalités

Menaces

- Pérennité des filières de récupération des débris de CRD
- Coûts de la valorisation des débris de CRD en comparaison aux coûts d'élimination

Les opportunités et les menaces sont semblables à celles du secteur ICI dans le sens où elles touchent aux aspects réglementaires et aux aspects de pérennité des filières de valorisation.

9.4.3 Attentes spécifiques du secteur CRD et enjeux pour les 5 prochaines années

Les constats généraux à retenir concernant la gestion des matières résiduelles dans le secteur CRD sont les suivants :

- Les entreprises de location de conteneurs pour les débris de chantiers acheminent les matières aux installations les plus proches, sans vérifier leur destination finale (élimination ou valorisation);
- Les propriétaires des bâtiments ne sont pas sensibilisés à la bonne gestion des débris de chantier et ne vérifient pas la destination des matières résiduelles;
- Il y a peu de chantiers LEED en raison des coûts élevés reliés à la démarche;
- Il y a peu de tri à la source sur les chantiers en raison de son coût (main-d'œuvre requise pour ces activités) et de l'espace requis pour plusieurs conteneurs. En général, seul le métal est récupéré séparément;
- Les agrégats sont les matières résiduelles les plus facilement récupérées compte tenu de leur homogénéité et de leur densité;
- La brique peut être récupérée et utilisée pour l'aménagement paysager (brique concassée) lorsqu'elle n'est pas mélangée à d'autres matières résiduelles;

- Les résidus d'agrégats recyclés présentent les mêmes caractéristiques que les matériaux vierges et sont ainsi propices au réemploi dans les travaux de construction;
- Une partie des résidus d'agrégats est récupérée directement sur les chantiers où ils sont concassés et réutilisés en remblais;
- Le gypse est difficilement récupérable, car souvent mélangé à d'autres matières résiduelles;
- Il est important de créer une demande pour les agrégats recyclés afin d'assurer le réemploi de ces matières résiduelles et la pérennité de la filière de récupération;
- Peu de contrats municipaux incluent la possibilité ou l'obligation d'inclure des agrégats recyclés dans les travaux de route (la proportion est limitée à 20 % par le MTQ). Les exigences pour l'obtention d'un certificat d'autorisation sont variables d'une région à l'autre et peuvent complexifier les démarches pour de nouvelles installations de récupération.

Les défis spécifiques du secteur CRD visent la sensibilisation des générateurs de débris de CRD et la pérennisation des filières de récupération ainsi que l'intégration de résidus recyclés dans les travaux.

De la même façon que pour le secteur ICI, l'ensemble de ces éléments a été considéré pour l'élaboration des mesures ainsi que pour leur sélection finale lors de l'étape d'évaluation de leur efficacité.

10 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS POUR LES SECTEURS RÉSIDENTIEL, ICI ET CRD

10.1 IDENTIFICATION DES ENJEUX, DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS PROVINCIAUX

L'enjeu fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Tous les autres objectifs du *Plan d'action 2011-2015* en découlent; notamment :

- La diminution de la quantité de matières résiduelles enfouies par habitant;
- Le bannissement de l'élimination, du papier et du carton, de bois et de la matière organique;
- L'augmentation de la récupération des matières recyclables visées par la collecte sélective, tous secteurs confondus;
- L'augmentation de la valorisation des débris de CRD.

Les autres objectifs d'ordre général ayant un impact sur les secteurs ICI et CRD sont les suivants :

- Inclure des mesures qui contribuent à l'atteinte de l'objectif national de recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre, métal (PCPVM);
- Prévoir des mesures permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique;
- Répondre à la mise en place d'un bannissement du papier et du carton ainsi que du bois de l'élimination;
- Prendre en compte le bannissement de l'élimination des matières organiques prévu pour 2020 et de la stratégie de bannissement.

En ce qui concerne le secteur ICI, les obligations en termes de planification régionale sont de comporter des mesures visant à les responsabiliser quant à la réduction à la source et à la gestion appropriée des matières résiduelles qu'ils génèrent et en particulier les matières résiduelles qui seront bannies de l'élimination au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le secteur CRD, les obligations en termes de planification régionale sont de prévoir des mesures :

- permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recycler ou de valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de trier 70 % des débris de CRD du segment du bâtiment (résidus triés sur place ou dirigés vers un centre de tri autorisé à les recevoir);
- qui répondent à la mise en place du bannissement de l'élimination du bois;

- qui responsabilisent les générateurs de ces matières résiduelles.

Concernant le dernier point, les municipalités régionales et locales sont interpellées en tant que maîtres d'œuvre et donneurs d'ouvrage, ainsi qu'en vertu de leurs pouvoirs réglementaires.

10.2 IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DE LA MRC

Les orientations et les objectifs spécifiques de la MRC ont été élaborés en adéquation avec la politique québécoise et son plan d'action 2011-2015. Les objectifs et orientations de l'Agenda 21 adopté par la MRC ont également été considérés pour l'identification des enjeux et des orientations.

Les orientations et les objectifs régionaux sont basés sur les résultats du diagnostic territorial et de l'analyse des forces et des faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC et prennent en compte les opportunités et les menaces pouvant avoir un impact sur l'évolution du système et de sa performance. Les objectifs à atteindre se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et aux enjeux régionaux de la MRC.

Quatre orientations spécifiques sont fixées pour le prochain plan d'action et découlent directement des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Orientation 1 : Participer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières recyclables au niveau territorial

- Papier, carton
- Plastique, verre, métal
- Matières organiques
- Agrégats et débris de CRD non-agrégats

Orientation 2 : Réduire les quantités de matières résiduelles enfouies

- Objectif de 700 kg/année/habitant

Orientation 3 : Se doter des moyens de respecter les bannissements à l'élimination à venir

- Papier, carton
- Bois
- Matières organiques

Orientation 4 : Assurer la mise en œuvre du PGMR

- Outils de financement
- Instruments de participation et de suivi
- Acceptabilité sociale des mesures

Les objectifs de récupération des matières recyclables et des matières organiques visent l'ensemble des générateurs au niveau d'un territoire donné, à savoir les logements résidentiels et les établissements ICI.

De la même façon, la quantité enfouie inclut les matières résiduelles en provenance des trois secteurs de génération : résidentiel (avec les boues), ICI et CRD.

Concernant les bannissements à l'élimination, le ministère publiera prochainement les lignes directrices présentant la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation. La MRC doit donc s'assurer d'offrir les informations et les services permettant de respecter la réglementation.

La *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* inclut des objectifs plus spécifiques pour le secteur CRD qui visent la récupération des agrégats et l'acheminement de 70 % des débris de CRD vers des installations de récupération.

10.2.1 Trois enjeux spécifiques pour le secteur résidentiel

Enjeu #1 : Promouvoir les services existants et maximiser leur performance

L'augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées repose sur l'optimisation de l'utilisation des services offerts pour la population en termes de collectes sélectives et d'apport volontaire. Le financement des démarches entreprises par les citoyens en vue de minimiser leur génération de matières résiduelles telles que le compostage domestique, l'utilisation de couches lavables, etc., ont également un impact important sur la diminution des quantités générées et éliminées.

Dans la plupart des municipalités, les services de collecte offerts répondent aux besoins, mais il faut s'assurer que les utilisateurs disposent des informations suffisantes pour participer adéquatement aux collectes et acheminer les matières résiduelles aux filières de récupération adaptées.

En parallèle, des programmes de communication et de sensibilisation, des incitatifs réglementaires ou financiers pourront être implantés pour favoriser la récupération des matières résiduelles visées par les services de collecte et les options d'apport volontaire sur le territoire.

La promotion des services existants visant à détourner les matières résiduelles de l'enfouissement permettra d'augmenter la participation aux programmes de récupération et ainsi de maximiser le remboursement des redevances à l'élimination. Ces efforts participeront également à la mise en place des bannissements.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles;*

- *Développer un guide d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire;*
- *Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques;*
- *Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus.*

Enjeu #2 : Réduire les quantités de matières résiduelles générées

La réduction à la source des quantités de matières résiduelles générées repose sur le développement d'initiatives de réduction à la source et de réemploi pour les matières récupérables ou non récupérables. Cet enjeu vise à minimiser les quantités de matières résiduelles à prendre en charge par les municipalités et à réduire les quantités éliminées.

La réduction des quantités de matières résiduelles générées peut être menée au niveau résidentiel, mais aussi lors d'évènements ou dans le secteur ICI.

Les initiatives de réemploi ont également un impact social non négligeable dans la mesure où elles peuvent être implantées en concertation avec des organismes communautaires.

Enfin, les programmes de réduction à la source et de réemploi sont des gestes simples et souvent peu coûteux qui améliorent la gestion des matières résiduelles au quotidien et démontrent l'implication des municipalités dans la préservation de l'environnement.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Poursuivre les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage;*
- *Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source;*
- *Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation;*
- *Favoriser la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC.*

Enjeu #3 : Optimiser la récupération des matières organiques, incluant les boues municipales

De nombreuses initiatives locales visant la valorisation des matières organiques ont été implantées par plusieurs municipalités. Il s'agit de programmes d'incitation au compostage domestique et de sensibilisation à l'herbicyclage, de la mise à disposition de sites d'apport volontaire et de la collecte sélective de porte en porte.

Le taux de récupération des résidus verts approche l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (54,5 % par rapport à l'objectif de 60 %). Toutefois, celui des résidus alimentaires et des autres résidus organiques reste faible (respectivement 9,4 % et 3,8 %). L'implantation prochaine du bannissement des matières organiques à l'élimination requiert de réfléchir aux options qui permettront de détourner l'ensemble des résidus organiques de l'enfouissement.

La valorisation des boues a un impact important sur la performance annuelle des municipalités. Les boues sont des matières organiques qui sont facilement valorisables compte tenu de leur composition et la proximité des haldes minières et des zones agricoles. Néanmoins, la mise en œuvre des filières de gestion municipales des boues de fosses septiques et de la valorisation des boues municipales requiert la mise à disposition d'outils pour faciliter la planification des municipalités avant les vidanges des étangs. La mise en commun des expertises municipales dans ce domaine favorisera la mise en place des bonnes pratiques de gestion des boues.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques;*
- *Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales;*
- *Développer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination;*
- *Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table de récupération hors foyer.*

10.2.2 Trois enjeux spécifiques pour le secteur ICI

Enjeu #1 : Optimiser les services existants et maximiser leur performance

En premier lieu, la MRC et les municipalités interviennent auprès du secteur ICI comme fournisseurs de services. Elles offrent plusieurs services au secteur ICI tels que la collecte sélective des matières recyclables, l'accès aux sites de dépôt de matériaux secs ainsi que, pour une municipalité, la collecte des plastiques agricoles. Ces programmes permettent de récupérer une certaine quantité de matières résiduelles, mais pourraient être encore optimisés pour augmenter les quantités détournées de l'enfouissement.

Cet enjeu vise à s'assurer que la MRC et les municipalités offrent les services les plus adaptés à leur contexte, permettant d'atteindre les meilleures performances au meilleur coût.

Les efforts devront être concentrés sur une meilleure connaissance de la performance de la collecte des matières recyclables (taux d'utilisation des contenants, taux de participation, qualité du tri) afin de maximiser les quantités collectées, en priorisant, dans un premier temps, les plus grands générateurs de matières résiduelles.

Concernant la collecte des plastiques agricoles, il serait pertinent d'évaluer les besoins de l'ensemble des fermes à l'échelle du territoire.

Enfin, une communication adéquate des services offerts doit être mise en place pour favoriser leur utilisation. À cette fin, il est essentiel d'identifier les réseaux de communication les plus efficaces pour que ces générateurs soient informés.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation;*
- *Comparer les options de gestion des plastiques agricoles mises en oeuvre dans des MRC semblables et faire des recommandations aux municipalités pour l'implantation d'un service de récupération des plastiques.*

Enjeu #2 : Responsabiliser et accompagner les ICI dans leurs programmes de récupération des matières résiduelles

Au-delà des services offerts aux ICI, il est essentiel d'informer les établissements par rapport aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* dans la mesure où leurs performances de récupération auront un impact direct sur les remboursements des redevances à l'élimination destinés aux municipalités.

Les ICI doivent être conscients du rôle qu'ils ont à jouer au niveau territorial sur le détournement des matières résiduelles de l'élimination et doivent être responsabilisés pour la récupération de l'ensemble des matières résiduelles potentiellement valorisables.

Le rôle des municipalités est de leur transmettre les informations et de mettre à leur disposition les moyens de mettre en œuvre des programmes efficaces de récupération des matières valorisables.

Cet enjeu vise d'une part à s'assurer que les ICI disposent des moyens nécessaires pour récupérer les matières visées par les services municipaux offerts.

Les échanges entre les ICI peuvent démontrer les avantages sociaux et économiques de la mise en place de programmes de récupération de matières résiduelles.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Développer, avec l'aide de la Régie de récupération de l'Estrie, un programme de communication spécifique au secteur ICI visant à augmenter la récupération des matières recyclables;*
- *Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable).*

Enjeu #3 : Faire des municipalités et de la MRC des références en gestion de matières résiduelles

En troisième lieu, la MRC ainsi que les municipalités agissent à titre d'institutions. À ce titre, elles se doivent de montrer l'exemple et d'implanter les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles dans leurs propres bâtiments. La MRC, à travers le poste d'écoconseiller qui pourra être créé, devra jouer un rôle de référence pour les citoyens et les municipalités qui pourront recevoir un support dans la réflexion et la mise en place des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par le PGMR.

Ce rôle s'étend aussi aux lieux publics tels que les bibliothèques ou les parcs. La MRC et les municipalités peuvent inciter les citoyens à trier à la source ailleurs qu'à leur domicile et maintenir les exigences de tri en tout temps et en tout lieu. Elles peuvent aussi promouvoir les bonnes pratiques en offrant une visibilité aux établissements offrant la récupération des matières recyclables.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel et ainsi assurer un suivi efficace du plan d'action;*
- *Accompagner les sites de villégiature et les sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation;*
- *Faire rayonner, sur le site internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles.*

10.2.3 Deux enjeux spécifiques pour le secteur CRD

Les enjeux du secteur CRD englobent l'ensemble des objectifs puisque les mesures qui en découleront ont un impact tant au niveau de la génération que de la récupération.

Enjeu #1 : Conscientiser les générateurs à la récupération des débris de CRD

La sensibilisation et la responsabilisation des générateurs représentent les grands défis pour une saine gestion des débris de CRD. La responsabilisation des générateurs peut se faire directement par

l'intégration de clauses contractuelles dans le cadre de travaux municipaux ou indirectement par la transmission d'informations ciblées aux demandeurs de permis dans le cas de travaux privés.

Le service des écocentres offre une alternative aux particuliers et aux entrepreneurs. Cette option est très efficace pour les résidents qui ont recours à ce service pour des travaux de faible envergure. Il est important de s'assurer que les entrepreneurs en construction ainsi que les entreprises de location de conteneurs disposent des informations sur ces services offerts afin d'opter pour les filières de récupération correspondantes.

Actuellement, le service d'apport volontaire, dans des sites de dépôt ou à l'écocentre, est offert dans trois municipalités. D'autres sites pourraient être aménagés sur le territoire soit sous forme permanente soit sous forme d'écocentres itinérants.

Le fonctionnement de ces installations doit être documenté afin de préciser les statistiques de fréquentation et les quantités récupérées par matières résiduelles en vue de mesurer la performance du système de gestion.

Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD;*
- *Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières;*
- *Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôts volontaires sur le territoire de la MRC.*

Enjeu #2 : Contribuer au développement et à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Au-delà de la récupération de débris de CRD, il est essentiel de s'assurer de la présence de débouchés pour les matières provenant des activités de tri des débris de CRD, et ce, afin de pérenniser ces filières de gestion des matières résiduelles.

Les municipalités peuvent participer à l'atteinte de ces objectifs en tant que fournisseurs de services aux particuliers et ICI (pour les collectes et les sites de dépôt), en tant qu'organe de réglementation lors de l'octroi de permis ou en tant que gestionnaire de chantiers municipaux.

En effet, les municipalités interviennent à différents titres auprès du secteur CRD, ce qui offre plusieurs possibilités d'intervention :

- Les municipalités font appel aux entreprises de construction pour la réalisation de travaux dans leurs propres bâtiments et peuvent :
 - imposer la destination des résidus de ces chantiers vers une filière spécifique de récupération;
 - utiliser certains matériaux usagés dans leurs travaux;
 - montrer l'exemple pour les bonnes pratiques de gestion des débris de CRD.
- Les municipalités peuvent interdire la présence de matériaux secs dans la collecte des ordures;
- Les municipalités offrent le service d'apport volontaire sur le territoire aux particuliers et aux ICI et peuvent décider des matières acceptées, des filières de récupération à appuyer ou encore à développer (par exemple, les filières de réemploi).

Les débouchés peuvent, par exemple, être la réutilisation de résidus d'agrégats ou de paillis, ou encore la valorisation dans des chaudières à biomasse pour le bois. L'intégration des résidus d'agrégats recyclés ou de paillis dans les travaux municipaux ou la mise en place de projets de réemploi sont des initiatives qui contribueront à permettre aux installations de tri de débris de CRD ainsi qu'aux carrières de pérenniser et de rentabiliser leurs activités par rapport à l'élimination.

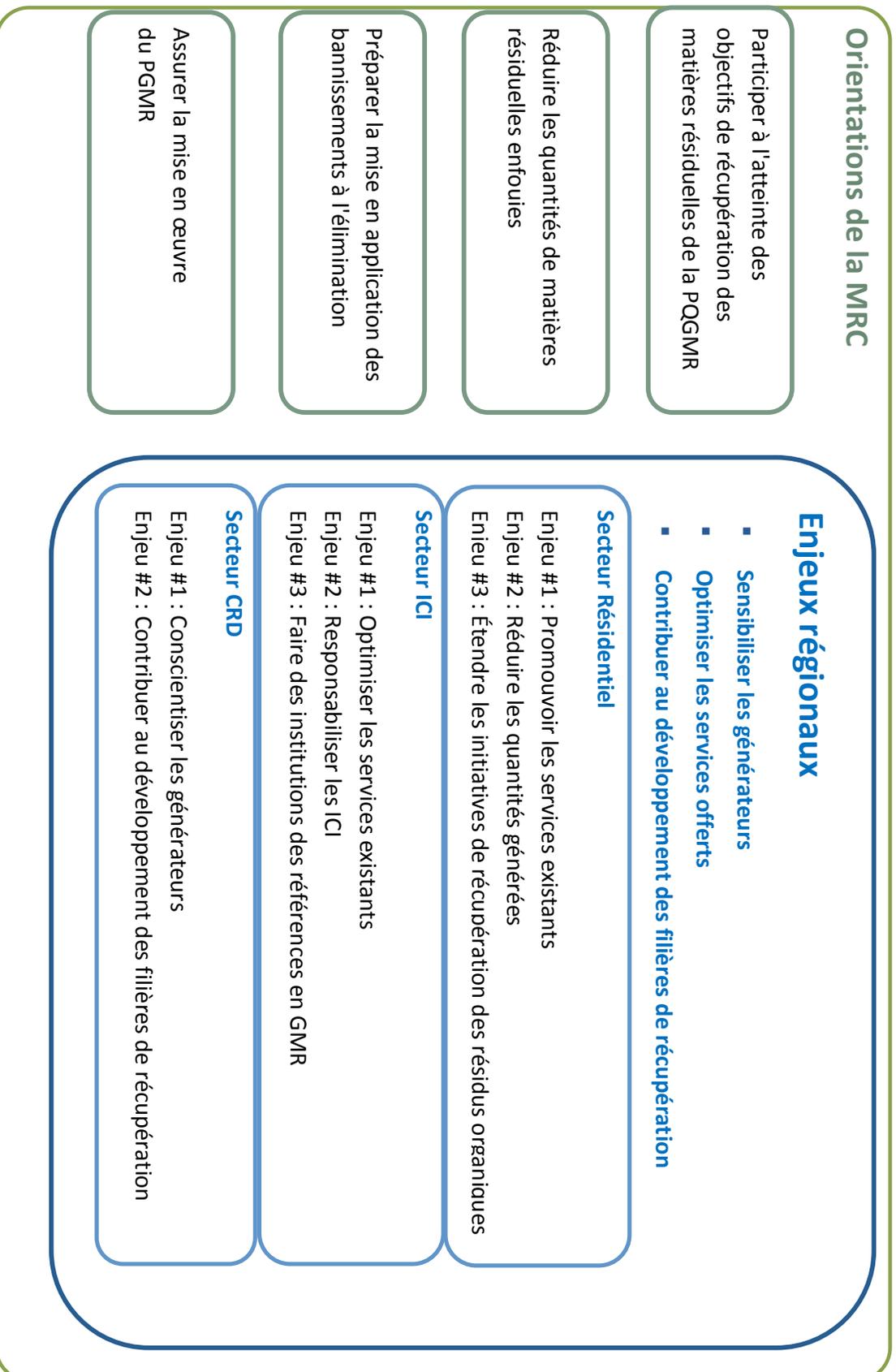
Les mesures reliées à cet enjeu sont les suivantes :

- *Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'interne;*
- *Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux.*

10.3 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES ENJEUX

La figure 30 synthétise les orientations et les enjeux pour l'ensemble des secteurs de génération.

Figure 30 : Synthèse des orientations et des enjeux, PGMR 2016-2020



10.4 OBJECTIFS FIXÉS À L'ÉCHELLE DE LA MRC

L'analyse de la situation actuelle, l'identification des enjeux et des mesures permettent de fixer les objectifs à atteindre en termes de récupération à l'échelle de la MRC pour les 5 prochaines années.

Les tableaux 62 et 63 présentent les objectifs fixés pour l'horizon 2016-2020.

Tableau 62 : Objectifs spécifiques concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2016-2020

Objectifs	Performance 2013	Objectif national	Objectif de la MRC
Recycler 70 % du papier/carton	59,2 %	70 %	70 %
Recycler 70 % du plastique	13,8 %	70 %	30 %
Recycler 70 % du verre	50,2 %	70 %	60 %
Recycler 70 % du métal	41,3 %	70 %	50 %
Recycler 60 % de la matière organique résiduelle (incluant les boues)	43,7 %	60 %	60 %

Les objectifs de récupération du plastique, du verre et du métal ont été révisés afin de prendre en compte les taux actuels de récupération observés dans la MRC.

Tableau 63 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2013

Objectifs	Performance 2013	Objectif national	Objectif de la MRC
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	94,2 %	80 %	95 %
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des débris de CRD (non-agrégats)	45,6 %	70 %	60 %
Bannissement de l'élimination du bois	64,3 %	À venir (selon les classes de qualité)	

Les objectifs ont été modifiés à la hausse et à la baisse afin de prendre en compte les taux actuels de récupération observés dans la MRC.

CHAPITRE 4

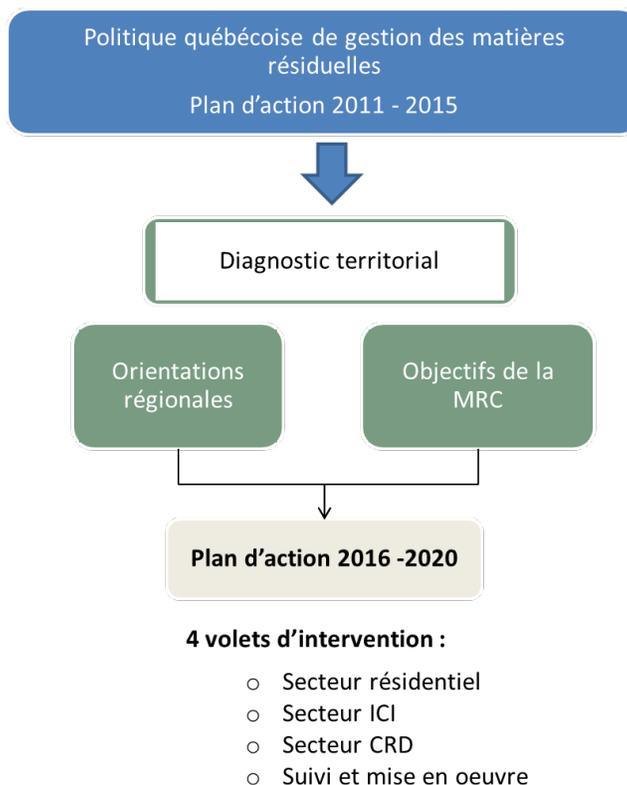
Plan d'action 2016-2020

11 ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs régionaux fixés par la MRC, un plan d'action échelonné sur les cinq prochaines années (2016 à 2020) a été élaboré en se basant sur les résultats du diagnostic territorial. Il permettra de contribuer globalement à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux définis.

La figure ci-dessous présente les bases sur lesquelles le *Plan d'action 2016 - 2020* de la MRC des Sources a été construit.

Figure 31 : Éléments de base pour l'élaboration du Plan d'action 2016-2020



Les quatre (4) volets constituant le plan d'action 2016-2020 sont articulés autour des quatre (4) axes d'intervention suivants :

- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ);
- Mise à niveau réglementaire;
- Acquisition de connaissances;
- Collectes, services et installations de gestion de matières résiduelles.

Les mesures du volet ISÉ peuvent viser tous les types de générateurs. Leur principal objectif est d'assurer le succès des programmes, des mesures, des collectes et des autres initiatives. Un meilleur accès à l'information, une éducation sur les bienfaits de certains gestes et une constante sensibilisation sur la responsabilité des générateurs face à leur production de matières résiduelles sont considérés comme un facteur essentiel à l'amélioration des performances et l'augmentation des taux de récupération.

Les mesures de mise à niveau réglementaire participent à un changement de culture et à un positionnement des entités administratives chargées de la gestion des matières résiduelles. Elles permettent entre autres de renforcer certains programmes de collectes et de créer un effet dissuasif fort pour encourager les changements de comportements et l'amélioration des performances.

Les mesures d'acquisition de connaissances permettent de combler les lacunes constatées lors de l'élaboration de l'inventaire des matières résiduelles générées et récupérées en 2013. Elles permettent de bien cibler les efforts qu'il reste à faire et de responsabiliser les générateurs dont les taux de récupération sont les plus faibles. Les mesures d'acquisition de connaissances sont également essentielles lors de la mise en place de nouveaux services afin d'assurer que ceux-ci répondent aux besoins locaux.

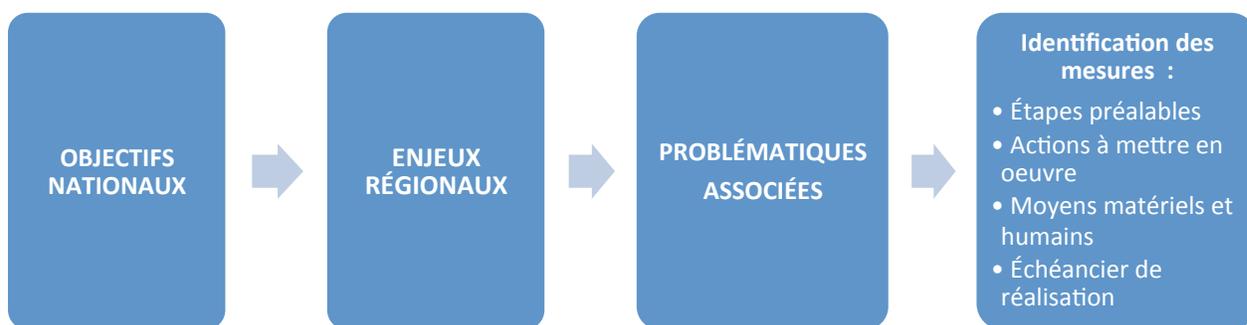
Les mesures de collectes, services et installations de gestion de matières résiduelles sont en lien direct avec l'implantation de nouveaux outils de récupération et de traitement des matières résiduelles visées par les objectifs de la PQGMR.

12 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2016-2020

La section suivante présente le plan d'action quinquennal 2016 – 2020 qui permet de répondre aux enjeux locaux de la MRC des Sources et de participer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

12.1 CHOIX DES MESURES DU PLAN D'ACTION

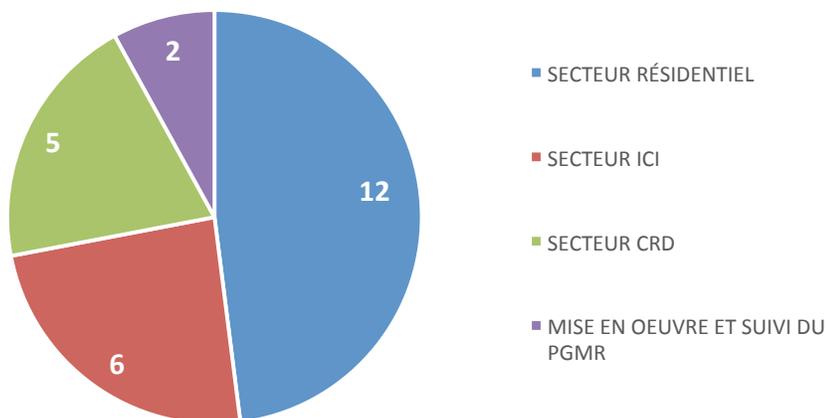
Les mesures prévues au plan d'action ont été identifiées sur la base des résultats du diagnostic territorial de la MRC des Sources, qui a mis en évidence certaines problématiques spécifiques et enjeux à relever pour une saine gestion des matières résiduelles.



12.2 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2016-2020

Au total, 25 mesures sont prévues, dont près de la moitié sont pour le secteur résidentiel tel que représenté dans la figure ci-dessous. Certaines mesures du secteur résidentiel sont combinées avec le secteur ICI, notamment en ce qui a trait aux notions d'ISÉ.

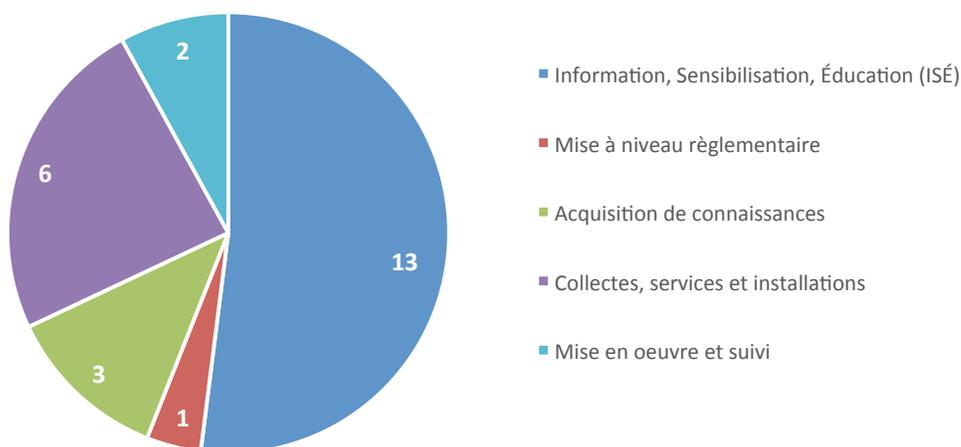
Figure 32 : Nombre de mesures par secteur d'intervention



Les mesures retenues visent majoritairement l'optimisation des programmes de collecte existants ou la mise en place de nouveaux services par la mise en place de mesures d'ISÉ. Pour les secteurs ICI et CRD, les mesures prioritaires visent à responsabiliser et accompagner les entreprises à implanter de nouveaux programmes tout en leur offrant plus d'information sur les outils et programmes existants. L'objectif est évidemment de les aider à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. Ces mesures s'accompagnent d'études permettant à la MRC d'affiner l'inventaire des quantités de matières résiduelles et d'acquérir plus de connaissance et de compréhension sur ces secteurs.

La figure suivante permet de visualiser le nombre de mesures prévues au sein des volets d'intervention présentés dans la section précédente.

Figure 33 : Catégories des mesures retenues



12.2.1 Bannissement des papiers-cartons, du bois et des matières organiques

Le gouvernement du Québec a prévu dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de bannir le papier et le carton de l'élimination d'ici la fin de 2013 et celui du bois d'ici la fin de 2014. Il a également l'intention d'évaluer la possibilité de bannir les matières organiques d'ici 2020. Selon les dernières informations disponibles, il ne semble pas que ces bannissements seront en vigueur avant la fin de l'année 2016 pour les papiers, les cartons et le bois.

La MRC des Sources est présentement sur la bonne voie en ce qui a trait au recyclage des matières organiques. Effectivement, la valorisation des boues municipales participe grandement à améliorer la performance globale de la MRC en terme de recyclage des matières organiques. La collecte à trois voies implantée à Asbestos permet également de récupérer une proportion significative des résidus alimentaires générés sur le territoire de la MRC (environ 30%). Des plans municipaux de gestion des matières organiques seront élaborés dans le cadre du plan d'action pour assurer d'atteindre l'objectif de 60% de recyclage des matières organiques et de faire face au bannissement de celles-ci dans les lieux

d'élimination. Ces plans de gestion résulteront des efforts de concertation et de collaboration prévus au plan d'action ainsi que de l'implication d'une nouvelle ressource, experte en gestion des matières résiduelles, qui sera en mesure d'offrir son appui aux municipalités dans la recherche de solutions optimales de gestion au niveau du territoire de la MRC²⁵. Plusieurs scénarios sont envisageables, dont l'implantation de la collecte à trois voies dans les autres municipalités, avec regroupement ou non entre elles pour l'attribution de contrat. Plusieurs avenues sont possibles, notamment en raison du caractère très agricole des municipalités.

Les mesures au plan d'action en lien avec l'implantation des futurs bannissements à l'élimination sont les suivantes :

- Mesure 3 : Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles;
- Mesure 5 : Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques;
- Mesure 6 : Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus (outils d'information : guides, boîte à outils, foire aux questions, visites, etc.);
- Mesure 7 : Poursuivre les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage;
- Mesure 11 : Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques;
- Mesure 12 : Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés);
- Mesure 13 : Développer des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination;
- Mesure 18 : Accompagner les ICI dans la mise en œuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable);
- Mesure 23 : Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôts volontaires sur le territoire de la MRC.

²⁵ L'éco-conseiller sera employé à temps partiel par la MRC pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action. Il sera également engagé par certaines municipalités de la MRC à raison d'un ou deux jours par semaine pour compléter son horaire et permettre d'offrir un emploi à temps plein.

12.2.2 Présentation des mesures du plan d'action 2016-2020

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des mesures inscrites au plan d'action 2016 - 2020 pour la MRC des Sources.

Tableau 64 : Mesures du plan d'action 2016-2020 de la MRC des Sources

N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsable	Échéance
SECTEUR MISE EN ŒUVRE ET SUIVI					
1	Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel, afin d'assurer un suivi efficace du plan d'action	Mise en œuvre et suivi	Toutes	MRC	2016-2020
2	Réviser le PGMR tous les cinq ans	Mise en œuvre et suivi	Toutes	MRC	2019
SECTEUR RÉSIDENTIEL					
3	Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	MRC	2016-2020
4	Développer un guide d'ISÉ à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	MRC	2016
5	Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques	Mise à niveau réglementaire	Matières organiques et matières recyclables	Municipalités	2017-2018
6	Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	MRC	2016-2020
7	Poursuivre les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Collectes, services et installations	Matières organiques	Municipalités et MRC	2016-2020
8	Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Municipalités et MRC	2016-2017
9	Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation	Acquisition de connaissances	Résidus encombrants	Municipalités et MRC	2016-2020

N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsable	Échéance
10	Favoriser la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	MRC	2017-2020
11	Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques	Collectes, services et installations	Matières organiques	Municipalités	2017-2020
12	Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés)	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	MRC	2017-2018
13	Développer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination	Collectes, services et installations	Matières organiques	Municipalités et MRC	2016-2020
14	Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer	Collectes, services et installations	Matières recyclables	Municipalités et MRC	2016-2017
SECTEUR ICI					
15	Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières recyclables	MRC	2017-2020
16	Comparer les options de gestion des plastiques agricoles mises en oeuvre dans des MRC semblables et faire des recommandations aux municipalités pour l'implantation d'un service de récupération des plastiques	Acquisition de connaissances	Plastiques agricoles	MRC	2018
17	Développer, avec l'aide de la Régie de récupération de l'Estrie, un programme de communication spécifique au secteur ICI visant à augmenter la récupération des matières recyclables	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières recyclables	MRC	2016-2020
18	Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable)	Collectes, services et installations	Matières organiques et matières recyclables	MRC	2017-2020

N° mesures	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsable	Échéance
19	Accompagner les sites de villégiatures et sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières recyclables	Municipalités et MRC	2018
20	Faire rayonner, sur le site internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Tous	MRC	2018
SECTEUR CRD					
21	Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Débris CRD	Municipalités et MRC	2017-2020
22	Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières	Acquisition de connaissances	Débris CRD	Municipalités et MRC	2016-2020
23	Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôts volontaires sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Débris CRD	Municipalités et MRC	2016-2021
24	Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'interne	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Débris CRD	MRC	2018
25	Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Débris CRD	MRC	2017

Les mesures spécifiques de chaque secteur (résidentiel, ICI et CRD) sont détaillées à l'annexe 6 . L'ensemble des cc sources humaines, études et analyses, immobilisation et exploitation associés à chaque mesure du plan d'action, y est aussi illustré, et ce, sur cinq ans.

Des fiches synthétiques de chaque mesure sont jointes à l'annexe 7 Elles détaillent les pistes d'action, la séquence de mise en oeuvre, le budget, les indicateurs associés ainsi que les responsables de la mise en oeuvre des mesures.

12.3 COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le tableau ci-dessous présente les coûts associés aux mesures inscrites au plan d'action 2016 - 2020 pour la MRC des Sources.

Tableau 65 : Échelonnage des coûts de mise en œuvre du PGMR

	Coût interne	Coût d'études et d'analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total
SECTEUR RÉSIDENTIEL	178 200 \$	50 000 \$	150 200 \$	210 000 \$	588 400 \$
SECTEUR ICI	80 000 \$	- \$	11 100 \$	- \$	91 100 \$
SECTEUR CRD	23 500 \$	15 000 \$	- \$	2 600 \$	41 100 \$
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PGMR	172 000 \$	- \$	- \$	- \$	172 000 \$
% DE LA MISE EN ŒUVRE	51 %	7 %	18 %	24 %	100 %
TOTAL	453 700 \$	65 000 \$	161 300 \$	212 600 \$	892 600 \$

Le coût total prévisionnel pour l'implantation des mesures retenues au Plan d'action 2016-2020 s'élève à environ 892 600 \$.

Les coûts d'exploitation représentent 24 % du budget du plan d'action et sont reliés à la mise en œuvre de nouveaux services, programmes ou mesures implantés dans le cadre du plan d'action.

Les coûts d'immobilisation, représentant 18 % du budget total, comprennent les coûts d'approvisionnement pour de nouvelles installations ou de l'équipement permettant la collecte ou le traitement de matières résiduelles. Le montant associé de 161 300 \$ comprend entre autres le coût des nouveaux équipements de récupération des matières recyclables dans les lieux publics de la MRC, les coûts d'implantation de nouvelles mesures de maximisation du recyclage des résidus encombrants et des nouveaux plans municipaux de gestion des matières organiques.

Les coûts d'études et d'analyse comprennent entre autres les sommes investies dans une analyse des mesures d'optimisation pour les sites d'apport volontaire, incluant l'écocentre d'Asbestos ainsi qu'une analyse préliminaire des solutions optimales de gestion des matières organiques en vue du développement de plans municipaux de gestion pour ces matières.

Plus de la moitié des coûts estimés prévus au plan d'action sont concentrés dans les ressources humaines. La MRC des Sources fait effectivement le choix de créer un poste permanent à la MRC pour assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des mesures et du suivi des indicateurs. Les employés des municipalités demeurent responsables de la mise en œuvre de plusieurs mesures et pistes d'action. Le poste à temps partiel créé à la MRC aura le titre d'écoconseiller et cet employé sera mis à

contribution pour la réalisation de nombreux outils de communication, de mesures de concertation, d'étude et d'analyse, de sensibilisation directement auprès des générateurs, etc. L'employé devra également apporter un support aux municipalités qui devront être accompagnées dans la planification, l'implantation ou l'optimisation de services ou de collecte.

La majorité des mesures du plan d'action vise le secteur résidentiel. D'ailleurs, la majeure partie du budget est engagée dans la réalisation du plan d'action défini pour ce secteur. L'adaptation de la gestion des résidus encombrants, l'implantation de programmes de gestion des boues de fosses septiques et le développement ainsi que l'implantation de plans municipaux de gestion des matières organiques représentent les investissements les plus importants. Il faut préciser que les plans municipaux de gestion des matières organiques devront permettre aux ICI de profiter de services d'apport volontaire, de collecte ou de compostage in situ afin d'optimiser le taux de recyclage des matières organiques, en prévision du bannissement de ces matières à l'élimination.

Les mesures du secteur ICI comprennent entre autres des mesures d'ISÉ et d'acquisition de connaissances sur les principaux générateurs de matières résiduelles ainsi que sur les possibilités d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC. Des mesures d'accompagnement des ICI dans l'implantation ou l'optimisation de leurs programmes de gestion des matières résiduelles est également prévus au plan d'action.

Les mesures du secteur CRD comprennent entre autres la sensibilisation des ICI et des résidents à la valorisation des débris de CRD lors de la délivrance de permis de construction. Des mesures de sensibilisation des municipalités à l'utilisation de matériaux recyclés et à la valorisation des débris de CRD lors de l'exécution de travaux sont aussi importantes.

Le tableau suivant présente une synthèse des coûts annuels du plan d'action par type de coûts budgétés, par année et par volet d'intervention.

Tableau 66 : Synthèse des coûts annuels du plan d'action par volet d'intervention

Volet	Coûts	Échéancier					TOTAL
		2016	2017	2018	2019	2020	
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Coût interne	25 800 \$	38 300 \$	35 100 \$	23 300 \$	28 200 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	2 900 \$	7 300 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	
	Coût d'exploitation	- \$	2 000 \$	200 \$	200 \$	200 \$	
	TOTAL	28 700 \$	47 600 \$	38 100 \$	26 300 \$	31 200 \$	171 900 \$
Collectes, services et installations	Coût interne	8 800 \$	16 200 \$	24 400 \$	12 600 \$	12 600 \$	
	Coût d'études et analyses	50 000 \$	- \$	15 000 \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	700 \$	7 000 \$	25 000 \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	7 500 \$	7 500 \$	55 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	
	TOTAL	67 000 \$	30 700 \$	119 400 \$	82 600 \$	82 600 \$	382 300 \$
Acquisition de connaissances	Coût interne	6 900 \$	7 900 \$	9 500 \$	6 700 \$	7 700 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	5 000 \$	- \$	50 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	11 900 \$	7 900 \$	59 500 \$	31 700 \$	32 700 \$	143 700 \$
Mise à niveau réglementaire	Coût interne	- \$	3 800 \$	6 800 \$	3 500 \$	3 600 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	- \$	3 800 \$	11 800 \$	3 500 \$	3 600 \$	22 700 \$
Mise en oeuvre et suivi	Coût interne	35 500 \$	33 100 \$	33 800 \$	34 500 \$	35 100 \$	
	Coût d'études et analyses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'immobilisation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	Coût d'exploitation	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	TOTAL	35 500 \$	33 100 \$	33 800 \$	34 500 \$	35 100 \$	172 000 \$
	TOTAL MISE EN ŒUVRE PGM/R	143 100 \$	123 100 \$	262 600 \$	178 600 \$	185 200 \$	892 600 \$
	TOTAL MISE EN ŒUVRE PGM/R	16%	14%	29%	20%	21%	100%

Le volet d'intervention *mise en œuvre* comprend la majorité des coûts puisqu'il est associé à la création du poste à temps partiel pour un écoconseiller à la MRC.

Une mesure sur le volet acquisition de connaissances concernant l'amélioration de la gestion des résidus encombrants engendre la majorité des coûts compris dans ce volet. Le financement de mesures d'optimisation du recyclage des résidus encombrants et le salaire des ressources humaines responsables d'autres mesures d'acquisition de connaissances totalisent plus de la moitié des sommes investies dans ce volet.

Les coûts internes sont associés aux salaires des employés municipaux qui mettent en œuvre et effectuent le suivi de plusieurs mesures du plan d'action. Le salaire de l'écoconseiller de la MRC est entièrement compris dans le budget de la première mesure afin de prendre en considération la totalité de l'investissement que représente la création du poste à temps partiel et de reconnaître l'ensemble du temps que l'écoconseiller consacrera à la mise en œuvre du plan d'action.

Le tableau suivant présente les revenus annuels potentiels en lien avec la gestion des matières résiduelles qui permettront de financer partiellement le plan d'action 2016-2020.

Tableau 67 : Revenus annuels potentiels

Revenus potentiels	Échéancier				
	2016	2017	2018	2019	2020
Compensation de la collecte sélective	372 600 \$	372 600 \$	372 600 \$	372 600 \$	372 600 \$
Redistribution des redevances à l'élimination	101 200 \$	101 200 \$	101 200 \$	101 200 \$	101 200 \$
Table pour la récupération hors foyer	4 900 \$	-	-	-	-
PTMOBC (bacs roulants)	-	-	-	-	-
PTMOBC (unité de traitement)	-	-	-	-	-
TOTAL	478 700 \$	473 800 \$	473 800 \$	473 800 \$	473 800 \$

Les revenus potentiels des municipalités de la MRC sont principalement en lien avec les programmes de redistribution de la redevance à l'élimination et la compensation des coûts de la collecte sélective des matières recyclables²⁶.

Il s'agit d'un exercice d'estimation budgétaire et les revenus qui figurent au tableau furent établis à partir des connaissances actuelles sur les revenus de 2014-2015 et ceux à venir. La nécessité de recourir

²⁶ Le même montant des programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination et à la compensation des coûts de la collecte sélective pour 2013 est considéré pour l'estimation des revenus potentiels pour les cinq années du PGMR.

aux programmes présentés ci-haut ainsi que le recours à d'autres programmes sera évalué en fonction de variables déterminantes de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020, dont la teneur des plans municipaux de gestion des matières organiques et des initiatives entreprises par les générateurs pouvant bénéficier de certains programmes de performance dans les ICI de RECYC-QUÉBEC, à titre d'exemple.

CHAPITRE 5

Suivi et surveillance de la mise en œuvre du PGMR

13 PILOTAGE ET SUIVI DU PGMR

L'article 53.9 de la LQE précise qu'un système de surveillance et de suivi du plan doit être inclus dans le PGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement sa mise en œuvre et sa performance.

Le plan d'action 2016-2020 de la MRC des Sources est associé à un plan de suivi et de surveillance de la mise en œuvre, qui vise notamment à :

- Vérifier la mise en application du PGMR;
- Vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la MRC;
- Vérifier l'efficacité des mesures;
- Identifier les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés.

13.1 MÉTHODOLOGIE

En tout premier lieu, une procédure de suivi et de surveillance de la mise en œuvre sera élaborée par l'écoconseiller grâce à la création d'un outil élaboré en fonction des intervenants responsables des mesures, des indicateurs et des résultats attendus par mesure (annexe 9). Cet outil devra être validé par les municipalités qui devront participer à la collecte des données nécessaires au suivi et à la surveillance de la mise en œuvre. L'outil de suivi sera présenté aux représentants municipaux lors des rencontres de la table de concertation (mesure 3). Chaque municipalité sera également appelée à mettre en place un système de collecte des données qu'elle doit transmettre dans le cadre du suivi du plan d'action.

Le suivi du déploiement opérationnel du PGMR doit être simple et rapide en plus de suivre l'évolution de l'acquisition de nouvelles connaissances prévues au plan d'action 2016-2020. Les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de réalisation de chaque mesure doivent utiliser des données réelles facilement accessibles.

13.2 INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Différents types d'indicateurs ont été définis afin de suivre en continu la mise en œuvre et la performance.

Tableau 68 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action

Niveau et type d'indicateurs	Objectifs des indicateurs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Faire état du niveau de réalisation des mesures définies par la MRC en fonction des sous-étapes identifiées au plan d'action <ul style="list-style-type: none">• Réalisée• Non réalisée• En cours• Abandonnée
Indicateurs de performance	Quantifier la performance des actions notamment pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés et rendre compte des progrès réalisés par la MRC sur la récupération des matières résiduelles visées

Un ou plusieurs indicateurs sont associés à chaque mesure du plan d'action 2016-2020. Ils sont détaillés dans les fiches d'action de chaque mesure, présentées à **l'annexe 7**.

13.3 RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* prévoit que la MRC ou l'autorité responsable du PGMR, doit transmettre le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. La complétion de ce rapport devra se faire en collaboration avec l'ensemble des responsables de mesures et des responsables du suivi des indicateurs. L'écoconseiller sera responsable de la compilation des données nécessaires et de la rédaction de ce rapport.

13.4 COMMUNICATION AU PUBLIC

Suite à la rédaction du rapport de suivi annuel de la MRC des Sources, une communication est prévue dans les bulletins municipaux et sur le site internet de la MRC. L'objectif est d'informer régulièrement les citoyens de la performance de la MRC et sur l'avancement des mesures. Il sera également important d'informer les citoyens sur l'ensemble des nouvelles connaissances acquises grâce aux mesures du plan d'action et sur les impacts économiques et environnementaux des nouveaux éléments du système de gestion des matières résiduelles.

Une présentation succincte sera faite lors d'un conseil municipal une fois par année pour présenter les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR. De plus, une communication est prévue dans les bulletins municipaux et dans la section sur la gestion des matières résiduelles du site internet de la MRC.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Schéma d'aménagement de la MRC

Annexe 2 : Plan d'action de l'Agenda 21

Annexe 3 : Inventaire des intervenants et des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Annexe 4 : Note technique - Inventaire des quantités des matières résiduelles générées

Annexe 5 : Bilan d'avancement du PGMR en cours

Annexe 6 : Plan d'action 2016-2020 détaillé

Secteur Résidentiel

Secteur ICI

Secteur de la CRD

Suivi et mise en œuvre

Annexe 7 : Fiches des mesures et indicateurs de suivi

ANNEXE 1

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

La MRC des Sources

Schéma d'aménagement 2e génération
Affectations du territoire en vigueur



Légende

- Agriculture
- Forêt
- Industrielle
- Industrielle reliée à la ressource minière
- Mine
- Rurale
- Récréo-touristique de type 1
- Récréo-touristique de type 2
- Urbaine
- Villageoise
- Villégiature
- Îlots déstructurés
 - Avec morcellement
 - Sans morcellement
- Cours d'eau
- Limite zone agricole
- Limite administrative
- Limite cadastrale

Échelle: 1:46 000



SOURCES:
Base de données territoriale du Québec (BDTQ)
Commission du territoire agricole du Québec
Évimbec
MTM, Nad 83
CONCEPTION ET RÉALISATION
Frédéric Marcotte
15 janvier 2015

ANNEXE 2

PLAN D'ACTION DE L'AGENDA 21

RÉGION DES SOURCES
FERTILE EN POSSIBILITÉS



agenda²¹
DES SOURCES

CRÉDITS

Rédaction et révision

- Louise Beaudoin
- Marc Cantin
- Nathalie Durocher
- Guylaine Frigon
- Frédéric Marcotte
- Marie-Eve Morin
- Daniel Pitre
- Alain Roy

Conception graphique et photographie

- Lubie communication interactive
- Virage multimédia
- Sylvain Laroche, photographe

ISBN 978-2-9814816-1-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-9814816-0-3 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Ce document constitue l'outil de référence de l'Agenda 21 des Sources et de son plan d'action 2014-2017. Il peut être reproduit en tout ou en partie à la condition d'en mentionner la source.

Dédicace

À toutes les personnes qui ont cru à l'Agenda 21 des Sources, qui ont contribué à son adoption et qui participeront à sa mise en œuvre. Soyons-en fiers!



« En 2025, la MRC des Sources est une région caractérisée par une **population fière** qui se renouvelle grâce à l'**attractivité de son territoire**. Les résidents la choisissent pour sa **qualité de vie** et ses **opportunités d'affaires et d'emploi**. L'**autonomie collective** reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de **compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages** ainsi que l'emphase mise sur la **formation continue** sont les assises de son **développement durable**. »*

*Vision adoptée par le Conseil de la MRC des Sources
le 21 janvier 2013 par la résolution 2013-01-8283

MOT DE HUGUES GRIMARD

La première fois que j'ai entendu parler de l'Agenda 21 local, je dois admettre que je me suis vraiment demandé « Qu'est-ce que c'est et dans quoi on s'embarque? » Après avoir vu, en France notamment, comment une région pouvait se relever de difficultés économiques et sociales avec un outil de planification tel que l'Agenda 21 local, j'ai vite compris que c'était un projet parfait pour notre région et que nous pouvions relever le défi.

Je suis très fier que la MRC des Sources ait réussi à unir un nombre considérable de partenaires autour d'une seule et même vision de développement pour construire cet outil et pour voir autrement la région. Nous passons à une nouvelle ère. Avec l'Agenda 21 des Sources, l'ensemble de nos démarches favorisera l'innovation dans un esprit de développement durable. Notre plan d'action est conçu pour protéger l'environnement, la qualité de vie personnelle et professionnelle de nos citoyens et pour diversifier notre économie. Nos actions mènent toutes à bâtir notre région sur des bases solides qui la rendront forte et fière.

Nous sommes la première MRC au Québec à adopter un Agenda 21 local. Vous ne savez peut-être pas encore ce que c'est et comment ça va changer votre vie, mais nous nous engageons à vous le faire découvrir. Vous croyez déjà aux bienfaits du développement durable, avec l'Agenda 21 local, nous allons vous amener plus loin. Faites comme tous les partenaires qui ont construit avec nous la vision et le plan d'action et posez des gestes concrets pour atteindre les cibles. Vos actions feront toute la différence.

Je tiens à remercier tous les partenaires qui ont contribué financièrement à la réalisation du projet, tous les membres du comité d'orientation, tous les citoyens qui ont partagé leurs réflexions et les membres du comité de coordination qui rendent concret ce rêve.

Hugues Grimard,

préfet de la MRC des Sources et
co-président du comité d'orientation
de l'Agenda 21 des Sources

MOT DE DANIEL DUMAS

L'Agenda 21 des Sources est un outil de planification et de mise en œuvre territoriale du développement durable. Il est le fruit d'une démarche participative et je tiens à remercier toutes les personnes - citoyens, organismes, agents, élus - qui ont activement contribué à le rendre possible. Mais pour avancer, ce nouvel outil de développement a besoin de l'ensemble des acteurs du territoire des Sources pour le partager et le faire vivre, sinon il restera une liste de bonnes intentions.

Notre Agenda 21 devra relever quelques défis majeurs. D'abord, celui de la compréhension et de l'appropriation des principes du développement durable. Ensuite, celui d'agir tous ensemble dès à présent pour répondre non seulement aux besoins quotidiens d'une région mais également de se projeter sur le long terme, de contribuer aux enjeux de demain par l'innovation et la créativité de nos concitoyens et de nos entrepreneurs. Ne sommes-nous pas une région «fertile en possibilités»? Enfin, celui de mesurer régulièrement toutes les initiatives ou projets qui feront avancer les actions proposées dans ce document. Nous devons rendre compte de ces résultats en fonction de nouveaux indices de performance économique, sociale et environnementale.

Le développement durable nous concerne tous. Pour l'avenir de nos enfants et pour celui de notre territoire, tous les acteurs que sont les élus, les citoyens, les entreprises, et les agents de développement ont désormais l'obligation de se mettre au service de l'avenir, de notre avenir d'ici 2025. Je prédis que nous serons à la hauteur de nos ambitions.



Daniel Dumas,

Président de la SADC des Sources et
co-président du comité d'orientation
de l'Agenda 21 des Sources

Qu'est-ce qu'un **Agenda 21 local?**

C'est une démarche qui prend en compte, à l'échelle locale, des préoccupations planétaires affirmées depuis la Déclaration de Rio en 1992. Elle a pour finalité de mettre en application la notion de développement durable et de ses principes dans tous les aspects de la réalité d'un territoire : comportements, vie sociale et culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains. Pour la MRC des Sources, il s'agit d'un outil de planification intersectoriel qui permettra d'agir localement sur le développement de la région en respect des personnes qui l'habitent, des ressources qui s'y retrouvent et des moyens disponibles.

La MRC des Sources est la première au Québec à entreprendre cette démarche à l'échelle d'une MRC. Elle s'est inspirée du modèle français en participant à des échanges de coopération avec la France. La MRC des Sources a adopté l'Agenda 21 local et le plan d'action le 17 février 2014.



Les conditions de succès

La réussite d'une démarche d'Agenda 21 local est tributaire des conditions de succès suivantes autant dans sa conception que dans sa mise en œuvre.

- 1.** La participation des acteurs;
- 2.** L'organisation du pilotage;
- 3.** La transversalité;
- 4.** L'évaluation;
- 5.** Une stratégie d'amélioration continue.



Les finalités

Les actions découlant du plan d'action doivent agir positivement sur au moins une des finalités du développement durable suivantes. Toutefois, ces actions ne doivent pas aller à l'encontre d'aucune des finalités.

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère;
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources;
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations;
4. Épanouissement de tous les êtres humains;
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les enjeux du territoire priorités

Plus de 250 personnes ont participé aux activités de consultations organisées pour la construction de l'Agenda 21 des Sources. Leurs échanges et leurs réflexions ont permis de prioriser 6 enjeux et de définir la stratégie afin d'agir sur ces enjeux concrètement.

1. L'équilibre démographique;
2. Protection des plans d'eau du territoire;
3. Diversification économique;
4. Responsabilisation des entreprises au développement durable;
5. Scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences;
6. Identité de la MRC.

PLAN D'ACTION

Seize objectifs stratégiques et trente-sept actions ont été retenus.

Il sera important, lors de leur réalisation, que les moyens tiennent compte d'une analyse différenciée selon les genres.

	Objectifs stratégiques	Actions
1	Augmentation de la population habitant la MRC des Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des incitatifs à l'établissement
2	Augmentation du % de population active pour favoriser l'équilibre de la pyramide des âges	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion du territoire par une «Opération charme» • Prévoir une stratégie particulière pour faciliter l'accueil des immigrants et des immigrantes
3	Augmentation de la population immigrante qui choisira de résider dans la MRC des Sources	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la structure d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC
4	Conscientisation de l'impact du comportement de la population sur l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à une utilisation responsable de l'eau potable • Assurer une surveillance de la qualité de l'eau pour favoriser une action rapide et ciblée sur des problématiques en lien avec la pollution de l'eau
5	Diminution de l'impact de l'action et de la présence des humains sur la qualité de l'eau des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'impact de la présence humaine aux abords des cours d'eau de la MRC • Informer les riverains et les riveraines de l'impact de leurs habitudes sur les cours d'eau et les lacs de la MRC • Entreprendre une démarche permettant de diminuer l'impact des embarcations à moteur sur les plans d'eau du territoire de la MRC • Soutenir et valoriser les actions qui favorisent la protection des plans d'eau et des bassins versants
6	Augmentation du nombre d'entreprises œuvrant dans la 2^e et 3^e transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources • Développer une filière particulière qui démarque la MRC • Adapter le recrutement et l'accompagnement d'entreprises
7	Amélioration des liens des entreprises avec le domaine de la recherche et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un incubateur d'entreprises innovantes • Développer une expertise particulière en matière de traitement des eaux • Créer des liens entre les entreprises et les écoles de formation, les centres collégiaux de transfert technologique et les autres centres d'innovation pertinents
8	Promotion de la culture entrepreneuriale	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et améliorer les activités de sensibilisation et de formation pour le développement de la fibre entrepreneuriale • Favoriser la relève entrepreneuriale



Objectifs stratégiques		Actions
9	Augmentation du lien entreprise / communauté	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les entreprises de la MRC auprès de la collectivité locale Encourager la participation des entreprises de la MRC dans la communauté Favoriser le développement de circuits courts dans le domaine agroalimentaire
10	Conscientisation des entreprises au développement durable (DD)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le développement durable auprès des entreprises Augmenter le nombre d'entreprises répondant aux exigences d'une certification en DD Supporter et outiller les entreprises pour mieux agir selon les trois sphères du DD (économique, sociale et environnementale)
11	Amélioration du niveau d'éducation et de qualification dans la MRC des Sources	<ul style="list-style-type: none"> Développer un partenariat avec une institution collégiale pour installer un centre d'études collégiales sur le territoire de la MRC Créer un lien avec des institutions d'enseignement supérieur pour offrir diverses formations spécifiques sur le territoire Maintenir et encourager le développement d'initiatives favorisant l'atteinte du diplôme de secondaire 5 Développer des mesures de conciliation étude-travail-famille
12	Développement d'une culture de formation continue	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les entreprises au développement de formations en milieu de travail
13	Développement de programmes de formation en lien avec les dynamiques socio-économiques du territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la formation aux besoins des entreprises Augmenter l'offre de formation professionnelle et en favoriser l'accessibilité
14	Développement d'une identité favorisant la fierté locale	<ul style="list-style-type: none"> Créer une image de marque de la MRC des Sources et la diffuser
15	Amélioration de l'image médiatique	<ul style="list-style-type: none"> Créer une image de marque de la MRC des Sources et la diffuser
16	Amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population de la MRC des Sources	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les ressources et les services de la MRC des Sources Favoriser l'accessibilité à une offre diversifiée de loisirs et de culture Développer l'offre en services et commerces Améliorer les infrastructures de communication Favoriser l'intégration au marché du travail par le développement d'emplois adaptés

LES COMITÉS

Le comité d'orientation :

Le comité d'orientation est le gardien de la vision et s'assure que les actions auront une influence positive sur les enjeux prioritaires, les conditions de succès et les finalités essentielles. Ses membres sont des représentants d'organismes en développement socioéconomique de la région ou des citoyens bénévoles établis sur le territoire, présents lors de l'adoption de l'Agenda 21 local par le conseil de la MRC des Sources en février 2014.

Les membres sont :

- **M. Hugues Grimard**, préfet de la MRC et co-président de l'Agenda 21 des Sources
- **M. Daniel Dumas**, président de la SADC des Sources et co-président de l'Agenda 21 des Sources
- **Mme Gaby Beaudoin**, CLE d'Asbestos
- **M. Henri-Paul Bellerose**, citoyen bénévole
- **Mme Sylvie Chaîné**, citoyenne bénévole
- **M. Rachid El Idrissi**, CLD des Sources
- **M. Marc Grimard**, SADC des Sources
- **Mme Sylvie Khawaja**, CDC des Sources
- **M. Mario Morand**, CSSS des Sources
- **M. Christian Provencher**, CS des Sommets

Le comité de coordination :

Le comité de coordination a la responsabilité de mettre en œuvre les actions prévues au plan d'action et de promouvoir l'Agenda 21 des Sources afin qu'un maximum de partenaires adhèrent à la démarche.

Les membres sont :

- **M. Marc Cantin**, coordonnateur de l'Agenda 21 des Sources, CLD des Sources
- **M. Alain Roy**, chargé de projet de l'Agenda 21 des Sources, CDC des Sources
- **Mme Nathalie Durocher**, CSSS des Sources
- **M. Frédéric Marcotte**, MRC des Sources
- **Mme Marie-Eve Morin**, CLD des Sources
- **M. Daniel Pitre**, SADC des Sources

Bien que le projet d'Agenda 21 local ait démarré en 2010, le développement durable est au cœur des préoccupations des organismes de développement depuis plus longtemps. Ainsi, nous tenons à souligner la contribution essentielle de nombreuses personnes au développement durable. Sachez que l'on pense à eux et que nous remercions le travail accompli pour faire avancer le projet.

REMERCIEMENTS



La construction et l'adoption de l'Agenda 21 des Sources ont été rendues possibles grâce à la participation financière des partenaires suivants :



*Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire*



Les réflexions qui ont permis de définir l'Agenda 21 des Sources ont nécessité la participation de citoyens bénévoles.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé aux forums citoyens.

La construction de l'Agenda 21 des Sources est une réalisation de la **MRC des Sources** en collaboration avec le **CLD des Sources**, la **CDC des Sources**, le **Centre local d'emploi d'Asbestos**, la **Commission scolaire des Sommets**, le **Centre de santé et de services sociaux des Sources** et la **SADC des Sources**.

Un remerciement spécial à nos partenaires français Mme Sandrine Fournis, chef du bureau des Territoires du MEDDE-CGDD-SEEIDD-IDPP4 et M. Philippe Senna, chargé de mission Agenda 21 au bureau des Territoires du MEDDE, qui nous ont guidés tout au long de cette démarche.



MRC des Sources

309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4

Téléphone : 819 879-6661

www.mrcdessources.com

ISBN 978-2-9814816-1-0 (version imprimée)

ANNEXE 3

LISTE DES INTERVENANTS ET DES INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC DES SOURCES
Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

INFRASTRUCTURES			Localisation			Secteur d'activité			Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)	Quantité traitée (t/an, données 2011)	Certificat d'autorisation du MDDELCC	Quantité autorisée (t/an) / Quantité de conception (t/an)
Nom de l'installation	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Coordonnées	Hors MRC des Sources	MRC des Sources	Municipalité	Travaux de réhabilitation	Recherche et développement						
Mise en valeur des matières résiduelles	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Coordonnées	Hors MRC des Sources	MRC des Sources	Municipalité								
Centre de compostage	Biogénie	Biogénie	Site du parc environnemental de la MRC du Haut-Saint-François	X		Bury								
Centre de réemploi - ressourcerie	Presbytère	Presbytère	Presbytère, Saint-Georges-de-Windsor (Québec) Téléphone: 819-828-3002 (Jacques Simo)		X	Saint-Georges-de-Windsor	x							
Centre de réemploi - ressourcerie	Friperie de corde-à-linge	Friperie de corde-à-linge	137, Daniel Johnson, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-839-3254 Télécopieur : 819-839-3254 Courriel : doristavderere@sympatico.ca		X	Danville	x							
Centre de réemploi - ressourcerie	Fédération des œuvres de charité	Comptoir familial de Danville	52, Daniel Johnson, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-839-2418		X	Danville	x							
Centre de réemploi - ressourcerie	Comptoir familial De L'Orblanc	Comptoir familial De L'Orblanc	312 Boulevard Morin, Asbestos (Québec) Téléphone: 819-879-6275		X	Asbestos	x							
Centre de réemploi - ressourcerie	La Friperie (Herette Parier)	La Friperie (Herette Parier)	398, Villandré, Wotton (Québec) J0A 1N0 Téléphone : 819-828-9309		X	Wotton	x							
Centre de réemploi - ressourcerie	Ressourcerie de la croisée	Ressourcerie de la croisée	266, 1ère avenue Asbestos (Québec) J1T 1Y4 Téléphone : 819-879-4885		X	Asbestos	x							
Centre de réemploi - ressourcerie	Récupex	Récupex	2345 Rue Hertel, Sherbrooke (Québec) J1J 2J1 Téléphone : 819-820-1300	X		Sherbrooke	x							
Centre de tri des débris de CRD	Gestion Michel Couture	Gestion Michel Couture	286 ch. Côté, Stoke, Québec, J0B 3G0 Téléphone : 819-569-7551	X		Stoke	x							
Centre de tri des débris de CRD	La Sablière de Warwick	La Sablière de Warwick	5, rang des Moreau, Warwick (Québec) J0A 1M0 Téléphone : 819-338-7400 Télécopieur : 819-338-7419 http://sablriere.ca/centre-de-tri-warwick/	X		Warwick	x							
Centre de tri des débris de CRD	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	107, chemin Maine Central Bury (Québec) J0B 3J0 Téléphone : 819-560-8403 Télécopieur : 819-560-8470 Courriel : info@valoris-estrie.com	X		Bury	x							
Centre de tri des matières recyclables	Régie de récupération de l'Estrie	Recycle City	2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke (Québec) J1H 5H1 Téléphone : 819-346-2111	X		Sherbrooke	x							
Centre de tri des matières recyclables	Gaudreau	Gesterra	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville (Québec) G6P 6V7 Téléphone : 819-758-VERT (8378) Télécopieur : 819-758-2947	X		Victoriaville	x							
Aires de dépôt volontaire de Danville	Transport Yergeau inc	Transport Yergeau inc	934, route 255, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-879-4492		X	Danville	x							
Écocentre de la ville d'Asbestos	Municipalité d'Asbestos	Municipalité d'Asbestos	404, rue du Roi, Asbestos (Québec) J1T 4A9 Téléphone : 819-879-0020 Télécopieur : 819-879-0402 Courriel: daniel@regedesmaieux.com		X	Asbestos	x							
Aires de dépôt volontaire de Wotton (Parc conteneurs et enclos)	Municipalité Wotton	Transport Yergeau inc	Parc industriel, J0A 1N0, Wotton (Québec)		X	Wotton	x							
Point de dépôt - Produits sous REP CFER d'Asbestos	CFER d'Asbestos	CFER d'Asbestos	École Secondaire l'Escale 430, 5e Avenue, Asbestos (Québec) J1T 1X2 Téléphone : 819-879-5413 poste : 17282 et poste-voix: 17261		X	Asbestos	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité Ham-Sud	Municipalité Ham-Sud	9, chemin Gouford Sud, Ham-Sud (Québec) J0B 3J0 Téléphone: 819-877-3258 Télécopieur : 819-877-5121 Courriel: info@ham-sud.ca		X	Ham-Sud	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité Saint-Adrien	Municipalité Saint-Adrien	1589 rue principale St-Adrien (Québec) J0A 1C0 Téléphone: 819-828-2872 Télécopieur 819-828-0442 Courriel: municipalite@st-adrien.com		X	Saint-Adrien	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité Saint-Camille	Municipalité Saint-Camille	87, Rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) J0A 1G0 Téléphone: 819-828-3222		X	Saint-Camille	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité Asbestos	Municipalité Asbestos	345, boulevard Saint-Luc, Asbestos (Québec) J1T 2W4 Téléphone : 819-879-7171 Télécopieur : 819-879-2343		X	Asbestos	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité Asbestos	Municipalité Asbestos	404, rue du Roi, Asbestos, (Québec) J1T 3J1 Téléphone: 819-879-0010		X	Asbestos	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	Municipalité Saint-Georges-de-Windsor	485, Principale, Saint-Georges-de-Windsor, (Québec) J0A 1J0 Téléphone: 819-828-2716		X	Saint-Georges-de-Windsor	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Municipalité Wotton	Municipalité Wotton	358 rue Gosselin, Wotton (Québec) J0A 1N0 Téléphone: 819-828-2112 Courriel:direction@wotton.ca		X	Wotton	x							
Points de dépôts - Produits sous REP	Quincallerie du carré	Quincallerie du carré	17, rue Grove, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone: 819-839-3777 Télécopieur : 819-839-2277		X	Danville	x							

INFRASTRUCTURES			Localisation				Secteur d'activité					Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICL, résidentiel, CRD)	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation du MDDELCC	Quantité autorisée (t/an) / Quantité de conception (t/an)	
Nom de l'installation	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Coordonnées	Hors MRC des Sources	MRC des Sources	Municipalité	Reception	Recyclage	Valorisation	Élimination								
Mise en valeur des matières résiduelles	Propriétaire de l'installation	Exploitant de l'installation	Coordonnées	Hors MRC des Sources	MRC des Sources	Municipalité												
Points de dépôts - RDD	Famili-Prix	Famili-Prix	431, 1ère avenue, Asbestos (Québec) J1T 1E3 Téléphone : 819-879-4022		X	Asbestos	x						Asbestos	Asbestos	ICL, résidentiel	N/A	N/A	
Points de dépôts - RDD	Jean Coutu	Jean Coutu	525, 1ère avenue, Asbestos (Québec) J1T 4R1 Téléphone : 819-879-0869		X	Asbestos	x						Asbestos	Asbestos	ICL, résidentiel	N/A	N/A	
Points de dépôts - RDD	Famili-Prix	Famili-Prix	5 Rue Grove, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-839-2779		X	Danville	x						Danville	Danville	ICL, résidentiel	N/A	N/A	
Points de dépôts - RDD	Paradis et Frères	Paradis et Frères	12 chemin Trois Lacs, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-879-4024		X	Danville	x						Danville	Danville	ICL, résidentiel	N/A	N/A	
Récupérateur (Métaux)	Maurice Bédard	Maurice Bédard	18 Lafrance rse 116, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-839-2964		X	Danville	x						Danville	Danville	ICL, résidentiel, CRD	N/A	N/A	
Récupérateur (Métaux)	M. Ben Lecompte	M. Ben Lecompte	81, rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) J0A 1G0 Téléphone : 819-828-0077		X	Saint-Camille	x						Saint-Camille	Saint-Camille	ICL, résidentiel, CRD	N/A	N/A	
Récupérateur (Métaux)	Enviro-Métal	Enviro-Métal	2039, Route 116, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 839-839-2108		X	Danville	x						Danville	Danville	ICL, résidentiel, CRD	N/A	N/A	
Récupérateur (Batteries d'auto, huile usée, pneus, métaux)	Garage Dany Proulx	Garage Dany Proulx	124, rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) Téléphone : 819-828-2763		X	Saint-Camille	x						Saint-Camille	Saint-Camille	ICL, résidentiel, CRD	Environ 60 batteries/an Huile : 500-600L/an Pneus : N/D	N/A	
Récupérateur (batteries d'auto, huile usée, pneus)	Garage Leroux	Garage Leroux	1574 Rue Principale, Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0 Téléphone : 819-828-2311		X	Saint-Adrien	x						Saint-Adrien	Saint-Adrien	ICL, résidentiel, CRD	Environ 600 pneus et 2000 litres d'huiles et pas de quantité de batteries	N/A	
Récupérateur (batteries d'auto, huile usée, pneus)	Garage Léandre Corriveau Inc.	Garage Léandre Corriveau Inc.	383 ch. Brouillard, Saint-Georges-de-Windsor (Québec) J0A1J0 Canada Téléphone : 819-828-2155		X	Saint-Georges-de-Windsor	x						Saint-Georges-de-Windsor	Saint-Georges-de-Windsor	ICL, résidentiel, CRD	2013: 95 pneus et de 1500 litres d'huiles (ramassé par Véolia)	N/A	
Récupérateur (pneus)	Garage Saurette	Garage Saurette	61 Route 249 Saint-Georges-de-Windsor (Québec) J0A1J0 Canada Téléphone : 819-828-2479		X	Saint-Georges-de-Windsor	x						Saint-Georges-de-Windsor	Saint-Georges-de-Windsor	ICL, résidentiel, CRD	N/A	N/A	
Élimination des matières résiduelles																		
LET St-Rosaire	Geterra	Gaudreau	318, Chemin de la Grande-Ligne Saint-Rosaire (Québec) G0E 1K0 Téléphone : 819-752-6155 Télécopieur: 819-752-6155	X		Saint-Rosaire				x			Matières résiduelles	MRC des Appalaches, MRC des Sources et autres MRC du Québec	Résidentiel, ICL, CRD	Moyenne de 85 000 t/an	Date de délivrance du CA: 2008-10-02	La quantité autorisée est de 150 000 tonnes/an. La capacité totale du LET est de 3 567 045 tonnes. Jusqu'en 2012, 314 478 tonnes de déchets ont été enfouies. La durée de vie est estimée à 40 ans.
LET Bury	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	107, chemin Maine Central Bury (Québec) J0B 1J0 Téléphone : 819-560-8403 Télécopieur : 819-560-8470 Courriel : info@valoris-estrie.com	X		Bury				x			Ordures ménagères, résidus ICI	Estrie	Résidentiel, ICL, CRD	4 269,79 tonnes en provenance de la MRC	N/D	La quantité autorisée est de 40 000 tonnes/an (Conception de la première phase). Volume maximal autorisé: 755 000 m³ pour la première phase. Durée de vie de plus de 40 ans (en considérant l'agrandissement du site qui fera l'objet d'audiences devant le BAPE)
Traitement des eaux usées et des boues														Station No				
Traitement des boues (Haldes)	Biogénie	Biogénie	Haldes de la mine Jeffrey à Asbestos		X	Asbestos				x			Biosolides, boues de gypse, résidus de désencrage, boues mixtes, cendres de grille, feuilles de vrac, résidus d'écorce, résidus alimentaires	Asbestos	Résidentiel, ICL,	1 016 tonnes de biosolides municipaux de la ville d'Asbestos	N/D	La capacité totale pour la phase en cours de travaux est de plus de 60 000 tonnes de matières résiduelles fertilisantes
Traitement des boues (Usine d'épuration des eaux)	Ville d'East Angus	Ville d'East Angus	1 Rue Willard, East Angus (Québec) J0B 1R0 Téléphone : (819) 342-3945 Courriel : lguers@aquatech-inc.com	X		East Angus				x			Boues municipales	N/D	Résidentiel, ICL,	N/D	N/D	N/D
Traitement des boues (Usine d'épuration des eaux)	Ville d'Asbestos	Ville d'Asbestos	N/D		X	Asbestos				x			Boues municipales et boues de fosses septiques	N/D	Résidentiel, ICL,	Asbestos: 5 005 tonnes de boues de fosses septiques	N/D	N/D
Traitement des eaux usées et des boues														Station No	charge moyenne DBOS (kg./d.) (1)	Débit moyen (m.cu./d.)	Date de mise en opération	Popul. Concept
Boues activées (Fossé d'oxydation) (BA/FO)	Municipalité Asbestos	Municipalité Asbestos	N/A		X	Asbestos				x			Eaux usées et boues	35700-1	553	5546	1988.12	10225
Traitement des eaux usées - étangs aérés - Parois verticales (EAPV)	Municipalité Saint-Georges-de-Windsor	Municipalité Saint-Georges-de-Windsor	N/A		X	Saint-Georges-de-Windsor				x			Eaux usées et boues	40032-1	19,2	107,7	2004.07	277
Traitement des eaux usées - étangs aérés (EA)	Municipalité Danville	Municipalité Danville	N/A		X	Danville				x			Eaux usées et boues	35720-1	157	2730	1986.10	2903
Traitement des eaux usées - étangs aérés (EA)	Municipalité Saint-Adrien	Municipalité Saint-Adrien	N/A		X	Saint-Adrien				x			Eaux usées et boues	26710-1	25	168	1984.10	502
Traitement des eaux usées - étangs aérés (EA)	Municipalité Wotton	Municipalité Wotton	N/A		X	Wotton				x			Eaux usées et boues	40017-1	77	346	1980.01	750

MRC des Sources

Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

INTERVENANTS	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	Infrastructures exploitées	NOTES
		Hors MRC des Sources	MRC des Sources					
Organismes gouvernementaux et parapublics								
MDDELCC	770, rue Gorette, Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 Téléphone : 819 820-3882 Télécopieur : 819 820-3958 Courriel : estrie@mddelcc.gouv.qc.ca	X		Sherbrooke	Planification	Politique régionale de gestion des matières résiduelles et informations	N/A	
RECYC-QUÉBEC	300 rue Saint-Paul, Québec (Québec) G1K 7R1 Téléphone : 418 643-0394 Télécopieur : 418 643-6507 Courriel: info@recyc-quebec.gouv.qc.ca Site Web: http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	X		Québec	Planification	Politique régionale de gestion des matières résiduelles et informations	N/A	
Organismes municipaux								
Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH)	404, rue du Roi, Asbestos (Québec) J1T 4A9 Téléphone : 819 879-0010 Télécopieur : 819 879-0402 Courriel: daniel@regiedeshameaux.com http://www.regiedeshameaux.com/contact.html		X	Asbestos	Services aux citoyens	Collecte des ordures ménagères, matières recyclables, matières organiques et les résidus encombrants pour: Ham-Sud, Asbestos, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Wotton (depuis janvier 2015)	N/A	
Municipalité Asbestos	345, boulevard Saint-Luc, Asbestos (Québec) J1T 2W4 Téléphone : 819 879-7171 Télécopieur : 819 879-2343		X	Asbestos	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	N/A	Compost domestique: rabais de 30 \$ applicable au tarif des matières résiduelles 2013 chargé sur le compte de taxes
Municipalité Danville	150, rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone: 819 839-2771 Télécopieur : 819 839-2918 Courriel: info@villededanville.com		X	Danville	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	N/A	La collecte des arbres de Noël est assurée par la voirie municipale (1 fois/an). Danville envoie ses matières recyclables à Gaudreau environnement à Saint-Rosaire.
Municipalité Ham-Sud	9, chemin Gosford Sud, Ham-Sud (Québec), J0B 3J0 Téléphone: 819 877-3258 Télécopieur : 819 877-5121 Courriel: info@ham-sud.ca		X	Ham-Sud	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	N/A	Contenants disponibles pour les RDD au bureau municipal
Municipalité Saint-Adrien	1589 rue principale St-Adrien (Québec) J0A 1C0 Téléphone: 819 828-2872 Télécopieur 819 828-0442 Courriel: municipalite@st-adrien.com		X	Saint-Adrien	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	Centre de compostage	
Municipalité Saint-Camille	87, Rue Desrivières, Saint-Camille (Québec) J0A 1G0 Téléphone: 819 828-3222		X	Saint-Camille	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	N/A	1 point de chute pour les RDD (sur le stationnement de la municipalité) Depuis le 19 Janvier 2009, il n'est plus possible de livrer à Asbestos les résidus secs CRD (construction, rénovation, démolition)
Municipalité Saint-Georges-de-Windsor	527, rue Principale, Saint-Georges-de-Windsor (Québec) J0A 1J0 Téléphone : 819 828-2716 Télécopieur : 819 828-0213		X	Saint-Georges-de-Windsor	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	N/A	
Municipalité Wotton	396, rue Mgr L'Heureux, Wotton (Québec) J0A 1N0 Téléphone : 819 828-2112 Télécopieur : 819 828-3594 Courriel: direction@wotton.ca		X	Wotton	Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles	N/A	Les boues des étangs aérés de Wotton ont été déposées au site d'Asbestos et à la ville d'East Angus. La/les vidange(s) a/ont été faite(s) par Aquatech, Normand Brassard, EAI Environnement.
Groupes environnementaux								
Brigade verte	309, rue Chassé Asbestos (Québec) J1T 2B4, MRC des Sources Téléphone : 8 19 879-6661 poste 287 (Jacynthe Bourget)		X	Asbestos	Planification	Actions de sensibilisation et d'information afin de réduire les impacts environnementaux, notamment au niveau de l'économie de l'eau potable et de l'énergie, la réduction de l'emballage, la réduction des gaz à effet de serre, des déchets et de la surconsommation	N/A	Activité suspendue depuis 2013
Conseil Régional de l'environnement de l'Estrie	165, rue Moore, bureau 300, Sherbrooke (Québec), J1H 1B8 Téléphone : 819 821-4357	X		Sherbrooke	Planification	Accompagner les organismes publics et privés vers une gestion intégrée de l'environnement dans un contexte de développement durable	N/A	
Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles								
Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH)	404, rue du Roi, Asbestos (Québec) J1T 4A9 Téléphone : 819 879-0010 Télécopieur : 819 879-0402 Courriel: daniel@regiedeshameaux.com http://www.regiedeshameaux.com/contact.html		X	Asbestos	Service de cueillette et de transport	Collecte des ordures ménagères, matières recyclables et matières organiques et les résidus encombrants pour: Ham-Sud, Asbestos, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor (et Wotton depuis 2015)	N/A	Collecte des matières recyclables de Maxi et de Coop Métro
Laurentide re/sources inc.	345, rue de la Bulstrode VICTORIAVILLE (Québec) G6T 1P7 Téléphone : (819) 758-5497 Télécopieur : (819) 758-2313	X		Victoriaville	Collecte et transport	Collecte et transport des RDD	N/A	Quantités de peinture, piles, huiles obtenues

INTERVENANTS	Coordonnées	Hors MRC des Sources	MRC des Sources	Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées	
Organismes gouvernementaux et parapublics								
Veolia	316 du Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 2T2 Téléphone : 819-822-1820	X		Windsor	Collecte et transport	Collecte les RDD à l'écocentre d'Asbestos Collecte et traitement des RDD	N/A	
Transport Yergeau inc	934, rte 255 RR 4, Danville (Québec) J0A 1A0 Téléphone : 819-416-1617		X	Danville	Collecte et transport	Collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables pour Danville. Propriétaire et opérateur du site de dépôt de matériaux secs de Danville. Collecte des feuilles (1 fois/an), qui sont envoyées gratuitement chez un fermier et collecte des résidus encombrants (2 fois/an). Collecte ordures de l'épicerie Maxi et de Coop métro Transport des résidus de CRD du parc à conteneurs de Wotton	Site de dépôt de matériaux secs de Danville	
Entreprises de valorisation des matières résiduelles								
Régie de récupération de l'Estrie (Centre de tri de Sherbrooke)	2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke (Québec) J1H 5H1 Téléphone : 819-346-2111	X		Sherbrooke	Tri des matières recyclables	Tri des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC sauf Danville	Centre de tri	
Gesterra / Gaudreau environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville (Québec) G6P 6V7 Téléphone : 819 758-8378	X		Victoriaville	Transport, collecte, valorisation et élimination de matières résiduelles	Tri des matières recyclables de Danville	Centre de tri des matières recyclables à Victoriaville	Danville envoie ses matières recyclables à Gaudreau environnement à Saint-Rosaire.
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	107, chemin Maine Central Bury (Québec) J0B 1J0 Téléphone : 819 560-8403 Courriel : info@valoris-estrie.com	X		Bury	Élimination et valorisation de matières résiduelles	Compostage des résidus alimentaires collectés à Asbestos et traitement des débris de CRD collectés sur la MRC	Exploite et planifie les activités du centre de compostage à Bury Propriétaire et exploitant du centre de tri de débris de CRD à Bury	Les matières organiques d'Asbestos sont acheminées à Bury.
Biogénie	140 Rue Levis, Terrebonne, (Québec) J6W 5S6 Téléphone : 450 961-3535	X		Terrebonne	Traitement et valorisation des matières organiques	Traitement et valorisation des résidus alimentaires de Asbestos au centre de compostage de Valoris et traitement des boues municipales d'Asbestos dans les haldes de la mine Jeffrey	Centre de compostage de Bury (Valoris) et haldes de la mine Jeffrey	
Entreprises de réemploi								
Ressourcerie de la croisée	266, 1ère avenue Asbestos (Québec) J1T 1Y4 Téléphone: 819 879-4885		X	Asbestos	Réemploi et collecte	Récupération et collecte à domicile des petits appareils ménagers et d'autres objets pouvant être réemployés	Entrepôt/boutique	
Entreprises d'élimination des matières résiduelles								
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	107, chemin Maine Central Bury (Québec) J0B 1J0 Téléphone : 819 560-8403 Courriel : info@valoris-estrie.com	X		Bury	Collecte, récupération, élimination	Opérateur du LET de Bury et élimination des ordures de l'ensemble des municipalités sauf pour Danville et Saint-Adrien	LET Bury	
Gesterra / Gaudreau environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville (Québec) G6P 6V7 Téléphone : 819 758-8378	X		Victoriaville	Collecte, récupération, élimination	Élimination des ordures de Danville et Saint-Adrien	Lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Rosaire	Danville envoie ses matières recyclables à Gaudreau environnement à Saint-Rosaire.
Entreprises de collecte et transport des boues								
Beauregard fosse septique	400 boul. Industriel, Asbestos (Québec) J1T 4T7 Téléphone : 819 879-5245 http://www.beauregardfs.ca info@beauregardfs.ca		X	Asbestos	Vidange de fosses septiques	Vidange de certaines fosses septiques de la MRC et transport à la station mécanisée d'Asbestos	N/A	
Normand Brassard inc.	588 Rue Principale, Saint-Georges-de-Windsor (Québec) J0A 1J0 Téléphone : 819 828-3214		X	Saint-Georges-de-Windsor	Vidange de fosses septiques	Vidange de certaines fosses septiques de la MRC et transport à la station mécanisée d'Asbestos	N/A	
Entreprises de traitement des boues et des eaux								
Biogénie	140 Rue Levis, Terrebonne (Québec) J6W 5S6 Téléphone : 450 961-3535	X		Terrebonne	Traitement et valorisation des matières organiques	Valorisation des boues de la ville d'Asbestos	Halles de la mines Jeffrey	Les boues municipales de la station mécanisée d'Asbestos sont valorisées à 90 % par Biogénie sur les haldes de la mine Jeffrey (épandage). Les 10 % restant sont enfouis à Bury.
Terratube	1112, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 Téléphone : 418 603-2272 Courriel: info@terratube.ca	X		Saint-Romuald	Valorisation des boues	Vidange des étangs aérés et entreposage sur place en géotubes - Saint-Georges-de-Windsor et Saint-Adrien	N/A	

ANNEXE 4

NOTE TECHNIQUE – INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	4
1 Préalable	6
2 Données disponibles	8
2.1 Quantités de matières résiduelles éliminées	8
2.2 Quantités de matières recyclables récupérées	9
2.2.1 Récupération par la collecte sélective	9
2.2.2 Rejets du centre de tri	9
3 Secteur résidentiel	11
3.1 Méthodologie et hypothèses	11
3.2 Matières recyclables du secteur résidentiel	15
3.3 Matières organiques du secteur résidentiel	16
3.4 Résidus de matières textiles	20
3.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)	20
3.6 Résidus encombrants	21
3.7 Autres matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique	22
3.7.1 Contenants consignés	22
3.7.1 Pneus hors d'usage	22
3.7.1 Véhicules hors d'usage (VHU)	23
3.7.2 Lixiviations du LET	23
3.7.1 Balayures de rues	23
3.8 Boues municipales	23
3.8.1 Boues municipales de stations d'épuration mécanisées	24
3.8.2 Boues municipales d'étangs aérés	24
3.8.3 Boues de fosses septiques	25
3.9 Bilan secteur Résidentiel	26
4 Secteur industries, commerces et institutions (ICI)	28
4.1 Méthodologie et hypothèses	28

4.2	Matières recyclables du secteur ICI _____	29
4.3	Matières organiques du secteur ICI _____	30
4.3.1	Résidus de fabrication des industries agroalimentaires _____	30
4.3.2	Boues industrielles _____	31
4.3.3	Résidus organiques d'autres ICI _____	31
4.3.4	Synthèse du bilan des matières organiques _____	32
4.4	Autres matières résiduelles _____	33
4.4.1	Plastiques agricoles _____	33
4.4.1	Résidus spécifiques _____	33
4.5	Bilan secteur ICI _____	34
5	<i>Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)</i> _____	35
5.1	Méthodologie spécifique et hypothèses _____	35
5.2	Bilan secteur CRD _____	37
6	<i>Bilan global</i> _____	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quantité d'ordures collectées en bordure de rue, 2013.....	8
Tableau 2 : Quantité de matières recyclables collectées en bordure de rue, 2013	9
Tableau 3 : Composition des matières recyclées, 2013.....	10
Tableau 4 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel.....	12
Tableau 5 : Estimation des quantités de matières recyclables collectées, secteurs résidentiel et ICI, 2013.....	15
Tableau 6 : Composition des quantités générées de matières recyclables, secteur résidentiel, 2013.....	15
Tableau 7 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées, secteur résidentiel.....	16
Tableau 8 : Estimation des quantités générées de matières recyclables, secteur résidentiel, 2013.....	16
Tableau 9 : Quantité de matières organiques collectée par les municipalités, 2013	17
Tableau 10 : Composition des résidus organiques collectés par la municipalité d'Asbestos, 2013.....	18
Tableau 11 : Quantité et composition des résidus organiques récupérés et estimation des quantités de rejets des installations de traitement, 2013.....	18
Tableau 12 : Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérés par herbicyclage et compostage domestique, 2013	18
Tableau 13 : Estimation des quantités générées de matières organiques, secteur résidentiel, 2013.....	19
Tableau 14 : Estimation des quantités générées de matières organiques, secteur résidentiel, 2013.....	19
Tableau 15 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles, secteur résidentiel, 2013.....	20
Tableau 16 : Estimation des quantités récupérées de RDD et de produits visés par la REP, secteur résidentiel, 2013	21

Tableau 17 : Estimation des quantités générées de RDD, secteur résidentiel, 2013	21
Tableau 18 : Estimation des quantités générées de produits visés par la REP, secteur résidentiel, 2013.....	21
Tableau 19 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants, secteur résidentiel, 2013.....	22
Tableau 20 : Quantité de contenants consignés récupérée, 2013	22
Tableau 21 : Quantités de pneus récupérées, 2013	23
Tableau 22 : Estimation des boues de stations mécanisées, 2013.....	24
Tableau 23 : Estimation des boues des étangs aérés, 2013	25
Tableau 24 : Inventaire des fosses septiques du territoire.....	25
Tableau 25 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (boues exclues).....	26
Tableau 26 : Estimation des quantités générées de boues, secteur résidentiel	27
Tableau 27 : Sources des données pour l’inventaire des quantités générées par le secteur ICI	28
Tableau 28 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables, secteur ICI	30
Tableau 29 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées, 2013.....	31
Tableau 30 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI, 2013	32
Tableau 31 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI, 2013	32
Tableau 32 : Estimation des quantités de matières organiques générées par le secteur ICI, 2013.....	33
Tableau 33 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2013.....	34
Tableau 34 : Sources des données pour l’inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD.....	36
Tableau 35 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD .	37
Tableau 36 : Synthèse de l’inventaire des quantités de matières résiduelles, 2013	38

PRÉALABLE

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC des Sources a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. En l'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR.

Présentation de l'outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'outil de calcul a fait consensus au sein du comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance. Des indicateurs socioéconomiques ont été définis afin de permettre la meilleure évaluation possible des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire. Il s'agit de la population pour le secteur résidentiel, du nombre d'employés pour le secteur ICI et de la valeur des permis de bâtir pour le secteur des résidus de CRD.

Les estimations sont effectuées à partir de données unitaires issues d'une revue de la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

La version 1 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC des Sources.

Données utilisées dans l'outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

Territoire	Population 2013
MRC des Sources	14 589

Source : ISQ, Estimation de la population des MRC, 1er juillet 2013

Type de logements	Nombre d'unités d'occupation (u.o.)
Multi logement (10 logements et plus) et condos :	312 u.o.
Plex (entre 2 et 9 logements) :	1 866 u.o.
Unifamilial :	4 575 u.o.
Chalets, maisons de villégiature :	418 u.o.
Total	7 171 u.o.

Source : Sommaire du rôle de l'évaluation foncière, MRC des Sources, 2013

Territoire	Valeur des permis à bâtir 2013
MRC des Sources	10 570 000,00\$

Source : ISQ, Estimation de la population des MRC, 1er juillet 2013

Secteurs d'activités	Nombre d'employés (k emp.)
Secteur de la production de biens	38,9 k emp.
Agriculture	3,1 k emp.
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0,0 k emp.
Services publics	0,0 k emp.
Construction	6,7 k emp.
Fabrication (manufacturier)	27,6 k emp.
Secteur des services	107,4 k emp.
Commerce	18,6 k emp.
Transport et entreposage	4,4 k emp.
Finance, assurances, immobilier et location	7,9 k emp.
Services professionnels, scientifiques et techniques	8,1 k emp.
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	5,0 k emp.
Services d'enseignement	13,0 k emp.
Soins de santé et assistance sociale	23,9 k emp.
Information, culture et loisirs	4,2 k emp.
Hébergement et restauration	9,1 k emp.
Autres services	7,3 k emp.
Administrations publiques	6,0 k emp.
Total : Région administrative de l'Estrie	146,3 k emp.

Source : Statistiques Canada, enquête sur la population active 2012, adapté par l'ISQ

1 DONNÉES DISPONIBLES

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles de la MRC des Sources, les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées proviennent de données fournies par la MRC qui a la compétence complète concernant la gestion des matières résiduelles.

L'année de référence pour les valeurs fournies ainsi que les valeurs estimées est 2013.

Quelques généralités

Quantités totales générées = Quantités récupérées + Quantités éliminées

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantités récupérées (tonnes) rejets exclus}}{\text{Quantité générées (tonnes)}}$$

Les principales données utilisées pour le bilan de masse sont les suivantes :

- Rapport annuel 2013 du LET de Bury;
- Informations de la RISH;
- Informations de la Régie de récupération de l'Estrie;
- Questionnaires des municipalités.

1.1 QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES

Tableau 1 : Quantité d'ordures collectées en bordure de rue, 2013

	Quantité d'ordures enfouie 2013 (tonnes)	Source
Asbestos	3 207,91 t	Rapport annuel du LET de Bury
Danville	1 490,00 t	Questionnaire de la municipalité
Ham-Sud	90,07 t	Rapport annuel du LET de Bury
Saint-Adrien	176,00 t	RISH
Saint-Camille	121,71 t	Rapport annuel du LET de Bury
Saint-Georges-de-Windsor	327,17 t	Rapport annuel du LET de Bury
Wotton	484,41 t	Rapport annuel du LET de Bury
Total pour la MRC	5 897,27 t	

1.2 QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES

1.2.1 Récupération par la collecte sélective

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité totale des matières recyclables récupérées par la collecte sélective provenant du secteur résidentiel et du secteur ICI de la MRC des Sources.

Tableau 2 : Quantité de matières recyclables collectées en bordure de rue, 2013

	Quantité de matières recyclables récupérées 2013 (tonnes)	Source
Asbestos	835,15 t	Recup'Estrie
Danville	409,00 t	Questionnaire de la municipalité
Ham-Sud	30,002t	Recup'Estrie
Saint-Adrien	44,64 t	Recup'Estrie
Saint-Camille	37,80 t	Recup'Estrie
Saint-Georges-de-Windsor	65,45 t	Recup'Estrie
Wotton	124,18 t	Recup'Estrie
Total pour la MRC	1 546,23 t	

ICI assimilables

Sur l'ensemble du territoire de la MRC, les « petits ICI »¹ sont desservis par la collecte municipale des matières résiduelles et des matières recyclables. Ces commerces et petites entreprises sont équipés de bacs roulants identiques à ceux des résidences. Il est difficile d'estimer les quantités de matières résiduelles ou de matières recyclables provenant de ces secteurs, car ils sont collectés par le même camion, lors du même circuit de collecte². Ces matières résiduelles sont donc comptabilisées avec celles provenant du secteur résidentiel.

1.2.2 Rejets du centre de tri

¹ On entend par « petits ICI » ou « ICI assimilables » les ICI dont les matières résiduelles générées sont semblables en proportion et en composition à celles générées par le milieu résidentiel.

² Les données moyennes québécoises estiment la part des « petits » ICI à 9,8 % pour les quantités récupérées (collecte sélective) et à 21,4 % pour les quantités éliminées (collecte des ordures ménagères).

Le taux de rejet du centre de tri de Sherbrooke varie entre 5% et 8% du tonnage total des matières recyclables réceptionnées à l'installation. Cette donnée n'est pas disponible pour le centre de tri de Victoriaville. Le taux de rejet retenu pour les calculs est de 6,5%.

La composition des matières recyclées par le centre de tri de Sherbrooke, opéré par la Régie de récupération de l'Estrie (Récup'Estrie), est synthétisée dans le tableau ci-dessous. Cette composition est retenue pour les fins de calcul.

Tableau 3 : Composition des matières recyclées, 2013

Matières recyclables	Composition des matières
Papier et carton	72 %
Métal	4 %
Plastique	3 %
Verre	16 %

Source : Centre de tri de Sherbrooke

2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Textile;
 - Véhicules hors d'usage (VHU);
 - Contenants consignés;
 - Pneus usagés.
- Les autres matières résiduelles :
 - Résidus domestiques dangereux (RDD);
 - Résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation des matières organiques;
- Les résidus d'activités municipales.

La génération de certaines matières est documentée selon les données disponibles, mais les quantités ne seront pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles, notamment les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles (lixiviats du LET).

Note : Il n'y a aucun centre de tri des matières recyclables sur le territoire de la MRC. Il y a deux centres de valorisation des matières organiques (plateforme de compostage). Les rejets de ces installations reliés aux matières résiduelles de la MRC ont été intégrés pour répondre aux exigences des lignes directrices du MDDELCC.

2.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise l'ensemble des résidus d'origine résidentielle produits par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle du territoire de la MRC. En général, ces matières résiduelles sont intégrées dans des programmes de gestion municipale, à savoir des collectes municipales porte-en-porte ou des points de collectes spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel.

Tableau 4 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Ordures ménagères (collecte des ordures)		
Quantité éliminée	Rapport annuel du LET de Bury Information de la RISH Questionnaire des municipalités	Quantité acheminée au lieu d'enfouissement ou collectée en porte-à-porte <i>Soustraction de la proportion attribuable au secteur ICI (21,4%)</i>
Matières recyclables (collecte sélective)		
Quantité récupérée	Centre de tri de Sherbrooke Information de la RISH Questionnaire des municipalités	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective ³ <i>Soustraction de la proportion attribuable au secteur ICI (9,8%)</i>
Composition des matières recyclables récupérées	Composition du centre de tri de Sherbrooke	Ventilation par catégorie PCPVM ⁴
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des matières recyclables dans la collecte des déchets (calcul) et ventilation par catégorie PCPVM
Matières résiduelles organiques		
Quantité récupérée	Questionnaires des municipalités	Quantité récupérée des arbres de Noël, branches et des feuilles mortes Quantité récupérée des résidus alimentaires

³ La pesée des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC est réalisée au centre de tri de la Société V.I.A à Lévis (collecte réalisée par Aurel Harvey et fils)

⁴ PCPVM : papier, carton, verre et métal

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Programmes de réduction à la source — Nombre de composteurs domestiques — Activités herbicyclage
Composition des matières récupérées et éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Composition des matières recyclables éliminées : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et ÉEQ, 2010
Quantité éliminée	Calcul	Quantité générée - quantité récupérée
Quantité générée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par matières
Boues des stations mécanisées		
Quantité récupérée	Données des municipalités	SOMAE
Boues de fosses septiques		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Quantité nulle car intégrée dans la quantité annuelle des boues générée à Asbestos
Véhicules hors d'usage (VHU)		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	46,8 kg/pers./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	22 kg/pers./an <i>comptabilisés dans le secteur ICI (rejets de procédés)</i>
Textiles		
Quantité récupérée	Donnée réelle	Entrevue téléphonique avec Récupex, printemps 2015
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,1% des matières éliminées (collecte des ordures)
Résidus domestiques dangereux (RDD)		
Quantité récupérée	Donnée réelle	Bilan annuel de Laurentides Ressources

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Soustraction de la quantité générée estimée sur la base des études de caractérisation
Résidus encombrants		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	<u>Encombrants métalliques :</u> 22 kg/pers./an <u>Encombrants non métalliques :</u> Aucune récupération
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résidus encombrants métalliques : 0,8% des matières éliminées (dans la collecte des ordures ménagères) ▪ Résidus encombrants non métalliques : 0,9% des matières éliminées (dans la collecte des ordures)
Rejets des centres de traitement		
Quantité éliminée	Centre de tri de Sherbrooke	5% des quantités de matières recyclables collectées pour la MRC
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	5,3% des quantités de matières organiques collectées
Autres matières résiduelles		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Nombre de contenants consignés
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Nombre de pneus usagés
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	0,82% des matières éliminées (dans la collecte des ordures)

2.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau 5 présente les quantités de matières recyclables collectées sur le territoire de la MRC pour l'année 2013 ainsi que les proportions attribuables au secteur résidentiel et ICI.

Tableau 5 : Estimation des quantités de matières recyclables collectées, secteurs résidentiel et ICI, 2013

	Quantité de matières recyclables récupérées 2013 (tonnes)	Source
Asbestos	835,15 t	Recup'Estrie
Danville	409,00 t	Questionnaire de la municipalité
Ham-Sud	30,00 t	Recup'Estrie
Saint-Adrien	44,64 t	Recup'Estrie
Saint-Camille	37,80 t	Recup'Estrie
Saint-Georges-de-Windsor	65,45 t	Recup'Estrie
Wotton	124,18 t	Recup'Estrie
Total pour la MRC	1 546,23 t	
Quantité attribuable au secteur ICI	151,53 t	9,8 % de la quantité totale
Quantité attribuable au secteur résidentiel	1 394,70 t	90,2 % de la quantité totale

Source : Compilation réalisée par Chamard

Le tableau 6 présente la composition des matières recyclables collectées sur le territoire de la MRC pour l'année 2013 selon les données obtenues du centre de tri de Sherbrooke.

Tableau 6 : Composition des quantités générées de matières recyclables, secteur résidentiel, 2013

	Composition des matières recyclables récupérées 2013
Papier et carton	72 %
Métal	4 %
Plastique	3 %
Verre	16 %
Rejets (résidus ultimes)	5 %
Total	100 %

Source : Recup'Estrie - Compilation réalisée par Chamard

Afin d'estimer les quantités de chaque type de matières recyclables éliminées, les données de composition provenant de l'Outil de calcul ont été appliquées; celles-ci sont présentées dans le tableau 7.

Tableau 7 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées, secteur résidentiel

Catégories	Composition des matières recyclables éliminées (collecte des déchets)
Papier et carton	10,5%
Métal	2,2%
Plastique	8,1%
Verre	2,8%
Total	23,6%

Source : Composition des matières recyclables éliminées : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010

Le tableau 8 synthétise le bilan de génération des matières recyclables du secteur résidentiel sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 8 : Estimation des quantités générées de matières recyclables, secteur résidentiel, 2013

Matières recyclables	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et carton	1 004 t	487 t	1 491 t
Métal	56 t	102 t	158 t
Plastique	42 t	375 t	417 t
Verre	233 t	130 t	353 t
Total	1 325 t	1 094 t	2 419 t

Source : Compilation réalisée par Chamard

2.3 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

La quantité de matières organiques générées est estimée sur la base des données réelles disponibles et à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est basée sur un indicateur en kg/u.o./an pour la génération de ces matières. Il prend en compte les différents types de logements et les programmes de gestion des matières organiques en place sur le territoire de la MRC (nombre de composteurs domestiques, réglementation spécifique, activités de sensibilisation).

- La collecte de porte en porte des matières organiques pour le secteur résidentiel et le secteur ICI est obligatoire pour l'ensemble des unités d'occupation à Asbestos. En l'absence

d'information sur la proportion de matières en provenance du secteur ICI, la totalité des quantités collectées est attribuée au secteur résidentiel.

- Il y a des collectes de feuilles et d'arbres de Noël dans plusieurs municipalités : Danville, Saint-Adrien et Wotton.
- Plusieurs programmes incitatifs de réduction à la source sont implantés sur le territoire de la MRC. Ces diverses activités de réduction à la source ont un impact sur les quantités de matières organiques valorisées et éliminées. Notamment, en parallèle, le compostage domestique et l'herbicyclage sont favorisés auprès des citoyens de la MRC. Selon les données de la MRC, il y a environ 200 composteurs domestiques sur le territoire de la MRC.

La quantité de feuilles collectée à Danville est basée sur une estimation du volume collecté (effectuée par la municipalité sur la base de 1 451 sacs de 50 L soit 72,5 m³) et l'application d'une densité de référence (60 kg/m³. RECYC-QUEBEC, 2004⁵). La quantité de feuilles collectées à Wotton est évaluée au prorata de la population par rapport à celle de Danville.

Le poids des arbres collecté est estimé sur la base des données disponibles auprès de la Ville de Sherbrooke qui évalue le poids de 100 arbres à 1 tonne⁶. Le nombre d'arbres collectés à Saint-Adrien en 2013 est de 30 arbres. Pour les municipalités de Danville et de Saint-Adrien, en l'absence de données disponibles, la quantité est évaluée au prorata de la population.

Tableau 9 : Quantité de matières organiques collectée par les municipalités, 2013

	Quantité de feuilles collectées (tonnes)	Quantité d'arbres collectés 2013 (tonnes)	Quantité totale de matières organiques collectées 2013 (tonnes)
Asbestos	Non applicable	Non applicable	623,0 t
Danville	4,35 t	2,4 t	Non applicable
Saint-Adrien	Non applicable	0,3 t	Non applicable
Wotton	5,9 t	0,8 t	Non applicable
Total pour la MRC	10 t	4 t	623 t

La composition appliquée aux résidus organiques collectés à Asbestos provient des données de référence de l'Outil de calcul.

⁵ <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/Bilan2004/FacteurConv.pdf>

⁶ <http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/sous-site/environnement/collectes-et-ecocentres/collectes-speciales/sapins-de-noel/>

Tableau 10 : Composition des résidus organiques collectés par la municipalité d'Asbestos, 2013

	Composition	Quantité (tonnes)
Résidus verts	78,1 %	487 t
Résidus alimentaires	16,7 %	104 t
Autres résidus organiques	5,2 %	32 t
Total	100 %	623 t

La quantité de résidus organiques récupérée est présentée au tableau 11. Le taux de rejets appliqué est de 3,4 % pour les résidus organiques (Outil de Calcul).

Tableau 11 : Quantité et composition des résidus organiques récupérés et estimation des quantités de rejets des installations de traitement, 2013

	Quantité collectée (tonnes)	Rejets (tonnes)	Quantité récupérée (tonnes)
Résidus verts	497 t	17 t	480 t
Résidus alimentaires	104 t	3 t	101 t
Autres résidus organiques	32 t	1 t	31 t
Total	633 t	22 t	612 t

Le tableau 12 présente les quantités récupérées par les activités de sensibilisation à l'herbicyclage et la distribution de composteurs domestiques. Le nombre de composteurs domestiques utilisés sur le territoire a été estimé à 200.

Tableau 12 : Quantité de résidus verts et de résidus alimentaires récupérés par herbicyclage et compostage domestique, 2013

	Quantité récupérée (tonnes)
Résidus verts	19 t
Résidus alimentaires	20 t

Le tableau 13 présente le bilan de la récupération de matières organiques sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 13 : Estimation des quantités générées de matières organiques, secteur résidentiel, 2013

Matières organiques	Quantité collectée en porte-à-porte (tonnes)	Quantité récupérée par herbicyclage et compostage domestique (tonnes)	Quantité éliminée (rejets) (tonnes)	Quantité totale récupérée (tonnes)
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	0 t	4 t
Résidus verts	497 t	19 t	17 t	499 t
Résidus alimentaires	104 t	20 t	3 t	121 t
Autres résidus organiques ⁷	32 t	0 t	1 t	31 t
Total	637 t	39 t	22 t	654 t

Source : compilation réalisée par Chamard

Le tableau 14 synthétise le bilan de la génération des matières organiques sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 14 : Estimation des quantités générées de matières organiques, secteur résidentiel, 2013

Matières organiques	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	4t
Résidus verts	499 t	417 t	915 t
Résidus alimentaires	104 t	1 158 t	1 278 t
Autres résidus organiques ⁸	32 t	796 t	827 t
Total	637 t	2 370 t	3 024 t

Source : compilation réalisée par Chamard

⁷ La catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières organiques, dont certaines sont non compostables.

⁸ La catégorie « autres résidus organiques » comprend plusieurs types de matières organiques, dont certaines sont non compostables.

2.4 RÉSIDUS DE MATIÈRES TEXTILES

Les appels réalisés dans le cadre du mandat ont permis d'estimer les quantités de textile collectées à l'aide des cloches d'apport volontaire disponibles sur le territoire. Ainsi, l'entreprise Recupex a collecté un total de 76 tonnes en 2013 :

- ✓ Asbestos : 62 tonnes
- ✓ Ham-Sud : 0,13 tonne
- ✓ Saint-Adrien : 0,20 tonne
- ✓ Saint-Georges-de-Windsor : 8 tonnes
- ✓ Wotton : 6 tonnes

Le tableau 15 synthétise le bilan de génération des résidus de matières textiles sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 15 : Estimation des quantités générées de résidus de matières textiles, secteur résidentiel, 2013

Résidus de matières textiles	Récupérés (t)	Éliminés (t)	Générés (t)
Total	76 t	144 t	220 t

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

2.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

L'évolution récente de la responsabilité élargie des producteurs (REP) modifie entièrement le contexte québécois en ce qui concerne certains résidus domestiques dangereux (RDD), puisqu'ils doivent dorénavant faire l'objet de programmes spécifiques de récupération et de valorisation, financés et gérés par les entreprises qui les mettent sur le marché. On retrouve notamment cinq catégories de produits visés par une REP et dont la gestion relève d'un organisme de gestion reconnue : les produits électroniques, les lampes fluocompactes, les piles et les batteries, les huiles usées et les peintures.

Les citoyens de la MRC peuvent disposer gratuitement les produits visés par les programmes de REP dans différents points de dépôt localisés sur la MRC, principalement dans les bureaux municipaux. Toutefois, aucune donnée n'est disponible concernant les quantités collectées de lampes fluocompactes et de produits électroniques.

Les quantités récupérées présentées au tableau 16 proviennent du bilan annuel transmis par Laurentides re/sources permet d'évaluer les quantités détournées de l'enfouissement.

Tableau 16 : Estimation des quantités récupérées de RDD et de produits visés par la REP, secteur résidentiel, 2013

	Matières	Quantité collectée en 2013 (tonnes)
REP	Peinture	9,6 t
	Huiles usées	3,9 t
	Piles	2,1 t
	Antigel	0,1 t
	Total - REP	15,7 t
RDD	Organique	4,4 t
	Inorganique	0,3 t
	Aérosols Autres	0,05 t
	TOTAL - RDD	4,8 t
Non quantifiables	Aér. Peinture (UN)	826
	Aér. Huile (UN)	107

Le tableau 17 synthétise un bilan de génération des résidus domestiques dangereux (RDD) sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 17 : Estimation des quantités générées de RDD, secteur résidentiel, 2013

	Récupérés (tonnes)	Éliminés (tonnes)	Générés (tonnes)
RDD	5 t	2,2 t	7 t

Le tableau 18 synthétise un bilan de génération des produits visés par la REP sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 18 : Estimation des quantités générées de produits visés par la REP, secteur résidentiel, 2013

	Récupérés (tonnes)	Éliminés (tonnes)	Générés (tonnes)
Produits visés par la REP	16 t	n.d	n.d

La quantité de produits visés par les programmes de REP n'est pas disponible. Les produits visés par la REP éliminés sont inclus dans les résidus ultimes, leur quantité exacte n'est pas connue.

2.6 RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus encombrants non métalliques (meubles, portes, bain, etc.) et les résidus encombrants métalliques.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de résidus encombrants récupérées en 2013 sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources.

L'inventaire de ces matières résiduelles est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Les quantités des matières récupérées éliminées de résidus encombrants sont calculées selon un taux en kg/pers./an. La quantité de matières récupérées de résidus encombrants non métalliques est considérée comme nulle.

Le tableau 19 synthétise le bilan de génération des résidus encombrants sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 19 : Estimation des quantités générées de résidus encombrants, secteur résidentiel, 2013

Résidus encombrants	Récupérés (tonnes)	Éliminés (tonnes)	Générés (tonnes)
Métalliques	321 t	37 t	358 t
Non-métalliques	0 t	42 t	42 t
Total	321 t	79 t	400 t

2.7 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION SPÉCIFIQUE

2.7.1 Contenants consignés

Le tableau 20 présente les quantités récupérées de matières recyclables (contenants) issues du système public de consigne.

Tableau 20 : Quantité de contenants consignés récupérée, 2013

	Quantité collectée au Québec (tonnes)	Taux par habitant (tonnes/hab.)	Total MRC (en tonnes)
Aluminium	11 829 t	0,00145 t	21,2 t
Plastique	5 948 t	0,00073 t	10,6 t
Verre	24 014 t	0,00294 t	43,0 t
Total	41 791 t	-	74,8 t

Source : *Calculateur contenants consignés, RECYC-QUÉBEC*

2.7.1 Pneus hors d'usage

Le service de récupération des pneus hors d'usage est un programme administré par RECYC-QUÉBEC, qui a pour objectif de récupérer ces matières qui sont annuellement générées au Québec.

Le tableau 21 présente les quantités de pneus hors d'usage récupérées sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 21 : Quantités de pneus récupérées, 2013

Nombre de pneus d'automobiles récupéré	Nombre de pneus de petit format récupéré	Nombre de pneus de camion récupéré	Tonnage annuel récupéré par la MRC des Sources
14 842	23	461	158 t

Source : *Calculateur pneus, RECYC-QUÉBEC*

2.7.1 Véhicules hors d'usage (VHU)

Il n'y a pas d'entreprise sur le territoire de la MRC qui traite les véhicules hors d'usage (VHU), résidus spécifiques.

Aux fins d'information, les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires d'estimation exprimé en kg/pers./an. La quantité récupérée de VHU serait d'environ **683 tonnes** et la quantité éliminée de **321 tonnes**, essentiellement sous forme de fluff, qui inclut les rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)⁹

2.7.2 Lixiviations du LET

Cette quantité n'est pas incluse dans l'inventaire des matières résiduelles dans la mesure où les deux LET utilisés par les municipalités de la MRC ne sont pas localisés sur le territoire visé.

2.7.1 Balayures de rues

La quantité de balayures de rue éliminée par les municipalités n'est pas connue spécifiquement.

2.8 BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

⁹ Cette quantité de matières éliminée est intégrée dans le bilan du secteur ICI.

Les données sur les stations d'épuration municipales proviennent de la compilation de données effectuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)¹⁰.

2.8.1 Boues municipales de stations d'épuration mécanisées

Le tableau ci-dessous synthétise la quantité de boues de stations biologiques mécanisées produites en 2013.

Tableau 22 : Estimation des boues de stations mécanisées, 2013

Municipalité	Station ou étang vidangés	Date de la dernière vidange	Volume vidangé (tonnes)	Siccité (%)	Volume vidangé à 20 % de siccité (tonnes)	Traitement
Asbestos	Station mécanisée	En continu	1 329 t m.h	14%	930 t m.h	90 % valorisé 10% enfouis

Source : Questionnaire de la municipalité d'Asbestos, 2015

2.8.2 Boues municipales d'étangs aérés

Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les 10 ans, voire plus rapidement. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

Seuls les étangs de la municipalité de Saint-Adrien ont été vidangés en 2013; toutefois, les boues sont entreposées dans des géotubes dans l'attente de leur traitement final. Cette quantité n'est donc pas comptabilisée pour l'inventaire.

¹⁰ Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE), accessible à partir du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Tableau 23 : Estimation des boues des étangs aérés, 2013

Municipalité	Station ou étang vidangés	Date de la dernière vidange	Volume vidangé (tonnes)	Siccité (%)	Volume vidangé à 20 % de siccité (tonnes)	Traitement
Saint-Adrien	Étang aéré 1	2013	246,45	7,90%	97	Aucun traitement en 2013 Entreposage sur place
	Étang aéré 2	2013	69,21	6,40%	22	

2.8.3 Boues de fosses septiques

Le tableau 24 indique le nombre de fosses septiques présentes sur le territoire de la MRC par municipalité.

Tableau 24 : Inventaire des fosses septiques du territoire

Municipalité	Nombre de fosses septiques			Entreprises réalisant les vidanges
	Permanentés	Saisonniers	Total	
Asbestos	Répartition non disponible		20	Normand Brassard
Danville	789	51	840	Beaugard fosses septiques
Ham-Sud	Répartition non disponible		71	Sani-Fosse
Saint-Adrien	92	22	114	Normand Brassard
Saint-Camille	Répartition non disponible		147	Normand Brassard
Saint-Georges-de-Windsor	333	53	386	Normand Brassard
Wotton	Répartition non disponible		213	Normand Brassard
Total	-	-	1 791	

Source : Questionnaires aux municipalités, Compilation Chamard

Les entrevues téléphoniques auprès des entreprises de vidange de fosses septiques ont démontré que les boues vidangées étaient majoritairement apportées à la station municipale de traitement des eaux usées d'Asbestos.

2.9 BILAN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau et la figure ci-dessous présentent les résultats de l'inventaire pour le secteur résidentiel.

Tableau 25 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (boues exclues)

Secteur Résidentiel	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et carton	1 004 t	487 t	1 491 t
Métal	56 t	102 t	158 t
Plastique	42 t	375 t	417 t
Verre	223 t	130 t	353 t
Branches et sapins de Noël	4 t	0 t	4 t
Résidus verts	499 t	417 t	915 t
Résidus alimentaires	121 t	1 158 t	1 278 t
Autres résidus organiques	31 t	796 t	827 t
Véhicules hors d'usage	683 t	0 t	683 t
Textiles	76 t	144 t	220 t
Rejets des centres de tri	0 t	70 t	70 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	22 t	22 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	5 t	2 t	7 t
Encombrants métalliques	321 t	37 t	358 t
Encombrants non-métalliques	0 t	42 t	42 t
Résidus ultimes	0 t	30 t	42 t
Total	3 063 t	3 811 t	6 874 t
<i>Produits visés par les programmes de REP</i>	<i>16 t</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
<i>Contenants consignés</i>	<i>75 t</i>	<i>0 t</i>	<i>75 t</i>
<i>Pneus hors d'usage</i>	<i>158 t</i>	<i>0 t</i>	<i>158 t</i>
Total - Autres matières	249 t	0 t	233 t
Grand total	3 312t	3 811 t	7 107 t

Le tableau 26 synthétise le bilan de génération des boues sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 26 : Estimation des quantités générées de boues, secteur résidentiel

Boues municipales	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	837 t mh	93 t mh	930 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Total	837 t mh	93 t mh	930 t mh

Les boues de fosses septiques vidangées en 2013 sont incluses dans les quantités annuelles de boues provenant de la station mécanisée d'Asbestos.

3 SECTEUR INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle.

3.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI.

Tableau 27 : Sources des données pour l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Matières recyclables		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux de récupération en kg/an/employé par secteur SCIAN
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux d'élimination en kg/an/employé par secteur SCIAN
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Répartition par sous-secteur d'activité (secteur SCIAN) de génération par employé
Matières résiduelles organiques des industries agroalimentaires		
Quantité récupérée et éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Estimation sur la base d'indicateurs de génération par employé (Étude Solinov, 2012) et du nombre d'employés dans le secteur agroalimentaire sur le territoire de la MRC
Matières résiduelles organiques des commerces, institutions et autres industries		
Quantité récupérée	Statistiques du projet 1,2,3...Compost !	Quantité récupérée et acheminée à la plateforme de compostage (programmes internes de récupération des matières organiques) de l'ordre de 23 tonnes sur 24 mois - soit 4 tonnes en 2013
	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Récupération nulle pour les autres secteurs d'activités

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux de génération en kg/an/employé selon les secteurs SCIAN
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Composition moyenne pour chaque type de matière organique
Boues industrielles		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Bilan annuel du MDDELCC, Bilan annuel de conformité environnementale, secteur des pâtes et papiers, 2012
Quantité éliminée		
Résidus spécifiques de transformation industrielle		
Sans objet		
Rejets		
Quantité éliminée	Centre de tri des matières recyclables	6,5% des quantités de matières recyclables collectées pour la MRC
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	5,3% des quantités de matières organiques collectées
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,82% des matières éliminées

3.2 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR ICI

Pour réaliser l'inventaire du PGMR, la quantité de matières recyclables du secteur ICI est estimée à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'indicateur unitaire d'estimation le plus couramment utilisé pour exprimer la génération de matières résiduelles du secteur ICI est généralement en kg/an/employé et par secteur SCIAN.

La quantité éliminée et la quantité récupérée de matières recyclables par secteur SCIAN estimée par l'Outil de calcul sont retenues pour l'inventaire.

Le tableau 28 synthétise le bilan de génération des matières recyclables du secteur ICI sur le territoire de la MRC pour l'année 2013.

Tableau 28 : Estimation des quantités de matières recyclables générées de matières recyclables, secteur ICI

Matières recyclables	Récupérées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Générées (tonnes)
Papier et Carton	1 087 t	952 t	2 039 t
Métal	107 t	130 t	237 t
Plastique	99 t	505 t	603 t
Verre	55 t	146 t	201 t
Total	1 348 t	1 733 t	3 081 t

Les quantités détaillées des matières recyclables récupérées et éliminées par matières et par secteur SCIAN sont fournies à la fin de ce document.

3.3 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR ICI

Les matières résiduelles produites par le secteur industriel sont étroitement associées aux activités propres à chaque secteur d'activité. Donc, les industries agroalimentaires (codes SCIAN 311-312), ainsi que les papetières (code SCIAN 322), sont les industries manufacturières générant le plus de matières organiques. Cette deuxième catégorie n'est toutefois pas présente sur notre territoire.

Outre les industries manufacturières spécialisées en transformation alimentaire et en fabrication de papier, les autres industries génèrent des résidus alimentaires assimilables à ceux du secteur résidentiel (résidus de table de leurs employés).

3.3.1 Résidus de fabrication des industries agroalimentaires

L'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/an/employé) défini par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, sur la base d'une étude portant sur les matières organiques générées par les industries de transformation alimentaire, conduite par le MDDELCC en 2012¹¹. Des portraits régionaux ont été produits, présentant diverses statistiques et indicateurs propres à chaque région administrative.

¹¹ Source : Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation, MDDELCC, 2012.

Des recherches approfondies ont été réalisées afin de déterminer le nombre d'employés moyen par type d'industrie agroalimentaire sur le territoire de la MRC dans le secteur d'activité suivant :

- Fabrication de produits laitiers;
- Fabrication de produits de viande;
- Préparation et conditionnement de poissons et fruit de mer;
- Boulangeries.

Un total de 47 employés a été dénombré sur le territoire, tous travaillent dans le secteur de la transformation laitière.

Ainsi, les quantités récupérées ou éliminées pour la région administrative de l'Estrie ont été extrapolées au nombre d'employés de ce secteur sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 29 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées, 2013

	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Industries de transformation agroalimentaires	1 369 t	18 t	1 387 t

Une entrevue téléphonique réalisée avec la fromagerie Proulx a validé l'existence de programmes de valorisation agricole des résidus de production.

3.3.2 Boues industrielles

Il n'y a pas d'usine de fabrication de papier sur le territoire de la MRC. Tous les établissements ICI sont raccordés au réseau d'égout municipal à l'exception des établissements localisés sur les municipalités de Saint-Camille et d'Ham-Sud. Les quantités de boues provenant des installations septiques de ces établissements ne sont pas connues.

3.3.3 Résidus organiques d'autres ICI

Tel que précisé précédemment, les quantités de résidus alimentaires collectées auprès du secteur ICI à Asbestos ne sont pas connues et sont incluses dans les quantités résidentielles.

Le RHA pour la reconstruction harmonieuse de l'agriculture, l'école de la Passerelle et la cuisine Amitié d'Asbestos ont développé depuis l'automne 2013 un programme nommé 1,2,3...Compost ! Au total, 30 partenaires incluant des organismes communautaires ainsi que des écoles primaires et secondaires, pratiquent aujourd'hui le compostage pour les résidus organiques récupérés des cuisines, les résidus de collation et de repas des élèves ainsi que les résidus de jardinage. Un total de 23 tonnes a été collecté entre le mois de septembre 2013 et le mois de mai 2015, ce qui représente une moyenne de 1 tonne par mois. La quantité collectée en 2013 est donc estimée à 4 tonnes.

En l'absence d'informations détaillées sur la composition de ces matières, l'hypothèse posée est la suivante : 75% de résidus alimentaires et 25 % de résidus verts.

Le tableau 30 synthétise les quantités collectées et récupérées de matières organiques de ces secteurs.

Tableau 30 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI, 2013

	Résidus organiques collectés (tonnes)	Rejets (tonnes)	Résidus organiques récupérés (tonnes)
Résidus verts	1 t	0,03 t	0,97 t
Résidus alimentaires	3 t	0,1 t	2,9 t
Autres résidus organiques	0 t	0 t	0 t
Total	4 t	0,13 t	3,9 t

Pour les autres entreprises, l'estimation des résidus organiques éliminés a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/an/employé) défini par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC en tenant compte des données précisées au tableau 30.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités générées de matières organiques de ces secteurs.

Tableau 31 : Estimation des quantités de matières organiques générées des autres ICI, 2013

Commerces, institutions et autres industries	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Résidus verts	1 t	128 t	129 t
Résidus alimentaires	3 t	896 t	899 t
Autres résidus organiques	0 t	187 t	187 t
Total	4 t	1 213 t	1 215 t

3.3.4 Synthèse du bilan des matières organiques

Le tableau 32 présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières organiques du secteur ICI, toutes activités confondues.

Tableau 32 : Estimation des quantités de matières organiques générées par le secteur ICI, 2013

	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Industries de transformation agroalimentaire	1 369 t	18 t	1 387 t
Boues industrielles	0 t	0 t	9 0 t
Commerces, institutions et autres industries	4 t	1 212 t	1 215 t
Total	1 373 t	1 230 t	2 603 t

3.4 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.4.1 Plastiques agricoles

La collecte des plastiques agricoles a permis de dévier de l'enfouissement un total de 30,21 tonnes.

3.4.1 Résidus spécifiques

Les estimations de l'Outil de calcul sont basées sur des taux moyens de récupération par secteur SCIAN et par employé pour la province du Québec et n'incluent pas les résidus spécifiques industriels.

Les démarches effectuées n'ont pas permis d'identifier de résidus spécifiques générés sur le territoire visé.

3.5 BILAN SECTEUR ICI

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire pour le secteur ICI

Tableau 33 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI, 2013

Catégorie de matières	Récupérée (tonnes)	Éliminée (tonnes)	Générée (tonnes)	Taux de récupération
Papier et Carton	1 087 t	952 t	2 039 t	53,3 %
Métal	107 t	130 t	237 t	45,2 %
Plastique	99 t	505 t	603 t	16,4 %
Verre	55 t	146 t	201 t	27,2 %
Industries de transformation agroalimentaire	1 369 t	18 t	1 387 t	98,7 %
Boues industrielles	0 t	0 t	0 t	-
Résidus verts	1 t	128 t	129 t	0,8 %
Résidus alimentaires	3 t	896 t	899 t	0,3 %
Autres résidus organiques	0 t	187 t	187 t	0,0%
Plastiques agricoles	30 t	0 t	30 t	-
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	71 t	71 t	-
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	-
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	470 t	470 t	-
Résidus ultimes	0 t	113 t	113 t	-
Total	2 751 t	3 616 t	6 368 t	43,2 %

4 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire des matières issues de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Le bois;
- Les autres résidus.

Les résidus d'agrégats¹² sont distingués des résidus non-agrégats¹³, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents. De plus, les non-agrégats sont divisés en deux types : le bois, matière visée par la *Politique de gestion des matières résiduelles* pour un bannissement de l'élimination prévu en 2014, et les autres résidus.

4.1 MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise tous les résidus de CRD à savoir ceux pouvant provenir de tous types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle. Ces résidus peuvent donc se retrouver dans :

- La collecte municipale (en bordure de rue, destinée au LET);
- Les écocentres et sites d'apport volontaire¹⁴;
- La collecte privée de résidus provenant du secteur des ICI par les entreprises de location de conteneurs;
- La collecte de résidus de CRD destinés aux centres de tri de matériaux secs ou au lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LED CD) par les entreprises de location de conteneurs ou les entrepreneurs en construction eux-mêmes.

NOTE : Il n'y a pas de centre de tri de résidus de CRD ni de lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LED CD) sur le territoire de la MRC, mais quelques-uns en périphérie.

¹² Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

¹³ Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

¹⁴ Matières du secteur de la CRD : matières provenant de travaux nécessitant des permis de rénovation ou de construction.

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD.

Tableau 34 : Sources des données pour l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD

Éléments calculés	Nom de la source	Méthodologie
Valeur des permis de bâtir en vue de l'estimation des quantités de résidus de CRD	Institut de la Statistique du Québec (ISQ)	Valeur des permis de bâtir en k\$ pour 2013
Agrégats et non-agrégats		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux d'élimination en kg/an/k\$
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux d'élimination en kg/an/k\$
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	

Pour réaliser l'inventaire, les quantités de résidus de CRD éliminées et récupérées sont estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est faite à partir d'un indicateur basé sur la valeur des permis de bâtir en millier de dollars (k\$) par an. Ce montant inclut toutes les demandes de permis déposées que ce soit pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition, et ce, quel que soit le type de construction (commercial, industriel, institutionnel ou résidentiel).

4.2 BILAN SECTEUR CRD

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire pour le secteur CRD.

Tableau 35 : Estimation des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD

Secteur CRD	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Agrégats	2 140 t	132 t	2 273 t
Gypse	5 t	129 t	134 t
Bardeaux d'asphalte	13 t	108 t	121 t
Autres résidus de CRD	0 t	111 t	111 t
Bois de construction	507 t	281 t	789 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
Total	2 666 t	761 t	3 427 t

5 BILAN GLOBAL

Le tableau 36 synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC des Sources pour l'année 2013.

Tableau 36 : Synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles, 2013

MRC Des Sources	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Total secteur résidentiel	3 063 t	3 811 t	6 874 t
<i>Boues municipales</i>	<i>837 tmh</i>	<i>93 tmh</i>	<i>930 tmh</i>
Total secteur ICI	2 751 t	3 616 t	6 368 t
Total secteur CRD	2 666 t	761 t t	3 427 t
Total (sans boues)	8 480 t	8 188 t	16 669 t

ANNEXE 5

BILAN D'AVANCEMENT DU PGMR EN COURS

Annexe 5

Suivi du plan d'action 2003

PGMR, MRC des Sources

		Asbestos	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Matières recyclables	Uniformisation du contenant de 360 litres sur l'ensemble du territoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Communication, promotion de moyens incitatifs auprès des ICI	✓ Communication au niveau des comités industriels et aussi envoi de lettres.	✗ Peu d'actions de communication et de promotion.	✗ Les seuls ICI de Ham-Sud sont des fermes et une maison de thérapie.	✗		✗ Pas d'actions spécifiques (les ICI reçoivent également le bulletin municipal dans lequel il est régulièrement question de la gestion des matières résiduelles).	✗
	Maintien de la brigade verte pour la recherche et la sensibilisation	La brigade verte a fonctionné de 2002 à 2012 (pause en 2011).						
Résidus organiques	Sensibilisation et formation au compostage domestique et à l'herbicyclage par la brigade verte	✓ Mise en place de la collecte des matières organiques. 30 \$ de réduction sur le compte de taxe si compostage domestique.	✗	✗	✓ Des opérations de sensibilisation en 2013 et 2014 qui ont porté leurs fruits.	✗	✓ En 2014, les citoyens ont été sensibilisés au compostage. Il leur a notamment été remis un bac de compost pour mettre dans la maison.	✗
	Parcs municipaux de compostage	✗ (Projet de compostage des boues)	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Ordures	Cueillette sélective du contenu du bac seulement, 1 fois/2 semaines	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fermeture du site d'enfouissement actuel	✓						
	Transport des ordures par camion de collecte dans un site voisin	✓						
Encombrants, métaux	Cueillette porte à porte 2 fois / année et traitement chez un récupérateur	La cueillette porte à porte 2 fois / année a bien été mise en place. En revanche, les matières collectées sont envoyées à l'enfouissement et ne sont pas traitées chez un récupérateur.						
Pneus	Retour au point de vente avec promotion de ces lieux + 1 aire de réception au parc à conteneurs	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓

		Asbestos	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Textiles	Apport volontaire dans une cloche disposée dans chaque municipalité et promotion des lieux de récupération	✓	✓	✓ Pas de cloche sur le territoire mais organisation d'une collecte par an.	✓	✗	✓	✓
RDD	Implantation de conteneurs d'Eco-Peinture et promotion	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Boues	Implantation d'un système de vidange obligatoire par collecte régionale (MRC)	✗	✗	✗ (décision du conseil d'Ham-Sud pour conserver la liberté des citoyens)	✓ Implantation d'un système de vidange obligatoire par collecte municipale.	✗	✗	✗
Construction et démolition	Parc à conteneurs avec apport volontaire	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓

Texte

ANNEXE 6

PLAN D'ACTION

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants		Échéancier		GLOBAL			
					Responsable	Collaborateurs	Échéances	Réurrence	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Enjeu #1 : Promouvoir les services de gestion des matières résiduelles existants et améliorer leur performance												
Mesure	3											
Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Identifier les représentants municipaux et autres intervenants devant participer à la table de concertation et constituer la table	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 10 heures Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X7)	MRC (éco-conseiller) et municipalités		2016	non	56	1 386 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Définir les objectifs de la table de concertation avec les membres et planifier les rencontres qui devront avoir lieu trois fois par année	Travail interne aux municipalités - membres de la table de concertation Moyenne de 16 heures (X7)	Municipalités (membres de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2016	non	112	2 772 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Animer les rencontres et produire les compte-rendus qui devront être partagés à l'ensemble des municipalités <i>Assister au rencontres et préparer la participation à la rencontre Minimum de trois rencontres par année</i>	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 30 heures Travail interne aux municipalités - membres de la table de concertation (assister aux rencontres) Moyenne de 21 heures (X7)	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2016-2020	oui	735	18 921 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3			TOTAL DES ÉTAPES					903	23 079 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	4											
Développer un guide d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Identifier les enjeux de sensibilisation et d'éducation prioritaires pour les municipalités ainsi que les récupérateurs et ressources par municipalité	Travail interne aux municipalités: 12 heures X 7 municipalités	Municipalités (membres de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2016	non	84	2 079 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Rédaction du bottin des récupérateurs et des ressources du territoire et mise à jour récurrente	Travail interne aux municipalités (création, compilation, mise en page, production): Moyenne de 8 heures par municipalité (X7) pour création	Municipalités	MRC	2016	oui	56	1 386 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Mise en ligne du bottin et promotion <i>* Activation d'un lien sur tous les sites internet des municipalités vers le guide</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X 7)	Municipalités		2016	oui	280	7 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$
4			TOTAL DES ÉTAPES					420	10 673 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	5											
Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques	Mise à niveau réglementaire	1) Identification des incitatifs les plus aptes à augmenter la performance des collectes sélectives de matières recyclables et organiques <i>Évaluation au sein de chaque municipalité de la possibilité de mettre en place des réglementations municipales interdisant d'éliminer les matières recyclables, des tarifications incitatives, une réduction de la fréquence de collecte, etc.</i>	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 16 heures par municipalité (X 7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2017	non	132	3 313 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Fournir des modèles pour chaque mesure incitative identifiée <i>Les membres de la table transmettent les modèles pertinents à l'éco-conseiller Exemple: règlement modifié (interdisant le dépôt de matières recyclables ou organiques dans les ordures ménagères) et de programme de suivi par la distribution d'avis de courtoisie</i>	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 16 heures Travail interne aux municipalités - membres de la table de concertation Moyenne de 16 heures pour l'ensemble des membres	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation) RECYC-QUÉBEC	2017	non	16	473 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Implantation des mesures incitatives	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 32 heures par municipalité (X 7) Moyenne de 16 heures pour le suivi par municipalités (X7) Modification de la réglementation (frais d'avis juridique): 5 000 \$ Production de matériel de sensibilisation <i>Avis juridique pour plusieurs municipalités Production de matériel de sensibilisation Programme d'avis de courtoisie</i>	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018	non	448	13 721 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$
5			TOTAL DES ÉTAPES					576	17 507 \$	- \$	5 000 \$	- \$
Mesure	6											
Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Informer régulièrement les municipalités sur les informations disponibles concernant la mise en œuvre de programmes de gestion des matières organiques <i>Présenter la section Gestion des Matières Organiques du site internet de RECYC-QUÉBEC lors d'une des rencontres de la table de concertation (mesure 3)</i>	Travail interne aux municipalités: membres de la table de concertation Moyenne de 8 heures par membres (X7)	Municipalités (membres de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2016 à 2020	oui	280	7 208 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Informer les municipalités sur les résultats de l'étude menée (mesure 13) et échanger sur ceux-ci lors d'une rencontre de discussion sur la gestion des matières organiques	Travail interne aux municipalités: membres de la table de concertation Moyenne de 10 heures pour l'ensemble des membres Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 20 heures	Membres de la table de concertation	MRC (éco-conseiller)	2018	non	10	257 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Responsable pour la tâche

ok
Ressource municipalités
ok
Ressource municipalités
Ressource municipalités

ok
Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités

Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités

Ressource municipalités
Ressource municipalités

23079

10 673 \$

22 507 \$

N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants		Échéancier		GLOBAL				
				Responsable	Collaborateurs	Échéances	Récurrent	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
		3) Planification d'un programme de visites et de conférences sur la gestion des matières organiques (1 à 2 visites par année) <i>Visites de lieu de valorisation de matières organiques ou financement de la présence à des colloques ou conférences sur le sujet pour sensibiliser les municipalités et augmenter leurs connaissances sur la gestion des matières organiques</i>	Travail interne aux municipalités: membres de la table de concertation Moyenne de 20 heures aux deux ans pour l'ensemble des membres pour planification Travail interne municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X 7)	Membres de la table de concertation	MRC (éco-conseiller)	2016	oui	340	8 753 \$	0 \$	0 \$	0 \$
6			TOTAL DES ÉTAPES					630	16 218 \$	- \$	- \$	- \$

Responsable pour la tâche
Ressource municipalités

16 218 \$

Enjeu #2 : Réduire les quantités de matières générées

Mesure	7											
Poursuivre les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Collectes, services et installations	1) Poursuivre les programmes de compostage domestique en place et améliorer les performances. Evaluation sur la pertinence d'implanter de nouveaux programmes prévu à la mesure 13. <i>Inclue formations au compostage domestique Inclue des visites de suivi pour s'assurer de la participation Inclue la vente de composteur à prix modiques si nécessaire</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 70 heures par municipalité pour maintien du programme Frais de réparations, implantation composteurs, information/sensibilisation/éducation, etc.: 1 500 \$ <i>Une seule municipalité a un programme développé de compostage domestique, mais un budget de 1000\$ est prévu pour les autres (X6)</i>	Municipalités	Régie de l'Estrie	2016-2020	oui	350 \$	9 010 \$	0 \$	0 \$	37 500 \$
		2) Développer la sensibilisation à l'herbicyclage: Produire une affiche de sensibilisation <i>Notice sur le site internet de la MRC et des villes Affichage dans les municipalités en bordure de routes</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne 16 heures par municipalités (X7) 7 affiches à imprimer (100\$ par affiche)	Municipalités	Régie de l'Estrie	2016	non	0 \$	2 772 \$	0 \$	700 \$	0 \$
7			TOTAL DES ÉTAPES					350	11 782 \$	- \$	700 \$	37 500 \$

ok	Ressource municipalités
ok	Ressource municipalités

49 982 \$

Mesure	8											
Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source	Information, Sensibilisation, Education (ISE)	1) Initier un programme pour encourager l'achat de couches lavables :	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X7) la première année et 2 heures pour années subséquentes (X7) Coût moyen annuel du programme pour chaque municipalité: 400\$ (X 7)	Municipalités	Régie de l'Estrie	2016 à 2020	oui	112	2 842 \$	0 \$	14 000 \$	0 \$
		2) Réduire la livraison de publicité à domicile avec un programme d'auto-collants «pas de circulaire» <i>* Proposer un téléchargement des auto-collants «pas de circulaire» sur le site internet de la MRC.</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 4 heures par municipalité (X7)	Municipalités	Régie de l'Estrie	2016	non	28	693 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Promouvoir le retrait de la liste de distribution des Pages Jaunes: <i>* Promotion sur le site internet de la MRC</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 4 heures (X7)	Municipalités	Régie de l'Estrie	2016	non	28	693 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Diffuser les communications de la MRC et des municipalités par voie électronique	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 20 heures Concertation avec les municipalités pour la réalisation de la démarche Moyenne de 4 heures (x7) municipalités	Municipalités et MRC (éco-conseiller)		2017	non	28	706 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		5) Créer un dossier "Trucs et astuces pour une consommation responsable" sur le site internet des municipalités: <i>* Promotion des initiatives de réduction compris dans cette mesure * S'assurer de la promotion de la page sur le site des municipalités</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 32 heures pour la synthèse de documents (X7) Moyenne de 4 heures pour la mise à jour annuelle (X7) Impression du dossier pour distribution lors des événements municipaux: 500\$ pour l'ensemble des municipalités	Municipalités	Régie de l'Estrie	2017	oui	308	7 855 \$	0 \$	500 \$	0 \$
8			TOTAL DES ÉTAPES					504	12 789 \$	- \$	14 500 \$	- \$

	Ressource municipalités

27 289 \$

Mesure	9											
Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation	Acquisition de connaissances	1) Faire un inventaire des ressourceries et des lieux de dépôts pouvant récupérer des encombrants dans le botin des récupérateurs reconnus	Travail interne aux municipalités Moyenne de 4 heures par municipalité (X7) (incluant mise à jour) au 4 ans	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2016	non	56	1 443 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Faire la promotion du réseau de ressourceries et encourager les citoyens à donner une seconde vie à leurs résidus encombrants lorsque possible	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures (X7) Développement d'outils de communication: 5 000 \$ (montant global pour toutes les municipalités)	Municipalités	Régie de l'Estrie	2016 à 2020	oui	560	14 416 \$	0 \$	5 000 \$	0 \$
		3) Réalisation d'un portail régional sur la gestion des encombrants, par municipalité, qui permettra de valider les points de dépôts et les mesures à implanter pour maximiser la valorisation des encombrants	Travail interne aux municipalités Moyenne de 24 heures par municipalité (X7) Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 28 heures <i>Pour mise en commun des informations des municipalités</i>	Municipalités (membre de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2017	non	168	4 238 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Implantation des mesures de maximisation retenues <i>Offre de services de collecte sur demande, subvention aux ressourceries pour augmentation de la performance, tri des encombrants à l'écocentre et envoi en ressourcerie, etc.</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 32 heures pour implantation et 16 heures pour maintien (X 7) Subvention aux ressourceries: 50 000 \$ en 2018 et 25 000\$ pour les années subséquentes	Municipalités	MRC et ressourceries	2018	non	448	11 701 \$	0 \$	100 000 \$	0 \$
9			TOTAL DES ÉTAPES					1232	31 797 \$	- \$	105 000 \$	- \$

	Ressource municipalités

136 797 \$

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants		Échéancier		GLOBAL				
					Responsable	Collaborateurs	Échéances	Réurrence	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
Favoriser la tenue d'événements "écocitoyens" sur le territoire de la MRC	10	Information, Sensibilisation, Education (ISE)	1) Identifier les événements majeurs organisés sur le territoire de la MRC qui pourraient être visés par la mesure	Travail interne aux municipalités Moyenne de 4 heures par municipalité (X7)	Municipalités		2017	non	28	706 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Contacter et fournir des outils aux organisateurs d'événements pour la tenue d'événements écocitoyens <i>Utilisation du guide de bonnes pratiques</i> Contacts et demande aux organisateurs d'estimations des quantités de matières recyclables récupérées en 2017 et demande d'évaluations mesurées en 2018 Assurer un suivi après les événements	Travail interne à la MRC - éco-conseiller (à la demande des municipalités) Moyenne de 48 heures pour la première année Moyenne de 16 heures de suivi les années suivantes	MRC (éco-conseiller)	Municipalités	2017 à 2020	oui	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			TOTAL DES ÉTAPES								28	706 \$	- \$

Responsable pour la tâche
Ressource municipalités
Ressource municipalités

706 \$

Enjeu #3 : Optimiser la récupération des matières organiques, incluant les boues municipales

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants	Échéancier	GLOBAL
Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques	11	Collectes, services et installations	1) Évaluer au sein de chaque municipalité la faisabilité de municipaliser la collecte des boues de fosses septiques	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures par municipalité (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2017 non 112 2 825 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
			2) Évaluer la faisabilité et les économies potentielles réalisées par une collecte des boues de fosses septiques regroupant des municipalités voisines au sein de la MRC. Prévoir une rencontre de la table de concertation à ce sujet	Travail interne aux municipalités - membres de la table de concertation Moyenne de 8 heures par municipalité (X7)	Municipalités (et membres de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2018 non 56 1 441 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
			3) Rédiger un appel d'offre de service pour la collecte et la valorisation des boues de fosses septiques et octroyer le mandat.	Travail interne aux municipalités Moyenne de 12 heures par municipalité (X4) Contrat de collecte pour 4 municipalités: 95 000 \$ (pour toutes les fosses au 2 ans) Estimation budgétaire préliminaire ne pouvant considérer les quantités à traiter et les modes de gestion retenus par les villes	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018 non 48 1 235 \$ 0 \$ 0 \$ 142 500 \$
			4) Suivi des démarches de l'entrepreneur pour la valorisation agricole des boues	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures pour le suivi (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018 à 2020 oui 224 5 937 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
TOTAL DES ÉTAPES							440 11 438 \$ - \$ - \$ 142 500 \$

Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités

ok

ok

153 938 \$

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants	Échéancier	GLOBAL
Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés)	12	Information, Sensibilisation, Education (ISE)	1) Diffuser le guide de bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales produit par RECYC-QUÉBEC (lorsque terminé) à l'ensemble des municipalités du territoire et assurer un suivi des questions relatives au guide	Travail interne aux municipalités: membres de la table de concertation Moyenne de 20 heures pour l'ensemble des membres Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 8 heures	Municipalités (membres de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2017 non 20 504 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
			2) Produire un guide de bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales si le guide de RECYC-QUÉBEC n'est pas publié en 2018	Travail interne aux municipalités: membres de la table de concertation Moyenne de 40 heures pour l'ensemble des membres	Municipalités (membres de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller)	2018 non 40 1 029 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
TOTAL DES ÉTAPES							60 1 534 \$ - \$ - \$ - \$

Ressource municipalités
Ressource municipalités

ok

ok

1 534 \$

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants	Échéancier	GLOBAL
Développer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination	13	Collectes, services et installations	1) Établir des objectifs municipaux concertés de réduction de l'enfouissement de matières organiques afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif québécois de recyclage de 60% des matières organiques <i>Rencontres entre municipalités dans le cadre de la table de concertation</i>	Travail interne aux municipalités: membres de la table de concertation Moyenne de 28 heures pour l'ensemble des membres Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X 7) Analyse(s) préliminaire(s) des solutions optimales de gestion: 50 000 \$ (montant global pour l'ensemble des municipalités, la répartition du montant n'étant pas la même pour tous les territoires)	Municipalités	MRC	2016 non 84 2 079 \$ 50 000 \$ 0 \$ 0 \$
			2) Développer des plans de gestion des matières organiques municipaux permettant d'atteindre les objectifs de recyclage des matières organiques au niveau de la MRC <i>Chaque municipalité est chargée d'améliorer les programmes de gestion des boues, de gestion des résidus alimentaires et de gestion des résidus verts déjà en place ou d'implanter des programmes qui permettront d'atteindre les objectifs municipaux concertés</i>	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 40 heures par municipalité (X 7)	Municipalités	MRC	2016-2017 non 280 7 063 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$
			3) Implanter les nouveaux plans de gestion des matières organiques municipaux	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 72 heures par municipalité (X7) + 24 heures par année subséquentes pour son suivi (X7) Moyenne de 25 000 \$ pour l'implantation et 15 000 \$ pour les années subséquentes Estimation budgétaire préliminaire ne pouvant considérer les quantités à traiter et les modes de gestion retenus par les villes	Municipalités	MRC	2018-2019 non 840 21 874 \$ 0 \$ 25 000 \$ 30 000 \$
TOTAL DES ÉTAPES							1204 31 015 \$ 50 000 \$ 25 000 \$ 30 000 \$

Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités

136 015 \$

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants	Échéancier	GLOBAL
14							

	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants		Échéancier		GLOBAL				
					Responsable	Collaborateurs	Échéances	Réurrence	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table de récupération hors foyer		Collectes, services et installations	1) Transmettre l'information nécessaire à l'application au programme de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC à chacune des municipalités	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 8 heures	MRC (éco-conseiller)		2016	non	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération des matières recyclables pourraient être installés (sites pertinents et répondant aux critères du programme « Aires publiques municipales » de la TRHF)	Travail interne aux municipalités Moyenne de 4 heures par municipalité (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2016	non	28	693 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			3) Application au programme et suivi de la demande	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X7)	Municipalités		2016	non	56	1 386 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			4) Accompagner l'implantation des équipements de récupération des matières recyclables dans les lieux publics identifiés (signalisation, suivi des nouveaux besoins et suivi de la performance)	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X7) et 1 heure pour le suivi années subséquentes (X7) Coût équipements: 7 000\$ (coût global pour l'ensemble de la MRC)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2017	oui	77	1 964 \$	0 \$	7 000 \$	0 \$
14			TOTAL DES ÉTAPES					161	4 043 \$	- \$	7 000 \$	- \$	

ok

ok

ok

11 043 \$

Responsable pour la tâche
Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités
Ressource municipalités

Légende:

Vérifier avec MB

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant

589 783 \$

N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants		Échéancier			Global			
				Responsable	Collaborateurs	Échéances	Réurrence	Échéance limite	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation

Responsable pour la tâche

Enjeu #1 : Optimiser les services existants et maximiser leur performance

Mesure	15																
Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)		1) Identifier les ICI à rencontrer et contacter les gestionnaires des ICI pour une visite des lieux de l'entreprise et de ses installations de récupération des matières résiduelles (excluant sites touristiques et villégiatures)	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 16 heures	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2017	oui		80	2 079 \$	0 \$	0 \$	0 \$			
			Validation des ICI avec la table de concertation (3 à 5 pour la MRC) Analyse des problématiques de récupération des matières résiduelles Étude du programme de récupération des matières recyclables en place	Travail interne aux municipalités Moyenne de 20 heures pour l'ensemble des membres de la table Les membres de la table identifient les ICI à visiter													
			2) Recherche sur les possibilités de récupération et valorisation des matières résiduelles non récupérées par les ICI ainsi que sur les programmes auxquels les ICI peuvent appliquer pour améliorer leurs performances	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 32 heures													
			3) Production d'une fiche synthèse sur les pratiques à modifier, implanter ou supprimer ainsi que les programmes auxquels chaque ICI peut appliquer. Suivi des pratiques implantées un an après la rencontre avec le gestionnaire	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 32 heures	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2017	oui	0	0 \$	0	0	0	0	0	0	0
15			TOTAL DES ÉTAPES						80	2 079 \$	- \$						

ok

Ressource municipalités

ok

Ressource municipalités

Ressource municipalités

2 159 \$

Mesure	16																
Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable)	Collectes, services et installations		1) Effectuer une tournée de commerçants ciblés pour les sensibiliser à l'importance d'éduquer et de responsabiliser leur clientèle à la gestion responsable des matières résiduelles	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 140 heures (à raison d'environ 75 commerces par année) sur l'ensemble du territoire	MRC (éco-conseiller)	RECYC-QUÉBEC et équipe de bénévoles	2017-2019	oui		0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Informer régulièrement les commerçants sur les programmes et certifications existants ainsi que la boîte à outils en ligne (mesure 17) leur permettant d'améliorer leur gestion des matières résiduelles	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 16 heures	MRC (éco-conseiller)		2017-2020	oui	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$			
			3) Présence lors de divers événements d'envergure pour sensibiliser la population au tri des matières résiduelles et maximiser le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques lors de cas événements	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures par municipalité (X7) par année	Municipalités	équipe de bénévoles	2017-2020	oui	448	11 644 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
			ISE en fonction des produits vendus et des matières résiduelles engendrées par les activités commerciales * ICI On Recycle!, programme d'accompagnement et de certification de la Ville d'Asbestos, services municipaux disponibles, sensibilisation à la hiérarchie des 3RV, tri des matières résiduelles, etc.	Possibilité d'embauche d'un stagiaire, d'une brigade verte ou collaboration avec bénévoles de la région													
18			TOTAL DES ÉTAPES						448	11 644 \$	- \$						

ok

Ressource municipalités

Ressource municipalités

Ressource municipalités

11 644 \$

Mesure	19																
Accompagner les sites de villégiature et sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)		1) Prévoir une visite d'un échantillon (déterminé en concertation avec les municipalités) de sites de villégiature et sites touristiques afin de dresser un diagnostic de leur gestion des matières résiduelles	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par année par municipalité (X 7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018	non		56	1 441 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
			2) Fournir un compte-rendu de la visite aux gestionnaires des sites et faire des propositions concrètes sur la mise en place d'équipements ou la modification des installations actuelles.	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par année par municipalité (X 7) et 6 heures par municipalité pour le suivi (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018	non	98	2 543 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
			3) Développer des outils de sensibilisation adaptés aux touristes comme aux résidents permanents et favorisant la récupération des matières recyclables et des matières organiques	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures par municipalité (X7)	Municipalités	Régie de l'Estrie et MRC	2018	non	112	2 882 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
19			TOTAL DES ÉTAPES						266	6 866 \$	- \$						

ok

Ressource municipalités

Ressource municipalités

Ressource municipalités

6 866 \$

Enjeu #3 : Faire des municipalités et de la MRC des références en gestion des matières résiduelles

Mesure	20																
Faire rayonner, sur le site internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)		1) Identifier les ICI ayant mis en oeuvre des mesures respectant la hiérarchie des 3RV-E et s'informer sur le processus de mise en place, les échecs et les réussites ainsi que les résultats des mesures.	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures par municipalité (X7) aux deux ans	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018	oui		112	2 940 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
			2) Produire le contenu web permettant de promouvoir les ICI ayant mis les mesures en place et démontrant les avantages économiques associés à celles-ci	Travail interne aux municipalités Moyenne de 24 heures par municipalité (X7) aux deux ans	Municipalités	ICI identifiés	2018	non	308	8 070 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
			3) Mettre le contenu en ligne et le promouvoir	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures par municipalités (X7) aux deux ans	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018	oui	336	8 819 \$	0 \$	0 \$	0 \$				
20			TOTAL DES ÉTAPES						756	19 829 \$	- \$						

ok

Ressource municipalités

Ressource municipalités

Ressource municipalités

	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Intervenants		Échéancier			Global			
					Responsable	Collaborateurs	Echéances	Récurrance	Echéance limite	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation

Responsable pour la tâche

Enjeu #1 : Optimiser les services existants et maximiser leur performance

Mesure	15													
Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation	15	Information, Sensibilisation, Education (ISE)	1) Identifier les ICI à rencontrer et contacter les gestionnaires des ICI pour une visite des lieux de l'entreprise et de ses installations de récupération des matières résiduelles (excluant sites touristiques et villégiatures) <i>Validation des ICI avec la table de concertation (3 à 5 pour la MRC) Analyse des problématiques de récupération des matières résiduelles Étude du programme de récupération des matières recyclables en place</i>	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 16 heures Travail interne aux municipalités Moyenne de 20 heures pour l'ensemble des membres de la table Les membres de la table identifient les ICI à visiter	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2017	oui		80	2 079 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Recherche sur les possibilités de récupération et valorisation des matières résiduelles non récupérées par les ICI ainsi que sur les programmes auxquels les ICI peuvent appliquer pour améliorer leurs performances	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 32 heures	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2017	oui		0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			3) Production d'une fiche synthèse sur les pratiques à modifier, implanter ou supprimer ainsi que les programmes auxquels chaque ICI peut appliquer. Suivi des pratiques implantées un an après la rencontre avec le gestionnaire	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 32 heures	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2017	oui		0	0 \$	0	0	0
				TOTAL DES ÉTAPES						80	2 079 \$	- \$	- \$	- \$

ok Ressource municipalités
ok Ressource municipalités
Ressource municipalités

2 159 \$

Mesure	16												
--------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
2894	74 874 \$	- \$	4 100 \$	- \$

TOTAL SECTEUR ICI

78 974 \$
78 974 \$

Plan d'action PGMR 2016 - 2020
MRC des Sources
Secteur CRD

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Qui?		Échéancier		GLOBAL				
					Responsable	Collaborateurs	Réalisation	Réurrence	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
Enjeu #1 : Conscientiser les générateurs à la récupération des débris de CRD													
21													
Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD	21	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Produire un dépliant d'information sur les possibilités de filière de valorisation pour chaque résidu CRD et sur les objectifs à atteindre fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures par municipalité (X7)	Municipalités (membres de la table de concertation)	Règle des Hameaux et éco-centres	2017	non	112	2 825 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition <i>Le dépliant d'information devra rappeler entre autres :</i> - les objectifs de la Politique et de son plan d'action quinquennal concernant les résidus de CRD et notamment l'interdiction d'enfouir du bois en 2014; - les matières visées et leur filière de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC - les contacts des récupérateurs du secteur et des installations de traitement	Travail interne aux municipalités Moyenne de 8 heures (X7)	Municipalités	Règle des Hameaux et éco-centres	2017-2020	oui	224	5 822 \$	0 \$	0 \$	2 450 \$
TOTAL DES ÉTAPES									336	8 647 \$	- \$	- \$	2 450 \$
22													
Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières	22	Acquisition de connaissances	1) Établir un système de collecte d'information et de suivi des quantités récupérées par type de matière en concertation avec le personnel des lieux de dépôts et de l'écocentre	Travail interne aux municipalités Moyenne de 32 heures (pour encadrement de stage) pour un intervenant municipal Implication d'un stagiaire universitaire sur une période déterminée pour le développement du système de collecte d'information	Municipalités	éco-centre et points de dépôt	2016	non	32	792 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Implanter le système de collecte d'information et en faire le suivi deux fois par année	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 35 heures par site de dépôt (X3) et pour l'écocentre pour l'implantation et 10 heures pour les suivis bi-annuels (X3)	Municipalités	éco-centre et points de dépôt	2016-2020	oui	225	5 718 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			3) Compiler les données collectées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action	Travail interne à la MRC Prévu à la mesure 1	MRC (éco-conseiller)	Municipalités	2016-2020	oui	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL DES ÉTAPES									257	6 510 \$	- \$	- \$	- \$
23													
Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôt volontaire sur le territoire de la MRC	23	Collectes, services et installations	1) Réalisation d'une analyse préliminaire sur l'optimisation des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et sur la pertinence de l'implantation d'un autre site d'apport volontaire	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 35 heures pour l'ensemble des municipalités gestionnaires d'un éco-centre ou d'un site de dépôt volontaire Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 70 heures Analyse préliminaire: 15 000 \$	Municipalités (membre de la table de concertation)	MRC (éco-conseiller) et entreprise expert-conseil	2018	non	35	901 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$
			2) Implantation des mesures d'optimisation du système recommandées par l'analyse préliminaire	Travail interne aux municipalités Moyenne de 35 heures par site de dépôt et éco-centre (X3) pour l'implantation <i>Les coûts des mesures d'optimisation ne peuvent être estimés avant d'obtenir les résultats de l'analyse préliminaire</i>	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2018	non	105	2 702 \$	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL DES ÉTAPES									140	3 602 \$	15 000 \$	- \$	- \$
Enjeu #2 : Contribuer au développement et à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD													
24													
Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'intérieur	24	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Recherche et rédaction d'un modèle de clause contractuelle obligeant la valorisation à 100 % des résidus de CRD issus des travaux municipaux (brique, béton, asphalte, bois, etc...)	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 16 heures	MRC (éco-conseiller)	MRC (éco-conseiller)	2017	non	56	1 413 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Évaluer la faisabilité d'une valorisation à 100% des débris de CRD dans les travaux municipaux internes et externes <i>En considérant les objectifs du PGMR et de l'agenda 21 en lien avec le développement durable.</i>	Travail interne aux municipalités: Moyenne de 16 heures par municipalité (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2017	non	112	2 825 \$	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL DES ÉTAPES									168	4 238 \$	- \$	- \$	- \$
25													
Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux	25	Information, Sensibilisation, Éducation (ISE)	1) Élaborer un document présentant les possibilités d'intégration d'agrégats recyclés dans les travaux municipaux	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 24 heures	MRC (éco-conseiller)	Municipalités	2019	non	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
			2) Transmettre aux municipalités un modèle de clause contractuelle visant l'utilisation d'agrégats recyclés dans les travaux municipaux de construction de route	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 24 heures	MRC (éco-conseiller)		2019	oui	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL DES ÉTAPES									0	- \$	- \$	- \$	- \$

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Qui ?		Échéancier		GLOBAL									
					Responsable	Collaborateurs	Réalisation	Récurrence	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation					
					Heures	Montant	Montant	Montant	Montant									
	1																	
Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en oeuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel, afin d'assurer un suivi efficace du plan d'action		Mise en oeuvre et suivi	1) Déterminer, en concertation avec les municipalités, la description de tâches de l'éco-conseiller. Celle-ci devra être directement en lien avec les mesures du plan d'action dont l'éco-conseiller est responsable. <i>La description de tâches devra permettre à l'éco-conseiller de: Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en oeuvre du PGMR par suite le zozart annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR</i>	Travail interne à la MRC - coordonnateur GMR Travail interne aux municipalités Moyenne de 10 heures pour la MRC Moyenne de 8 heures pour les municipalités (x 7)	MRC (éco-conseiller)	Municipalités (membres de la table de concertation)	2016	non	330	8 254 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			2) Mettre en oeuvre les mesures du plan d'action dont l'éco-conseiller est responsable et apporter un support aux municipalités lorsqu'elles sont responsables de la mise en oeuvre de mesures au plan d'action	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 936 heures par année (temps partiel) Toutes les heures prévues pour la réalisation des tâches de l'éco-conseiller sont incluses au sein de cette mesure	MRC (éco-conseiller)	Municipalités	2016	oui	4680	120 478 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			3) Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en oeuvre du PGMR <i>La procédure doit décrire clairement qui est responsable dans la mise en oeuvre du PGMR (qui fait quoi ? et selon quelles échéances, quels sont les données à suivre et par qui ?)</i>	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 40 heures pour la rédaction de la procédure en 2015 (incluant consultation des municipalités) Moyenne de 4 heures pour la révision de la procédure les années suivantes	MRC (éco-conseiller)	Municipalités	2016	non	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			4) Développer une procédure pour chaque municipalité afin de faire le suivi des indicateurs par mesure et effectuer ce suivi <i>Cueillette des données chiffrées nécessaires au suivi de performance par matière pour chaque municipalité</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 24 heures (X7) pour établir la procédure et des outils de suivi Moyenne de 16 heures par année pour effectuer le suivi (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2016	non	616	15 351 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			5) Produire le rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR : <i>*bilan annuel (chiffres clés, quantité récupérée de la collecte sélective, quantité enfouie, bilan de l'écocentre, etc...) *Avancement du Plan d'action (Copie au MDDELCC) Il est conseillé de produire des bilans bi-annuels pour faciliter la production du rapport annuel</i>	Travail interne à la MRC - éco-conseiller Moyenne de 32 heures pour chaque suivi bi-annuel Moyenne de 16 heures pour le rapport annuel Travail interne aux municipalités Moyenne de 16 heures pour transmission des données et appui à l'éco-conseiller (X7)	MRC (éco-conseiller)	Municipalités	2016	non	560	14 416 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
			6) Communiquer sur la performance et l'avancement du Plan d'action du PGMR de la MRC <i>*Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles dans l'infolettre et sur le site WEB de la MRC *Mettre en évidence les initiatives volontaires et leurs participants</i>	Travail interne aux municipalités Moyenne de 10 heures pour définir le format et le contenu de la diffusion (X7) Moyenne de 16 heures à chaque année (X7)	Municipalités	MRC (éco-conseiller)	2016	non	646	16 565 \$	0 \$	0 \$	0 \$					
				TOTAL DES ÉTAPES					6832	175 064 \$	- \$	- \$	- \$					

Mesure	N°	VOLET	ÉTAPES	HYPOTHÈSES	Qui ?	Échéancier	Heures	Montant	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	
Réviser le PGMR tous les cinq ans	2	Mise en oeuvre et suivi	PRÉALABLE : Valider les modalités de la révision du PGMR (révision réalisée par la MRC ou mandat à une firme externe spécialisée) 1) Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur	Hypothèse retenue : Le coût de révision du prochain PGMR ne rentre pas dans le plan d'action 2016-2020	MRC (éco-conseiller)	2020	non	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
				TOTAL DES ÉTAPES				0	- \$	- \$	- \$	- \$

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
13664	350 129 \$	- \$	- \$	- \$

175 064 \$
350 129 \$

Responsable pour la tâche

Coordonnateur PGMR

Ressource municipalités

Coordonnateur PGMR

Coordonnateur PGMR

Ressource municipalités

Ressource municipalités

Coordonnateur PGMR

ANNEXE 7

FICHES PAR MESURE

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 1

VOLET

Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel, afin d'assurer un suivi efficace du plan d'action

Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Essentiel à l'atteinte de tous les objectifs

Enjeux régionaux : Assurer la mise en oeuvre et le suivi du PGMR

Actions et moyens intermédiaires :

- Déterminer, en concertation avec les municipalités, la description de tâches de l'éco-conseiller. Celle-ci devra être directement en lien avec les mesures du plan d'action dont l'éco-conseiller est responsable.
- Mettre en oeuvre les mesures du plan d'action dont l'éco-conseiller est responsable et apporter un support aux municipalités lorsqu'elles sont responsables de la mise en oeuvre de mesures au plan d'action
- Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en oeuvre du PGMR
- Développer une procédure pour chaque municipalité afin de faire le suivi des indicateurs par mesure et effectuer ce suivi
- Produire le rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR
- Communiquer sur la performance et l'avancement du Plan d'action du PGMR de la MRC

Conformité - Exigences lignes directrices:

→ Non applicable

Matières visées : Toutes

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou partenaires :

Municipalités

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
6 832	175 300 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) :

175 300 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence :

Oui (rapport annuel)

Échéances :

2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Pourcentage de complétion des mesures du plan d'action

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 2

Réviser le PGMR tous les cinq ans

VOLET

Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Essentiel à l'atteinte de tous les objectifs

Enjeux régionaux : Assurer la mise en oeuvre et le suivi du PGMR

Actions et moyens intermédiaires : → Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur

Conformité - Exigences lignes directrices: → Non applicable

Matières visées : Toutes

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
0	- \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : - \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
				x

Réurrence : Non

Échéances : 2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	NA

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 3

VOLET

Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Promouvoir les services de gestion des matières résiduelles existants et améliorer leur performance

Actions et moyens intermédiaires :

- Identifier les représentants municipaux et autres intervenants devant participer à la table de concertation et constituer la table
- Définir les objectifs de la table de concertation avec les membres et planifier les rencontres qui devront avoir lieu trois fois par année
- Animer les rencontres et produire les compte-rendus qui devront être partagés à l'ensemble des municipalités

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Assurer un mécanisme de suivi du plan d'action
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Matières visées : Toutes

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou partenaires : Municipalités

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
903	23 300 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 23 300 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence : Oui (rencontres annuelles)

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de rencontres de la table de concertation Nombre de membres représentants des municipalités locales (sur 7)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 4

Développer un guide d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Promouvoir les services de gestion des matières résiduelles existants et améliorer leur performance

Actions et moyens intermédiaires :

- Identifier les enjeux de sensibilisation et d'éducation prioritaires pour les municipalités ainsi que les récupérateurs et ressourceries par municipalité
- Rédaction du bottin des récupérateurs et des ressourceries du territoire et mise à jour récurrente
- Mise en ligne du bottin et promotion

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect hiérarchie des 3RV-E: réduction à la source
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Matières visées : Toutes

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
420	10 900 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 10 900 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x				

Réurrence : Non

Échéances : 2020 pour la promotion

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'enjeux de sensibilisation identifiés Nombre de publications du guide et du bottin Nombre de visites sur la page internet du guide et du bottin Nombre de lieux de distribution du guide et du bottin (événements, ICI, bureaux des municipalités, etc.)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 5

VOLET

Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques

Mise à niveau réglementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal / Recycler 60% des matières organiques

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Promouvoir les services de gestion des matières résiduelles existants et améliorer leur performance

Actions et moyens intermédiaires :

- Identification des incitatifs les plus aptes à augmenter la performance des collectes sélectives de matières recyclables et organiques
- Fournir des modèles pour chaque mesure incitative identifiée
- Implantation des mesures incitatives

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Contribution à l'objectif de recycler 60% des matières organiques putrescibles pour 2015
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal, plastique
- Bannissement des matières d'élimination

Matières visées : Matières organiques et matières recyclables
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
576	17 700 \$	- \$	5 000 \$	- \$

Coût total (\$) : 22 700 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x		

Réurrence : Non
Échéances : 2018 pour l'implantation

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de municipalités ayant mis en place des incitatifs Nombre d'incitatifs mis en place Nombre d'avis de courtoisie distribués ou nombre d'infractions répertoriées Nombre de reconnaissances distribuées ou montants distribués en guise d'incitatif

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 6

VOLET

Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 60% des matières organiques

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Promouvoir les services de gestion des matières résiduelles existants et améliorer leur performance

Actions et moyens intermédiaires :

- Informer régulièrement les municipalités sur les informations disponibles concernant la mise en oeuvre de programmes de gestion des matières organiques
- Informer les municipalités sur les résultats de l'étude menée (mesure 13) et échanger sur ceux-ci lors d'une rencontre de discussion sur la gestion des matières organiques
- Planification d'un programme de visites et de conférences sur la gestion des matières organiques (1 à 2 visites par année)

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Contribution à l'objectif de recycler 60% des matières organiques putrescibles pour 2015
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
- Bannissement des matières d'élimination

Matières visées :

Matières organiques

Municipalités visés :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Membres de la table de concertation

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
630	16 500 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) :

16 500 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

Oui

Échéances :

2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de courriels d'information sur la mise en oeuvre de plan municipaux de gestion des matières organiques Nombre de documents d'information transmis aux municipalités sur la gestion municipale des matières organiques Nombre de visites et de conférences réalisées dans le cadre du programme établi Nombre d'invitations envoyées aux municipalités pour les visites et conférences

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 7

VOLET

Poursuivre les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année / Recycler 60% des matières organiques

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Réduire les quantités de matières générées

Actions et moyens intermédiaires :

- Poursuivre les programmes de compostage domestique en place et améliorer les performances. Évaluation sur la pertinence d'implanter de nouveaux programmes prévu à la mesure 13.
- Développer la sensibilisation à l'herbicyclage: Produire une affiche de sensibilisation

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Respect hiérarchie des 3RV-E: réduction à la source
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
- Herbicyclage
- Traitement en milieu résidentiel des matières organiques
- Bannissement des matières d'élimination

Matières visées : Matières organiques
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : Régie de l'Estrie

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
350	12 100 \$	- \$	700 \$	37 500 \$

Coût total (\$) : 50 300 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence : Oui (pour la poursuite du programme de compostage domestique)

Échéances : 2016-2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de formations de groupe (compostage domestique) réalisées / nombre de formations annuelles prévues Nombre de composteurs domestiques financés Mise à jour du site internet relatif aux informations de compostage domestique et d'herbicyclage Production de l'affiche de sensibilisation et nbre d'affiches installées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 8

Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Réduire les quantités de matières générées

Actions et moyens intermédiaires :

- Initier un programme pour encourager l'achat de couches lavables
- Réduire la livraison de publicité à domicile avec un programme d'auto-collants «pas de circulaire»
- Promouvoir le retrait de la liste de distribution des Pages Jaunes
- Diffuser les communications de la MRC et des municipalités par voie électronique

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect hiérarchie des 3RV-E: réduction à la source
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Matières visées : Toutes

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : Régie de l'Estrie et MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
504	13 100 \$	- \$	14 500 \$	- \$

Coût total (\$) : 27 600 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x			

Réurrence : Non

Échéances : 2020 (pour communication récurrente sur les mesures de réduction)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre et type de mesures municipales de réduction à la source Nombre de demandes de subventions de couches lavables déposées Mise à jour du site internet relatif aux mesures de réduction à la source

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 9

Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation

VOLET

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Réduire les quantités de matières générées

Actions et moyens intermédiaires :

- Faire un inventaire des ressourceries et des lieux de dépôts pouvant récupérer des encombrants dans le bottin des récupérateurs reconnus
- Faire la promotion du réseau de ressourceries et encourager les citoyens à donner une seconde vie à leurs résidus encombrants lorsque possible
- Réalisation d'un portrait régional sur la gestion des encombrants, par municipalité, qui permettra de valider les points de dépôts et les mesures à implanter pour maximiser la valorisation des encombrants
- Implantation des mesures de maximisation retenues

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Respect hiérarchie des 3RV-E: réduction à la source

Matières visées :

Résidus encombrants

Municipalités visés :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
1 232	32 000 \$	- \$	105 000 \$	- \$

Coût total (\$):

137 000 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Réurrence :

Oui

Échéances :

2016-2020 (plusieurs échéances)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de publications pour la promotion du réseau de ressourceries Nombre et type de mesures implantées pour la maximisation de la valorisation des résidus encombrants Quantité (volume) de résidus encombrants récupérés dans le réseau des ressourceries Quantité (volume) de résidus encombrants valorisés grâce aux mesures implantées

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 10 Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC

VOLET Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Réduire les quantités de matières générées

Actions et moyens intermédiaires :

- Identifier les événements majeurs organisés sur le territoire de la MRC qui pourraient être visés par la mesure
- Contacter et fournir des outils aux organisateurs d'événements pour la tenue d'événements écoresponsables

Conformité - Exigences lignes : → Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Matières visées : Toutes

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	28	800 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 800 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :	2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	x	x

Réurrence : Oui (suivi des événements écoresponsables)

Échéances : 2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'événements "écoresponsable" pour l'année Quantités de matières résiduelles récupérées lors des événements «écoresponsable»

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 11

VOLET

Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 60% des matières organiques

Enjeux régionaux : Enjeu 3: Optimiser la récupération des matières organiques, incluant les boues municipales

Actions et moyens intermédiaires :

- Évaluer au sein de chaque municipalité la faisabilité de municipaliser la collecte des boues de fosses septiques
- Évaluer la faisabilité et les économies potentielles réalisées par une collecte des boues de fosses septiques regroupant des municipalités voisines au sein de la MRC
- Rédiger un appel d'offre de service pour la collecte et la valorisation des boues de fosses septiques et octroyer le mandat.
- Suivi des démarches de l'entrepreneur pour la valorisation agricole des boues

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Contribution à l'objectif national de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015
- Épandage des biosolides
- Bannissement des matières d'élimination

Matières visées :

Matières organiques

Municipalités visés :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
440	11 600 \$	- \$	- \$	142 500 \$

Coût total (\$) :

154 100 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x	x	x

Réurrence :

Non

Échéances :

2020 (pour suivi du programme)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de municipalités ayant adopté un programme municipal de gestion des boues de fosses septiques Quantités de boues de fosses septiques récupérées et recyclées

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 12

VOLET

Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés)

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 60% des matières organiques

Enjeux régionaux : Enjeu 3: Optimiser la récupération des matières organiques, incluant les boues municipales

Actions et moyens intermédiaires :

- Diffuser le guide de bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales produit par RECYC-QUÉBEC
- Produire un guide de bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales si le guide de RECYC-QUÉBEC n'est pas publié en 2018

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Contribution à l'objectif national de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015
- Bannissement des matières d'élimination

Matières visées : Matières organiques

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
60	1 700 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 1 700 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x		

Réurrence : Non

Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	N/A

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 13

VOLET

Développer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 60% des matières organiques

Enjeux régionaux : Enjeu 3: Optimiser la récupération des matières organiques, incluant les boues municipales

Actions et moyens intermédiaires :

- Établir des objectifs municipaux concertés de réduction de l'enfouissement de matières organiques afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif québécois de recyclage de 60% des matières organiques
- Développer des plans de gestion des matières organiques municipaux permettant d'atteindre les objectifs de recyclage des matières organiques au niveau de la MRC
- Implanter les nouveaux plans de gestion des matières organiques municipaux

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Contribution à l'objectif national de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015
- Compostage et biométhanisation
- Bannissement des matières d'élimination

Matières visées :

Matières organiques

Municipalités visées :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
1 204	31 200 \$	50 000 \$	25 000 \$	30 000 \$

Coût total (\$) : 136 200 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	

Réurrence :

Non

Échéances :

2019 (pour implantation des plans municipaux de gestion des matières organiques)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Atteinte des objectifs municipaux fixés Nombre de municipalités ayant implanté un nouveau plan de gestion des matières organiques Quantités de matières organiques récupérées et recyclées pour chaque municipalité

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n° 14

VOLET

Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table de récupération hors foyer

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal

Enjeux régionaux : Enjeu 3 (secteur ICI): Faire des municipalités et de la MRC des références en gestion des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires :

- Transmettre l'information nécessaire à l'application au programme de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC à chacune des municipalités
- Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération des matières recyclables pourraient être installés (sites pertinents et répondant aux critères du programme « Aires publiques municipales » de la TRHF)
- Application au programme et suivi de la demande
- Accompagner l'implantation des équipements de récupération des matières recyclables dans les lieux publics identifiés (signalisation, suivi des nouveaux besoins et suivi de la performance)

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Contribution à l'objectif national de recycler 70% papier, carton, verre, métal et plastique

Matières visées :

Matières recyclables

Municipalités visés :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
161	4 200 \$	- \$	7 000 \$	- \$

Coût total (\$) :

11 200 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x			

Réurrence :

Non

Échéances :

2017

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'installations de récupération des matières recyclables implantées dans les lieux publics Quantités de matières recyclables récupérées

SECTEUR ICI

Mesure n° 15

Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Optimiser les services existants et maximiser leur performance

Actions et moyens intermédiaires :

- Identifier les ICI à rencontrer et contacter les gestionnaires des ICI pour une visite des lieux de l'entreprise et de ses installations de récupération des matières résiduelles (excluant sites touristiques et villégiatures)
- Recherche sur les possibilités de récupération et valorisation des matières résiduelles non récupérées par les ICI ainsi que sur les programmes auxquels les ICI peuvent appliquer pour améliorer leurs performances

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Responsabilisation des ICI
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal, plastique
- Bannissement du papier et carton

Matières visées :

Matières recyclables

Municipalités visés :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
80	2 400 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) :

2 400 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x	x	x

Réurrence :

Oui

Échéances :

2020 (visites annuelles)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de nouvelles pratiques ou de nouveaux programmes implantés suite aux interventions auprès des ICI Quantités de matières résiduelles recyclées grâce aux nouvelles pratiques Nombre de certifications obtenues par les ICI pour la gestion des matières résiduelles

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR ICI

Mesure n° 16

Comparer les options de gestion des plastiques agricoles mises en oeuvre dans des MRC semblables et faire des recommandations aux municipalités pour l'implantation d'un service de récupération des plastiques

VOLET

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Optimiser les services existants et maximiser leur performance

Actions et moyens intermédiaires :

- Mettre à jour les données sur les quantités vendues avec l'UPA et estimer les quantités de matières résiduelles générées
- Réaliser une revue des initiatives récentes faites au Québec
- Comparer les options de gestion des plastiques agricoles et produire une synthèse des principales recommandations pour chaque municipalité

Conformité - Exigences lignes directrices : → Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique

Matières visées :

Plastiques agricoles

Municipalités visés :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou UPA et municipalités
partenaires :

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
0	- \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : - \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x		

Réurrence : Non

Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	N/A

SECTEUR ICI

Mesure n° 17

VOLET

Développer, avec l'aide de la Régie de l'Estrie, un programme de communication spécifique au secteur ICI visant à augmenter la récupération des matières recyclables

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Responsabiliser et accompagner les ICI dans leurs programmes de récupération des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires :

- Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI
- Poursuivre les démarches de consultation des comités sectoriels à raison d'une rencontre par année au minimum
- Identifier les meilleurs moyens de diffusion d'information aux ICI (organismes, médias, événements, etc.) à l'échelle de la MRC et des municipalités
- Produire une boîte à outils destinées aux ICI pour les accompagner dans la gestion de leurs matières résiduelles
- Utiliser les moyens identifiés, outils et médias pour communiquer le matériel produit aux ICI

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Responsabilisation des ICI
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique

Matières visées : Matières recyclables

Municipalités visées : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC et comités sectoriels

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
1 344	34 600 \$	- \$	4 100 \$	- \$

Coût total (\$): 38 700 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrance : Non (sauf pour la promotion des outils de communication créés)

Échéances : 2016-2020 (plusieurs échéances)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de publications provenant de la boîte à outils pour ICI et/ou en faisant la promotion Nombre de visites sur la page web de la boîte à outils Nombre d'impression de la boîte à outils, de lieux de distribution et d'évènements où il est présenté aux ICI Nombre de diffusion des consignes sur le tri des matières recyclables

SECTEUR ICI

Mesure n° 18

VOLET

Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable)

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal
Enjeux régionaux : Enjeu 2: Responsabiliser et accompagner les ICI dans leurs programmes de récupération des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires :

- Effectuer une tournée de commerçants ciblés pour les sensibiliser à l'importance d'éduquer et de responsabiliser leur clientèle à la gestion responsable des matières résiduelles
- Informer régulièrement les commerçants sur les programmes et certifications existantes ainsi que la boîte à outils en ligne (mesure 17) leur permettant d'améliorer leur gestion des matières résiduelles
- Présence lors de divers événements d'envergure pour sensibiliser la population au tri des matières résiduelles et maximiser le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques lors de ces événements

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Responsabilisation des ICI
- Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique
- Contribution à l'objectif national de recycler 60% de la matière organique putrescible pour 2015

Matières visées : Matières organiques et matières recyclables
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	448	11 800 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 11 800 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en oeuvre :	2016	2017	2018	2019	2020
		x	x	x	x

Réurrence : Oui
Échéances : 2017-2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'événements lors desquels la boîte à outils pour ICI est promue Nombre de ICI visités lors de la tournée annuelle de sensibilisation des ICI

SECTEUR ICI

Mesure n° 19

VOLET

Accompagner les sites de villégiature et sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal

Enjeux régionaux : Enjeu 3: Faire des municipalités et de la MRC des références en gestion des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires :

- Prévoir une visite d'un échantillon (déterminé en concertation avec les municipalités) de sites de villégiature et sites touristiques afin de dresser un diagnostic de leur gestion des matières résiduelles
- Fournir un compte-rendu de la visite aux gestionnaires des sites et faire des propositions concrètes sur la mise en place d'équipements ou la modification des installations actuelles.
- Développer des outils de sensibilisation adaptés aux touristes comme aux résidents permanents et favorisant la récupération des matières recyclables et des matières organiques

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Responsabilisation des ICI
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Matières visées :

Matières recyclables

Municipalités visés :

Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
266	7 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) :

7 000 \$

Revenu et financement (\$) :

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
		x		

Réurrence :

Non

Échéances :

2018

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de sites touristiques ou de villégiature où le système de gestion des matières résiduelles a été analysé Nombre de comptes-rendus de visites produits et transmis aux gestionnaires des sites touristiques ou de villégiature Nombre d'outils de communication produits pour augmenter le taux de récupération des matières recyclables dans les sites touristiques ou de villégiature

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR ICI

Mesure n ° 20

VOLET

Faire rayonner, sur le site internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Ramener la quantité de déchets enfouis à 700 kg par personne par année

Enjeux régionaux : Enjeu 3: Faire des municipalités et de la MRC des références en gestion des matières résiduelles

Actions et moyens intermédiaires :

- Identifier les ICI ayant mis en oeuvre des mesures respectant la hiérarchie des 3RV-E et s'informer sur le processus de mise en place, les échecs et les réussites ainsi que les résultats des mesures.
- Produire le contenu web permettant de promouvoir les ICI ayant mis les mesures en place et démontrant les avantages économiques associés à celles-ci
- Mettre le contenu en ligne et le promouvoir

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Respect hiérarchie des 3RV-E: réduction à la source
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
- Responsabilisation des ICI

Matières visées : Tous
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC et ICI

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	756	20 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 20 000 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :	2016	2017	2018	2019	2020
			x		

Réurrence : Non
Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de publications sur les ICI ayant mis en place des mesures de réduction à la source, de réemploi et de récupération des matières résiduelles

SECTEUR CRD

Mesure n ° 21

VOLET

Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment bâtiment

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Conscientiser les générateurs à la récupération des débris de CRD

Actions et moyens intermédiaires :

- Produire un dépliant d'information sur les possibilités de filière de valorisation pour chaque résidu CRD et sur les objectifs à atteindre fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition

Conformité - Exigences lignes directrices :

- Contribution à l'objectif national de trier 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment
- Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Matières visées : Débris CRD

Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités Collaborateurs ou Régie des Hameaux
partenaires :

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %) :

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
336	8 800 \$	- \$	- \$	2 600 \$

Coût total (\$) : 11 400 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
	x	x	x	x

Réurrence : Oui (pour la distribution du dépliant)

Échéances : 2020

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de citoyens sensibilisés (doit être au moins égal au nombre de permis délivrés et de dépliants distribués) Nombre d'entrepreneurs sensibilisés (doit être égal au nombre de permis délivrés et de dépliants distribués)

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR CRD

Mesure n ° 22

Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières

VOLET

Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment bâtiment

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Conscientiser les générateurs à la récupération des débris de CRD

Actions et moyens intermédiaires :

- Établir un système de collecte d'information et de suivi des quantités récupérées par type de matière en concertation avec le personnel des lieux de dépôts et de l'écocentre
- Implanter le système de collecte d'information et en faire le suivi deux fois par année
- Compiler les données collectées dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du plan d'action

Conformité - Exigences lignes directrices:

- Contribution à l'objectif national de trier 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment

Matières visées :

Débris CRD

Municipalités visés :

Asbestos, Danville et Wotton

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Municipalités

Collaborateurs ou partenaires :

Régie des Hameaux

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
257	6 700 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

6 700 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
x	x	x	x	x

Récurrence :

Oui (la collecte des données est récurrente)

Échéances :

2020 (collecte de données annuelle)

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de formations données aux employés de l'écocentre et des sites de dépôt pour l'implantation du système de gestion des informations Quantités de matières récupérées à l'écocentre et aux deux sites de dépôt, par type de matières (selon le système de gestion des informations développé)

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR CRD

Mesure n° 23

VOLET

Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôt volontaire sur le territoire de la MRC

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et asphalte
Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment bâtiment

Enjeux régionaux : Enjeu 1: Conscientiser les générateurs à la récupération des débris de CRD

Actions et moyens intermédiaires :
→ Poursuivre le programme de couches lavables
→ Réduire la livraison de publicité à domicile avec un programme d'auto-collants «pas de circulaire»

Conformité - Exigences lignes directrices:
→ Contribution à l'objectif national de trier 70% des résidus de CRD du segment bâtiment
→ Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et d'asphalte

Matières visées : Débris CRD
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : Municipalités et MRC Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	140	3 700 \$	15 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$) : 18 700 \$

Revenu et financement (\$) : - \$

Séquence de mise en œuvre :	2016	2017	2018	2019	2020
			x		

Réurrence : Non
Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de mesures d'optimisation implantées dans les sites d'apport volontaire existants Quantités de matières récupérées avant/après l'implantation des mesures d'optimisation

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR CRD

Mesure n° 24

VOLET

Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'interne

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et asphalte
Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment bâtiment

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Contribuer au développement et à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Actions et moyens intermédiaires :
→ Poursuivre le programme de couches lavables
→ Réduire la livraison de publicité à domicile avec un programme d'auto-collants «pas de circulaire»

Conformité - Exigences lignes directrices: → Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et d'asphalte

Matières visées : Débris CRD
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :
Municipalités Collaborateurs ou partenaires : MRC

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	168	4 300 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 4 300 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2016	2017	2018	2019	2020
		x			

Réurrence : Non

Échéances : 2018

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Pourcentage de complétion des mesures du plan d'action

PLAN D'ACTION 2016-2020

Plan de gestion des matières résiduelles

MRC DES SOURCES

SECTEUR CRD

Mesure n ° 25

Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Objectifs nationaux : Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et asphalte
Contribution à l'objectif national de trier 70% des débris de CRD du segment bâtiment

Enjeux régionaux : Enjeu 2: Contribuer au développement et à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Actions et moyens intermédiaires :
→ Élaborer un document présentant les possibilités d'intégration d'agrégats recyclés dans les travaux municipaux
→ Transmettre aux municipalités un modèle de clause contractuelle visant l'utilisation d'agrégats recyclés dans les travaux municipaux de construction de route

Conformité - Exigences lignes directrices: → Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, brique et d'asphalte

Matières visées : Débris CRD
Municipalités visés : Toutes

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables : MRC Collaborateurs ou partenaires : -

Coûts - budget prévisionnel (± 30 %):

Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
0	- \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): - \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :

2016	2017	2018	2019	2020
			x	

Récurrence : Non
Échéances : 2019

SUIVI DE LA MESURE

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	NA

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC des Sources

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
1	Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel, afin d'assurer un suivi efficace du plan d'action	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Pourcentage de complétion des mesures du plan d'action
2	Réviser le PGMR tous les cinq ans	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	NA
3	Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de rencontres de la table de concertation Nombre de membres représentants des municipalités locales (sur 7)
4	Développer un guide d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'enjeux de sensibilisation identifiés Nombre de publications du guide et du bottin Nombre de visites sur la page internet du guide et du bottin Nombre de lieux de distribution du guide et du bottin (événements, ICI, bureaux des municipalités, etc.)
5	Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de municipalités ayant mis en place des incitatifs Nombre d'incitatifs mis en place Nombre d'avis de courtoisie distribués ou nombre d'infractions répertoriées Nombre de reconnaissances distribuées ou montants distribués en guise d'incitatif
6	Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de courriels d'information sur la mise en oeuvre de plan municipaux de gestion des matières organiques Nombre de documents d'information transmis aux municipalités sur la gestion municipale des matières organiques Nombre de visites et de conférences réalisées dans le cadre du programme établi Nombre d'invitations envoyées aux municipalités pour les visites et conférences

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC des Sources

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
7	Poursuivre les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de formations de groupe (compostage domestique) réalisées / nombre de formations annuelles prévues Nombre de composteurs domestiques financés Mise à jour du site internet relatif aux informations de compostage domestique et d'herbicyclage Production de l'affiche de sensibilisation et nbre d'affiches installées
8	Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre et type de mesures municipales de réduction à la source Nombre de demandes de subventions de couches lavables déposées Mise à jour du site internet relatif aux mesures de réduction à la source
9	Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de publications pour la promotion du réseau de ressourceries Nombre et type de mesures implantées pour la maximisation de la valorisation des résidus encombrants Quantité (volume) de résidus encombrants récupérés dans le réseau des ressourceries Quantité (volume) de résidus encombrants valorisés grâce aux mesures implantées
10	Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'événements "écoresponsable" pour l'année Quantités de matières résiduelles récupérées lors des événements «écoresponsable»

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC des Sources

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
11	Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de municipalités ayant adopté un programme municipal de gestion des boues de fosses septiques Quantités de boues de fosses septiques récupérées et recyclées
12	Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés)	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	N/A
13	Développer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Atteinte des objectifs municipaux fixés Nombre de municipalités ayant implanté un nouveau plan de gestion des matières organiques Quantités de matières organiques récupérées et recyclées pour chaque municipalité
14	Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table de récupération hors foyer	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'installations de récupération des matières recyclables implantées dans les lieux publics Quantités de matières recyclables récupérés
15	Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de nouvelles pratiques ou de nouveaux programmes implantés suite aux interventions auprès des ICI Quantités de matières résiduelles recyclées grâce aux nouvelles pratiques Nombre de certifications obtenues par les ICI pour la gestion des matières résiduelles

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC des Sources

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
16	Comparer les options de gestion des plastiques agricoles mises en oeuvre dans des MRC semblables et faire des recommandations aux municipalités pour l'implantation d'un service de récupération des plastiques	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	N/A
17	Développer, avec l'aide de la Régie de l'Estrie, un programme de communication spécifique au secteur ICI visant à augmenter la récupération des matières recyclables	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de publications provenant de la boîte à outils pour ICI et/ou en faisant la promotion Nombre de visites sur la page web de la boîte à outils Nombre d'impression de la boîte à outils, de lieux de distribution et d'événements où il est présenté aux ICI Nombre de diffusion des consignes sur le tri des matières recyclables
18	Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable)	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre d'événements lors desquels la boîte à outils pour ICI est promue Nombre de ICI visités lors de la tournée annuelle de sensibilisation des ICI
19	Accompagner les sites de villégiature et sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de sites touristiques ou de villégiature où le système de gestion des matières résiduelles a été analysé Nombre de comptes-rendus de visites produits et transmis aux gestionnaires des sites touristiques ou de villégiature Nombre d'outils de communication produits pour augmenter le taux de récupération des matières recyclables dans les sites touristiques ou de villégiature
20	Faire rayonner, sur le site internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de publications sur les ICI ayant mis en place des mesures de réduction à la source, de réemploi et de récupération des matières résiduelles
	SECTEUR CRD		

Plan d'action PGMR 2016 - 2020

MRC des Sources

Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N° mesure	Titre de la mesure	Indicateur de suivi du plan d'action	Indicateur de performance du système
21	Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de citoyens sensibilisés (doit être au moins égal au nombre de permis délivrés et de dépliants distribués) Nombre d'entrepreneurs sensibilisés (doit être égal au nombre de permis délivrés et de dépliants distribués)
22	Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de formations données aux employés de l'écocentre et des sites de dépôt pour l'implantation du système de gestion des informations Quantités de matières récupérées à l'écocentre et aux deux sites de dépôt, par type de matières (selon le système de gestion des informations développé)
23	Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôt volontaire sur le territoire de la MRC	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Nombre de mesures d'optimisation implantées dans les sites d'apport volontaire existants Quantités de matières récupérées avant/après l'implantation des mesures d'optimisation
24	Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'interne	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	Pourcentage de complétion des mesures du plan d'action
25	Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux	Réalisation de chaque étape, action et moyen identifiés de la mesure (oui/non)	NA